

L'US
UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

MAG

Actualité

**Postes :
la grande manipulation**

Dossier

Dérèglement climatique

Entretien

**Ugo Palheta,
La possibilité du fascisme**



DANS LE **Sexe**
LE PLUS IMPORTANT
C'EST LA BOUCHE.

POUR PARLER
DE CE QUI EST OK.
OU PAS OK.

DÉCOUVREZ

OK.
PAS
OK.

LA SÉRIE AUDIO
DES JEUNES QUI
PARLENT AUX JEUNES
DE CONSENTEMENT.



à écouter sur **ON** **Sexe** **PRIME.FR**



21

Dossier
Le dérèglement
climatique :
l'urgence du sursaut



32

Sur le terrain
Les violences scolaires

6

Portrait
Michel Vovelle



Édito

Mensonges et mépris

Selon le chef des députés LRM, Gilles le Gendre, l'exécutif et la majorité auraient été trop « intelligents » et trop « subtils » dans la mise en œuvre des mesures adoptées en faveur du pouvoir d'achat. Outre la morgue inhérente aux membres du gouvernement, ces propos manifestent un manque de sens politique évident ! Imperméables au message délivré par toute une partie de la société exprimant sa colère devant le mépris dont elle fait l'objet, ministres et députés « En Marche » continuent de plus belle. Ainsi de la détestable manipulation de chiffres pratiquée à l'Éducation qui consiste à afficher 365 postes de moins dans le second degré au lieu des 2 450 programmés dans la loi de finances. Le ministre s'attendait-il à ce que sa communication masque la réalité, estime-t-il les personnels incapables de compter ? Il est frappant que la politique menée à l'Éducation nationale ne soit pas assumée par l'exécutif. On dément l'ampleur des suppressions comme on se défend de mettre en place des réformes du lycée, du bac et de Parcoursup destinées à accentuer la sélection entre les jeunes. Quant à ceux qui décryptent la réalité des réformes, pèse sur eux la menace de sanctions telle que formulée dans l'article 1 de la mal nommée loi pour « une école de la confiance » qui somme les personnels « d'exemplarité » vis-à-vis du service public d'éducation, cherchant ainsi à museler les critiques. Au moment où le #PasdeVagues a libéré la parole et révélé les défaillances

de l'institution, c'est pour le moins à contre-temps.

Frédérique Rolet
secrétaire générale



SOMMAIRE

30 jours	4	Métier	28
Dans la classe	5	• L'offre de formation en lycée	
• L'Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)		• Programmes du lycée	
Portrait	6	• Concertation pour une école inclusive	
• Michel Vovelle		• Collège, les cités éducatives	
Actualité	8	Catégories	30
• Mobilisations dans l'Éducation		• Mouvement	
• Élections professionnelles		• AVS et AESH	
• Suppressions de postes : vérité sur les chiffres		• Loi sur la perte d'autonomie	
• Recul politique, mais quel financement ?		• Réforme de l'orientation	
• Retraités : gilets jaunes aussi		Sur le terrain	32
• Dépenses d'éducation		• Les violences scolaires	
• Concours : perte de postes		Fenêtre sur	34
• Financement de la Sécurité sociale		• L'après-Coupe du monde	
• IFSI : disparition du concours		Culture	36
• Enquête SNES-FSU sur le climat scolaire		• Livres/Revue	
• Loi 1905 menacée		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
• Hausse de la CSG : injustice sociale		• Le temps de lire, d'écouter et de voir	
Éco/social	18	Entretien	42
• Entretien avec Alain Bihr		• Ugo Palheta	
• Les inégalités de salaires entre hommes et femmes		International	44
• La conjoncture financière		• Les mouvements migratoires vers les USA	
Dossier	21	• Congrès de mi-mandat du CSEE	
• Le dérèglement climatique : l'urgence du sursaut		• Coopération en Afrique	
		Droits et libertés	46
		• Enfermement des mineurs	
		• Habitat insalubre	



© Sebastien Hueite / Flickr.fr

Et si ce n'était qu'un début ?

Les mesures annoncées par Emmanuel Macron ne sont que de la « poudre de perlimpinpin » lancée aux visages de toutes celles et ceux pour qui les fins de mois commencent quelques jours après la paie. Il n'empêche. Le mouvement des gilets jaunes – quelles que soient les réserves que l'on puisse formuler à son endroit – a eu une utilité : il prouve à l'ensemble des salariés qu'une victoire est possible. Emmanuel Macron n'a certes donné que des miettes, mais il ne les aurait jamais octroyées si cette explosion de colère n'avait pas eu lieu. Le recul de l'exécutif ouvre donc une brèche. Sous les pavés la plage ? Encore difficile de le dire. Mais des secteurs du salariat – notamment les travailleurs proches du Smic – commencent à exiger leur place au soleil de décembre. Un frémissement se fait sentir dans les profondeurs de notre pays, non plus sur les ronds-points, mais au sein même des entreprises. Des grèves éclatent notamment pour obtenir la fameuse prime de Noël que Macron fait mine de demander aux patrons de verser. L'hypocrisie du pouvoir est double, puisque l'État-employeur se garde bien de montrer l'exemple et continue de geler le point d'indice, tout en refusant d'augmenter la prime d'activité que nombre de collègues sont réduits à toucher. Fausses concessions accordées dans la confusion la plus totale, mépris affiché des agents, violence insupportable déployée contre la jeunesse : le « bololo » ne fait peut-être que commencer...

2 nov. **Sans issue.** Macron en « itinérance » mémorielle et politique dans le Nord et l'Est.

3 nov. **Le clone.** Bolsonaro va transférer l'ambassade du Brésil en Israël à Jérusalem.

4 nov. **Droit dans ses bottes**
Édouard Philippe défend sa politique de taxation des carburants.

6 nov. **Du travail ?** Depuis 15 h 35, mardi 6 novembre, les femmes travaillent « gratuitement » jusqu'à la fin de l'année.

7 nov. **Bouffée d'oxygène.** La couche d'ozone se reconstruit peu à peu, selon un rapport de l'ONU.

8 nov. **À vos ordres.** Des chefs d'établissement de l'académie de Versailles effectuent un stage de gestion de crise dans un camp militaire.

9 nov. **Du boulot**
Pôle emploi : un million de bugs depuis janvier.

11 nov. **Corps francs.** Le parti allemand de l'extrême droite (AFD) rapproche à A. Merkel sa participation aux commémorations.

16 nov. **Renaissance.** Un cercueil découvert à Bordeaux pourrait être celui de Montaigne.

17 nov. **Ça a débuté comme ça.** Première manifestation des Gilets jaunes. 200 000 participants dans toute la France.

18 nov. **May flower**
Theresa May ne voit pas d'alternative à son accord sur le Brexit.

19 nov. **Ghosnbuster**
Le tout-puissant patron de Renault arrêté au Japon.

23 nov. **Black friday.** Profitant des blocages de Gilets jaunes, les commerces en ligne font le plein.

24 nov. **Pas que du jaune.** 15 000 participants en violet à Paris lors de la manifestation contre les violences faites aux femmes.

25 nov. **Love me or leave me.** Signature de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

26 nov. **L'anticonformiste**
Mort de Bernardo Bertolucci à l'âge de 77 ans.

29 nov. **Ça ra-len-tit**
Contraction inattendue de l'économie suisse au 3^e trimestre.

6 déc. **Coulé !** Faute de pavillon, l'Aquarius cesse ses activités. Il aura permis de sauver près de 30 000 migrants en mer.

8 déc. **En vert et contre tout.** Marche pour le climat pour lancer un cri d'alerte sur l'« urgence sociale et climatique ».

BILLET D'HUMEUR

Mauvais élèves !

Que d'efforts ! Pour ne pas entendre Jean-Michel Blanquer ces derniers jours il fallait être... ailleurs. À la télévision, à la radio, dans les journaux, le ministre de l'Éducation nationale n'a pas ménagé ses efforts pour vanter les mérites de sa réforme et fustiger la minorité de lycéens qui bloquaient, selon lui, quelques rares établissements. Rien à voir avec les conséquences d'une mauvaise réforme du lycée, plutôt une contagion révolutionnaire des gilets jaunes ! Mais, dès lors, pourquoi prendre des dispositions inédites afin d'empêcher tout débat dans les établissements entre enseignants, parents et lycéens ? Après avoir vu jaune, verrait-on rouge ? Le DASEN des Bouches-du-Rhône, sans doute plus zélé et moins prudent que d'autres, n'a pas fait dans la demi-mesure. Dans un message aux chefs d'établissement, et « afin d'éviter que ne s'installent chez nos élèves et leurs parents, des éléments d'information relatifs à la réforme [...] tronqués, incomplets, voire fallacieux », il demande explicitement que les lycées ne puissent accueillir des réunions communes « entre enseignants, parents d'élèves et élèves ». Il est « important que nous restions maîtres des messages construits à l'intérieur de nos structures ». Les professeurs seraient-ils des mauvais élèves propageant la mauvaise parole ? Cette volonté d'empêcher toute discussion n'est pas seulement un terrible aveu de faiblesse ou un mouvement de panique, c'est aussi l'affirmation d'une volonté sans précédent dans l'Éducation nationale de réduire les personnels au silence. Taire la vérité, n'est-ce pas déjà mentir ? ■

Thierry Pétrault

L'UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS (UPE2A)

Un dispositif protéiforme

Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants remplacent, depuis la circulaire de référence de 2012, les CLA (classe d'accueil) dans le second degré. Elles accueillent des Élèves allophones nouvellement arrivés (EANA).

Être allophone, c'est avoir une autre langue, mais aussi une autre culture. Un élève reste allophone toute sa scolarité, mais il n'est considéré comme « nouvellement arrivé » que sa première année sur le territoire et peut alors recevoir des cours de FLS (Français langue seconde).

À quoi ressemble un cours de FLS ?

Des élèves d'âges de 11 à 18 ans sont réunis dans une même classe. Ils viennent d'Europe, d'Afrique ou d'Asie. Quelques-uns parlent déjà français. Pour plusieurs, c'est la première fois qu'ils vont à l'école. Certains sont venus seuls (les Mineurs isolés étrangers) et sont sous la tutelle de l'Aide sociale à l'enfance ; d'autres sont avec leur famille dans des Centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA). Tous, à l'exception des ressortissants de l'UE, vivent l'angoisse d'être déboutés par l'État français.

Les EANA arrivent tout au long de l'année, de manière imprévisible. L'année peut commen-



© Département du Val-de-Marne / Flickr.fr

cer avec six élèves et finir avec trente-quatre. Il est donc très difficile d'élaborer une progression annuelle.

Dans les faits

Le dispositif prend des visages très différents selon les académies ou les départements. Beaucoup d'UPE2A sont sous-dotées ou asphyxiées par le nombre d'élèves, contraignant à penser les inclusions de telle sorte qu'elles absorbent les flux et non en fonction des besoins et des progrès des élèves.

Pourtant, c'est bien d'élèves particulièrement fragiles qu'il s'agit : 60 % des EANA sont en

situation de retard scolaire à leur arrivée.

L'urgence

Le nombre croissant d'EANA nécessite que soient formés plus d'enseignants de FLS et que soient créées davantage d'UPE2A, notamment dans les lycées, avec des moyens alloués à la hauteur de l'urgence. Des seuils nationaux doivent limiter le nombre d'élèves dans chaque classe de ce dispositif à quinze.

Des décharges horaires sont nécessaires aux professeurs coordonnateurs des UPE2A pour assurer un accueil de qualité et faire le lien avec les équipes pédagogiques. ■



© DR

TÉMOIGNAGE

« Être à la fois un élève à besoins particuliers et un élève comme les autres »

Cécile Exbrayat, enseignante de lettres-FLS, coordonne depuis 2014 l'une des rares UPE2A-lycée, la seule de l'académie d'Aix-Marseille implantée en lycée général et technologique.

L'US Mag : **Combien as-tu d'élèves et d'où viennent-ils ?**

Cécile Exbrayat : Cette année j'ai seulement douze élèves sur un effectif de vingt. Ils viennent principalement des anciens pays du bloc soviétique (surtout l'Arménie et la Russie), du Maghreb mais aussi d'Albanie, du Cap Vert, d'Irak, de Guinée, de Mongolie, de Syrie... Cette année, une partie des moyens alloués à l'UPE2A ont été mis ailleurs. Le dispositif ne peut donc accueillir que douze EANA au lieu des vingt initialement prévus.

L'US Mag : **Qu'apporte un dispositif comme l'UPE2A à ces élèves venus de l'étranger ?**

C. E. : Ce dispositif permet aux élèves de suivre un enseignement intensif de FLS ainsi que des cours ordinaires de maths, anglais, EPS et progressivement

d'autres matières. Il permet d'être à la fois un élève à besoins particuliers et un élève comme les autres, avec les mêmes chances de réussite.

L'US Mag : **Que deviennent tes élèves à la sortie du dispositif ?**

C. E. : Ce sont des élèves qui poursuivent jusqu'au bac et au-delà. Beaucoup choisissent la série STMG ou les séries technologiques scientifiques STI2D et STL. Environ un tiers des élèves s'orientent en S et en ES. Il y a aussi parfois des parcours d'excellence : cette année un ancien EANA est entré en classe préparatoire et un autre a intégré Sciences Po Strasbourg. ■

Rubrique réalisée par Jérôme Motard

Chiffres de l'année 2016-2017

60 700 élèves allophones scolarisés : 24 600 dans les collèges et 6 400 dans les lycées.

90 % disposent d'un soutien linguistique.

Sur **1 000** élèves scolarisés dans les premier et second degré, 6,2 sont allophones.

1 800 EANA accompagnés par les Missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

2 800 EANA restés en attente d'affectation.

58 % des collégiens et 50 % des lycéens ont été affectés en établissement moins de deux semaines après leur positionnement par les CIO ou les Centres pour la scolarisation des élèves allophones (CASNAV). 10 % des collégiens et 17 % des lycéens restaient sans affectation au bout de trois mois. 4 % des collégiens et 8 % des lycéens l'étaient encore au bout de six mois.

30 % des élèves allophones n'ont jamais été scolarisés avant leur arrivée en France.

Diversité sur le territoire

► **Une répartition inégale** sur le territoire : il y a moins d'EANA à l'ouest du territoire métropolitain. Les départements qui en accueillent proportionnellement le plus sont : la Guyane, la Seine-Saint-Denis, le Val-d'Oise, le Vaucluse, le Rhône et l'Oise. La Guyane détient le record avec un taux de 24 EANA pour 1 000 élèves.

► **Les départements les moins dotés en UPE2A** sont la Dordogne, l'Indre, la Meuse, les Vosges et la Mayenne.

VOIX NASILLARDE, PROPOS TOUJOURS PRÉCIS ET RIGOUREUX COMME SOUCIEUX DE TROUVER LE MOT EXACT, Michel Vovelle, l'un des monuments de l'histoire française, a donc à son tour effectué « le grand passage », comme il l'appelait. *L'US Mag* a choisi de rendre hommage à celui qui fut à tout point de vue un pionnier et un défricheur dans de nombreux domaines de l'histoire.

Compter, mesurer et peser

Par sa trajectoire, Michel Vovelle apparaît comme le symbole de cette méritocratie républicaine. Fils de Gaëtan et Lucienne Vovelle, tous deux instituteurs, il naît le 6 février 1933 à Gallardon, en Eure-et-Loir. Une jeunesse marquée par « les guerres », reconnaissait-il. Elles ont laissé une forte « empreinte » sur son passé (*La bataille du bicentenaire*, 2017). À l'âge de vingt ans, il est reçu premier à l'École Normale supérieure de Saint-Cloud (1953). L'année suivante, il fait une rencontre déterminante, Ernest Labrousse, celui par lequel des « *cohortes entières de chercheurs ont appris leur métier sur les chantiers de l'histoire sociale* ». « Vous allez participer à la grande fresque d'histoire sociale que nous entreprenons » explique-t-il alors au jeune normalien. Michel Vovelle participe de cette histoire quantitative qui, à partir de sources jusqu'ici peu exploitées, s'efforce de « compter, mesurer et peser ». Il fait ainsi ses premières armes dans les greniers des archives départementales d'Eure-et-Loir où s'entassaient les registres livrés par l'administration (*La Mémoire d'E. Labrousse*, in *Combats pour la révolution française*, 1993, p. 45-53).

Croire dans la Révolution

Après avoir réussi l'agrégation d'histoire (1956), il est rattrapé par la guerre d'Algérie. Prenant « *conscience des ravages du colonialisme* », il s'engage « dans le seul parti qui avait construit son combat pour l'Algérie indépendante comme son fer de lance » : le Parti communiste français et cela à un moment où tant d'autres s'en détachent. Il ne le quittera jamais, tout en gardant une certaine liberté de ton, se présentant lui-même comme un « *hérétique convaincu* ». Malgré l'écrasement de la révolte de Budapest (1956), Michel Vovelle choisit



Historien de la Révolution, cheville ouvrière du Bicentenaire, Michel Vovelle fut également un grand spécialiste des attitudes face à la mort



de « continuer à croire à la Révolution » (*Les sans-culottes marseillais*, 2009). Nommé assistant à l'université d'Aix-en-Provence (1961), l'historien se passionne pour la Révolution française. Il choisit d'étudier la flambée déchristianisatrice de l'an II (hiver 1793-printemps 1794), ce moment où la révolution cherche à constituer une nouvelle religion et à effacer toute trace du christianisme. Voilà donc notre historien marxiste engagé sur le terrain de l'histoire religieuse et qui choisit comme directeur de thèse... le chanoine André Latreille ! Là est l'hétérodoxie de Michel Vovelle, il ne s'interdit rien. Cette recherche le pousse vers d'autres rivages que ceux de l'histoire sociale : l'histoire reli-

gieuse et l'histoire des mentalités. Il en va des courants historiographiques comme de la mode et des idées politiques, ils passent. La « *grande fresque symphonique* » labrousienne est progressivement abandonnée, tournant épistémologique mais également politique qui signe aussi l'acte de décès de l'histoire sociale. Comment interpréter cette entreprise déchristianisatrice : « *Un accident tragique, la folie d'un jour [...] ou bien, à l'inverse la grande césure de l'histoire religieuse* » ? Michel Vovelle formule une troisième hypothèse et se demande si cet épisode ne fait pas apparaître un détachement de certaines populations rurales à l'égard de la religion chrétienne. Il se rapproche ainsi de l'école des Annales qui fait la part belle, avec Fernand Braudel, à la « *longue durée* » (*La mentalité révolutionnaire*, 1985). Chez Michel Vovelle pourtant l'éloignement n'est qu'apparent. S'il inscrit son étude dans le temps long c'est bien le moment révolutionnaire qui l'intéresse.

Mesurer les sentiments

Michel Vovelle adapte à l'histoire des mentalités les techniques de l'histoire quantitative imaginées par E. Labrousse. L'entreprise n'est pas sans rencontrer quelque hostilité, de la part d'Albert Soboul notamment, pour qui l'on ne peut mesurer un phénomène de l'ordre de la foi. La sentence du maître a valeur d'excommunication. Par ailleurs, cet intérêt d'un historien marxiste pour l'histoire religieuse ne va pas sans heurts, le champ étant dominé par des historiens peu suspects de sympathie à l'égard du marxisme (Philippe Ariès, Pierre Chaunu, Jean Delumeau). Malgré les divergences d'idée, le dialogue avec ces derniers est fécond. À partir de 20 000 testaments qui, « *sans être méconnus, n'avaient guère attiré les historiens des structures ou du mouvement social* » (*Piété baroque et déchristianisation*, réédition, 1997), Michel Vovelle parvient à montrer la lente déchristianisation qui s'opère en Provence tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles. Cette thèse fait de lui l'un des grands spécialistes des

attitudes face à la mort (*La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, 1983).

« Les nouveaux snobismes du jour ne sont point tendres à l'égard du scrupule du décompte massif où ils voient l'expression d'un positivisme attardé » (*De la cave au grenier*, 1980). Et pourtant, c'est bien ce « détour par le quantitatif » qui permet de tirer de « leur silence les anonymes, les groupes ou les masses qui n'ont point eu le privilège d'une expression littéraire » (*Ibid*). Mais Michel Vovelle n'en néglige pas pour autant les aventures individuelles qui introduisent « plus directement au secret des attitudes ». Il s'intéresse ainsi à des individus connus (Sade, Mirabeau, Marat) ou moins connus (Joseph Sec, 1795 ; Théodore Désorgues, 1985). En 1983, il prend la tête de l'Institut d'histoire de la Révolution française de la Sorbonne et devient secrétaire général de la commission scientifique du CNRS pour la préparation du Bicentenaire.

Il lance de nouveaux axes de recherches, qui portent sur les images de la révolution ainsi que sur l'écho de la Révolution française dans le monde. « Pour l'une des premières fois, l'historiographie explore avec sérieux la puissance de suggestion et de mobilisation des images plongées en politique » note A. de Baecque (*L'Histoire*). Michel Vovelle s'investit pleinement dans la préparation du bicentenaire animant, entre 1983 et 1992, près de 550 colloques et s'efforçant de tenir une voie médiane entre les divers courants historiographiques qui s'affrontent.

La période est en effet marquée par la longue controverse avec François Furet,

laquelle n'est pas non plus exempte de rivalités d'ego. Dès 1965, ce dernier publie avec Denis Richet un ouvrage (*La Révolution française*) dans lequel il remet en cause la lecture « jacobine » et marxiste de la révolution française. Brossé à gros traits, ce courant « révisionniste » dénie toute causalité sociale à un affrontement vu comme essentiellement politique. Surtout, les deux historiens insistent sur le fait que la révolution aurait pu être évitée. Le compromis entre les élites (bourgeoise et nobiliaire) était possible et aurait débouché sur

une monarchie constitutionnelle à l'anglaise, s'il n'y avait pas eu l'irruption des... masses populaires. Celles-ci ont contribué à faire « déraiper » la Révolution l'entraînant vers le chaos. Dans *Penser la Révolution* (1979), François Furet va plus loin et fait de la Révolution la matrice du totalitarisme. Chez Furet, l'épisode révolutionnaire (1789-1794) est conçu

comme un événement total et la Terreur, comme l'appelleront les Thermidoriens, est déjà présente en germe en 1789 (*Combats pour la révolution française*, p 61-100).

Les grands chantiers

Si Michel Vovelle ne partage pas les thèses de son confrère, il estime que « ce débat a été fécond et productif », poussant les historiens de la révolution à s'engager dans de nouveaux chantiers : l'étude des élites révolu-



Michel Vovelle aura été un découvreur de nouvelles sources



ENTRETIEN AVEC PIERRE SERNA, professeur d'histoire moderne à l'université Paris I, directeur de l'Institut d'histoire de la Révolution Française. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont *Antonelle, l'inventeur de la démocratie représentative* (Actes sud, 2017) et *Comme des bêtes, Histoire politique de l'animal en révolution* (Fayard, 2017).

« C'est Émile Llorca, mon professeur de classes préparatoires de l'époque, qui nous a fait découvrir Michel Vovelle. C'était en 1982-1983. La lecture de *La Cave au Grenier* a été pour moi un véritable choc. L'histoire m'est apparue autrement, sous un autre angle. Voilà qu'un historien se proposait de travailler sur l'histoire du quotidien, des représentations mentales, de la sexualité. J'avais lu Michel Foucault et toutes ces pistes de recherches me paraissaient stimulantes. Arrivé à Paris en 1984, j'ai décidé de faire ma maîtrise avec Michel Vovelle. Le sujet portait sur les désordres sexuels de la noblesse provençale. Puis, toujours sous sa direction, j'ai travaillé sur l'un de ces nobles en particulier, Antonelle, l'inventeur de la démocratie représentative et l'un des symboles de cette noblesse favorable à la révolution. Il y avait alors "plusieurs" Vovelle tant l'homme avait de tâches et de fonctions : préparation du bicentenaire, direction de l'institut d'histoire de la Révolution. À la différence d'Albert Soboul, son prédécesseur, capable de tenir des auditoriums de 500 étudiants, Michel Vovelle donnait sa pleine mesure en séminaire. Sa culture historique de l'Ancien Régime était tout simplement impressionnante et lui permettait d'ouvrir des perspectives, de problématiser. Lorsque je vois les travaux menés aujourd'hui dans la discipline, il me semble que l'influence de Michel Vovelle est partout présente. »

MICHEL VOVELLE EN QUELQUES DATES

1933. Naissance à Gallardon (Eure-et-Loir).

1953. Entrée à l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud.

1956. Entrée au Parti communiste français.

1969. Décès de Gaby, sa première épouse.

1973. Publication de sa thèse soutenue en 1971 sous la direction d'André Latreille : *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*.

1982. Succède à Albert Soboul à la Sorbonne.

1989. Bicentenaire de la Révolution.

2017. *La Bataille du Bicentenaire de la Révolution française* (La Découverte).

2018. *Mémoires vives ou perdues. Essai sur l'histoire et le souvenir* (Éditions de Paris).

tionnaires et de la bourgeoisie, la place du politique dans la révolution, ou encore l'exploration de territoires jusqu'ici peu abordés comme le culturel et le mental. Surtout, à l'histoire intellectuelle « furetiste » basée sur des sources de seconde main, M. Vovelle oppose le travail « de terrain ».

Pour ce faire, il lance de grands chantiers autour de l'histoire de la Révolution (plus de 600 directions de mémoires de maîtrise) pas seulement à Paris, mais également en province et dans d'autres pays. Plus qu'aucun autre, Michel Vovelle sera, avec ses deux compagnes, Gaby, trop tôt disparue (1969), puis Monique (2008), un découvreur de nouvelles



sources, notamment ces images qui seront à la base des cinq tomes de *La Révolution, images et récit* : 3 000 images, 500 pages de textes (1986) ! En 1989, le voilà qui publie un livre d'histoires figurales : des monstres médiévaux à Wonderwoman ! Son intérêt pour la mise en image de la révolution l'amène à étudier la figure de Marie Antoinette dans les mangas japonais, dont il devient assez vite un spécialiste. Son goût pour l'histoire des mentalités ne l'éloigne pas pour autant de l'histoire sociale. En 2008, à l'âge de 75 ans, il retourne aux archives départementales de Marseille ! « Dans ce cadre moderne, aux côtés de quelques chercheurs assidus devant leur écran, deux seniors armés de leur crayon de papier revisitent un chantier délaissé depuis des décennies. » Fidèle à l'héritage labrousseau, il publie ainsi, en 2009, une étude sur les sans-culottes marseillais, aboutissement d'un travail entamé presque... cinquante ans plus tôt ! Tel était Michel Vovelle : un historien positiviste d'avant-garde. ■

Rubrique réalisée par Nicolas Sueur

NON, M. LE MINISTRE, CES RÉFORMES NE SONT PAS PLÉBISCITÉES !

Au moment où les établissements commencent à préparer la rentrée 2019, les analyses du SNES-FSU sur les suppressions de postes (voir page 12) et sur les réformes du lycée et du baccalauréat ont fait la preuve de leur justesse.



Les lycéens ont bien compris que ces réformes allaient accroître les inégalités et que l'accroissement du contrôle local pour le baccalauréat ne donnerait plus la même valeur à ce diplôme en fonction du lycée d'origine. Quant à la réforme du lycée, après une longue période d'incertitudes et d'annonces confuses du ministre, la réalité des conséquences de cette réforme se fait jour : mise en concurrence des établissements, des disciplines et des personnels, réduction de l'offre d'enseignement pour les élèves,

« optimisation » des moyens par l'augmentation prévisible du nombre d'élèves par classe... Les ouvertures de spécialités dans les établissements ne sont considérées par l'administration que comme des « permis de construire », ce qui ne garantit pas leur ouverture réelle à la prochaine rentrée.

Les projets de programmes du lycée ont été élaborés sans transparence, sans réflexion préalable sur la culture commune pour tous les jeunes, sans réflexion sur les objectifs des nouveaux enseignements. Beaucoup de pro-

grammes seront infaisables, trop denses, et au service d'une logique de tri social et scolaire.

Mobilisations de la jeunesse

Les lycéens ne s'y sont pas trompés lorsque, à l'appel de leurs organisations, ils sont entrés dans le mouvement contre les réformes du bac et des lycées liées à Parcoursup, contre le service national universel. Leurs revendications rejoignent en grande partie les analyses et demandes que porte le SNES-FSU depuis plusieurs mois. Certaines universités com-

LES PRIMES : SOLUTION MIRACLE ?

Le débat sur les primes ressurgit. Laisser le point d'indice perdre de sa valeur ne serait pas si grave s'il était compensé par une prime annuelle *ad hoc* ? Ce point de vue centré sur la situation isolée d'un seul individu oublie tout simplement l'équité entre les générations. Le transfert primes-points du PPCR va à l'encontre de cette idée et garantit la prise en compte de davantage de points d'indice dans le calcul de la pension fonctionnaire. Bien entendu, le SNES-FSU a depuis longtemps comme mandat le doublement immédiat de l'ISOE pour tous (101 euros par mois)

et demande pour tous les jeunes collègues une véritable prime d'installation à l'entrée dans nos métiers car celles-ci profitent à tous. Une rémunération plus juste des fonctionnaires ne passe pas par le retour de primes au mérite, comme le souhaite pourtant le ministre Blanquer, considérant que le dispositif PPCR d'avancement dans la carrière est trop uniforme. Le SNES avec la FSU se bat pour la revalorisation du point d'indice et un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies ces dernières années.

mencent, elles aussi, à se mobiliser, notamment contre l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants étrangers. Or, face à une jeunesse qui fait part de son inquiétude pour l'avenir et qui, pour une grande majorité, manifeste pacifiquement, le gouvernement réplique uniquement par un discours sécuritaire et réprime violemment les lycéens, causant des blessures graves pour certains, multipliant gardes à vue et poursuites judiciaires. Le SNES-FSU dénonce cette répression qui vise à démobiliser et faire peur.

Alors que le Ministre en appelle à la responsabilité des personnels, le SNES-FSU rappelle que, depuis plusieurs jours, ces mêmes personnels, inquiets pour la sécurité de leurs élèves, ont été nombreux à les aider et les protéger pour éviter que les manifestations pacifiques dégénèrent. Sous-entendre, d'une manière ou d'une autre qu'ils n'ont pas été à la hauteur est profondément méprisant pour les personnels.

Les jeunes ont réussi à construire un mouvement durable, impliquant de nombreux lycées. Les assemblées générales d'établissements se sont multipliées appelant les personnels à la grève pour dénoncer ces réformes porteuses d'inégalités sociales et de dégradations des conditions de travail et d'étude des élèves et des personnels.



Le dépôt d'un préavis de grève par le SNES-FSU et l'action des militants sur le terrain ont permis la multiplication de ces actions.

Dégradation généralisée

L'absence de présence médiatique des collègues dans la période n'est pas signe que la situation y est meilleure. Les questions des effectifs chargés et des difficultés de l'inclusion n'y sont pas résolues, pas plus que les pressions sur les modalités d'évaluation des élèves.


De même le bras de fer continue pour sauver l'orientation scolaire.

Dans le cadre de son plan d'action, le SNES-FSU a appelé la profession à prolonger ces mobilisations en s'engageant dans des temps forts : le 14 décembre, en participant aux manifestations et aux grèves prévues localement ; le 19 décembre, jour du Comité technique ministériel attribuant les dotations aux académies et du Conseil supérieur de l'Éducation examinant les programmes du lycée, en participant à la journée d'expression du second degré qui a conduit à des rassemblements devant le ministère et les rectorats. A Paris, le 19 décembre, dans une ambiance

dynamique, de nombreux collègues ont témoigné de la réalité des conditions de travail dans leurs établissements, offrant ainsi un cinglant démenti à la propagande ministérielle. 30 élèves par classe dans un lycée accueillant des publics défavorisés, dans des locaux trop étroits, perte d'enseignements de spécialité dans d'autres, difficultés liées à l'inclusion en collège faute de conditions de travail satisfaisantes : le discours du ministre se répandant sur les ondes sur l'enthousiasme suscité par ses réformes sonne faux !

Mobiliser dès janvier

L'annonce des suppressions de postes qui frappe durement de nombreuses académies ne fait qu'envenimer la situation. La rentrée 2019 ne peut se passer dans de telles conditions.

 Le SNES-FSU a porté au CSE l'exigence, dans un premier temps, d'un moratoire sur les réformes des lycées et du bac. Il a pris contact avec les organisations lycéennes et d'autres organisations syndicales pour reprendre très vite la mobilisation à la rentrée. ■

Xavier Marand, Frédéric Rolet

TÉMOIGNAGE : STÉPHANIE LISSLOUR, PROFESSEURE DE SVT AU LYCÉE LOUIS-ARMAND, PARIS 15^e

Louis-Armand est un Lycée polyvalent parisien. Ces dix dernières années, les effectifs de la voie générale ont fondu. L'établissement manque d'attractivité. Il reste deux Premières, une ES et une S à effectifs allégés, mais qui redeviennent des classes à 35 élèves en Terminale puisqu'elles accueillent tous les doublants de l'académie. En Terminale S, les élèves bénéficiaient de toutes les options possibles : sciences de l'ingénieur (SI), S-SVT, S-maths et S-physique-chimie. En ES, il y avait deux options, Sciences Po et maths. Avec la réforme, l'établissement n'a obtenu que quatre spécialités sur les douze possibles : physique, SVT, maths et numérique et science de l'informatique (NSI). Aucun collègue n'est partant pour assurer ce dernier enseignement. C'est un enseignement nouveau et ils ne sont pas formés. Avec la disparition de la filière



SES, remplacée par une simple spécialité, notre collègue va donc perdre son poste cette année ou l'an prochain. La spécialité SES n'étant pas retenue pour l'établissement, elle n'aura plus que les Terminales ES et les Secondes. L'année d'après, il n'y aura pas plus que l'enseignement en Seconde mais cela ne représente pas assez d'heures. De plus, toutes les options vont entrer en concurrence et la question du financement se pose. Va-t-on continuer à les financer toutes ? L'allemand, par exemple, pourrait pâtir de la réforme. Il s'agit dans la logique d'autonomie des établissements de récupérer des heures pour autre chose : des dédoublements, par exemple. Cette réforme est un mensonge. On fait miroiter des choix de spécialités aux élèves et aux parents. En vérité, les choix sont imposés.

LE SNES-FSU CONFORTÉ À LA PREMIÈRE PLACE

À l'issue de ces élections professionnelles, le SNES-FSU reste la première organisation syndicale du second degré sur l'ensemble des CAPN avec 42,6 % des suffrages, 30 points devant le SNALC qui recueille 12 %.



© Clément Martin

Derrière, FO perd 1,2 point tout en conservant la troisième place. Dans un contexte de hausse de la participation, le SNES gagne plus de 2 300 voix.

La Commission administrative paritaire nationale (CAPN) des professeurs certifiés est la seule dans laquelle le SNES-FSU perd un siège au profit de la CGT qui y entre. Chez les agrégés (6 sur 10) et les professeurs de chaires supérieures (2 sur 4), il conserve le même nombre de sièges. Concernant les CPE et les Psy-ÉN, il conserve la majorité des sièges dans un contexte où le nombre de sièges dans chacune de ces CAPN a augmenté.

Chez les professeurs d'EPS, le SNEP-FSU fait carton plein en remportant l'intégralité des 9 sièges. Chez les PLP, le SNUEP continue sa progression en voix sans toutefois réussir à emporter un siège supplémentaire.

RÉPARTITION DES SIÈGES EN CAPN

	SNES-FSU	SNALC	SGEN-CFDT	SE-UNSA	FO	CGT	SUD
Certifié-e-s	9	2	2	2	2	1	1
Agrégé-e-s	6	2	1		1		
Chaires sup	2	2					
CPE	4		2	3			
Psy-ÉN	5		2	2			

Dans le premier degré, le SNUipp conserve sa position de première organisation syndicale.

CAPA et CCP

Dans l'ensemble des Commissions administratives paritaires académiques (CAPA), le SNES-FSU recueille 43,5 % des suffrages, en recul de 1,7 point. Il conserve la majorité des sièges avec 622 élu-e-s sur 1 192. Comme au niveau national, le SNALC est la deuxième organisation syndicale en voix, mais c'est l'UNSA qui prend cette place lorsqu'on regarde le nombre de sièges obtenus.

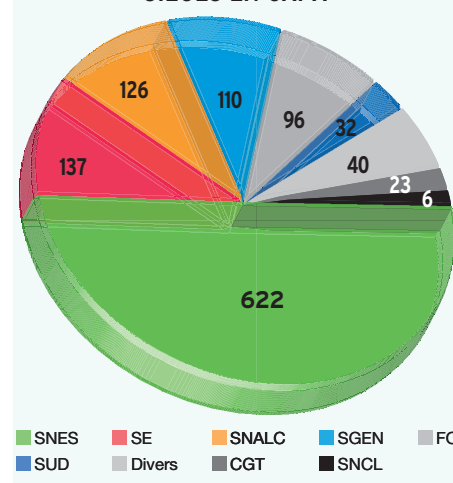
Dans les Commissions consultatives paritaires (CCP), l'augmentation en voix de la participation ne profite pas aux syndicats de la FSU (SNES, SNUipp, SNEP et SNUEP), même s'ils gardent la première place. Ceux-ci marquent le pas avec un recul de 2 à 4 points en voix, mais conservent la majorité des sièges (47 sur 116 dans les CCP de contractuels d'enseignement d'éducation et de psychologues, et 64 sur 157 dans les CCP des personnels AED/AESH).

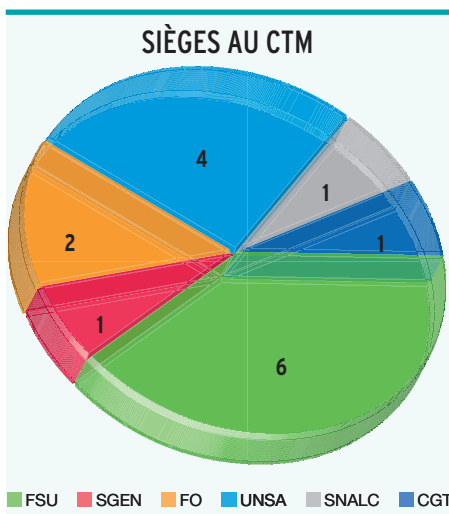
Comité technique ministériel (CTM)

Dans cette instance, la FSU renforce sa position de première fédération de l'Éducation nationale. Elle recueille 6 000 voix de plus, mais subit un recul de 0,5 point en pourcentage

dans un contexte d'augmentation de la participation. La deuxième organisation syndicale reste l'UNSA avec 21,6 % des voix, elle aussi en baisse de 0,3 point. La répartition des sièges entre les fédérations reste identique : FSU 6, UNSA 4, FO 2, CGT 1, CFDT 1, FGAF 1. Au CTM comme dans tous les Comités techniques académiques, la FSU, face à tout gouvernement, portera encore les revendications des personnels, continuera de mener la bataille pour obtenir des avancées sur les textes soumis

SIÈGES EN CAPA





à consultation et votera en fonction des avancées obtenues. Les résultats obtenus à ce scrutin prouvent que cette stratégie est reconnue par les personnels.

Fonction publique

Au niveau de la Fonction publique de l'État, la FSU conforte sa deuxième place derrière FO, avec une progression de 0,7 point. L'écart entre les trois premières organisations (FO, FSU et UNSA) se resserre dans une fourchette de seulement 1 point.

La nette progression de la FSU dans la Fonction publique territoriale ne lui permettra malheureusement pas d'obtenir un siège au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale. Dans l'ensemble de la Fonction publique, la FSU, alors que le taux de participation est en recul de 3 points, est la seule organisation syndicale à progresser en voix.

La CFDT, qui se targue d'être désormais la première organisation syndicale tous secteurs confondus (public + entreprises), ne doit cette place qu'à ses pertes moindres dans l'ensemble de la Fonction publique (- 47 000 voix) que la CGT (- 78 000 voix). ■ **Xavier Marand**

PARTICIPATION EN HAUSSE

Les personnels de l'Éducation nationale ont cette année davantage participé aux élections professionnelles qu'en 2014.

Les obstacles étaient cependant nombreux et l'ardeur du gouvernement à favoriser la démocratie sociale fort mesurée.

Un scrutin qui fait sens

Comment s'étonner du mouvement des gilets jaunes alors que depuis plusieurs mandatures, les gouvernements dénigrent les corps intermédiaires ? En faisant peu de cas du rôle de porte-parole des personnels qui est celui des élus, et en affichant la volonté de vider les instances de consultation (CAP et CT) de leurs compétences, ces gouvernants s'en prennent à l'ensemble des personnels.

La reconduction du vote électronique qui ne met pas tous les personnels à égalité face aux modalités de vote et les nombreux dys-

fonctionnements qui ont eu cours cette année ont été des handicaps supplémentaires.

Pourtant, le taux de participation a progressé de 0,9 point au CTM et d'environ 2 points globalement pour les CAPN du second degré, preuve si besoin était que les personnels sont attachés à l'élection directe de leurs représentants, au rôle qu'ils jouent dans la défense individuelle et collective des personnels et à leur capacité à porter leurs aspirations.

Le gouvernement serait bien inspiré de prendre en compte ce signal des personnels et d'entendre enfin leur mécontentement sur les réformes imposées, les suppressions de postes et l'absence de revalorisation. ■

Jacques Lacroix



DYSFONCTIONNEMENTS EN CASCADE

Le cru 2018 du vote électronique aux élections professionnelles a été émaillé de nombreux dysfonctionnements : le bug du serveur dès son ouverture en a été le principal, conduisant à un premier jour peu ou prou sans vote.

Les messageries académiques ont une fois encore été un point faible du dispositif, rendant la création du compte électeur ou le réassort quasi impossible pendant la période de vote. Ce sont les contractuels, les AED-AESH et les collègues affectés dans l'enseignement supérieur qui en ont été les principales victimes.

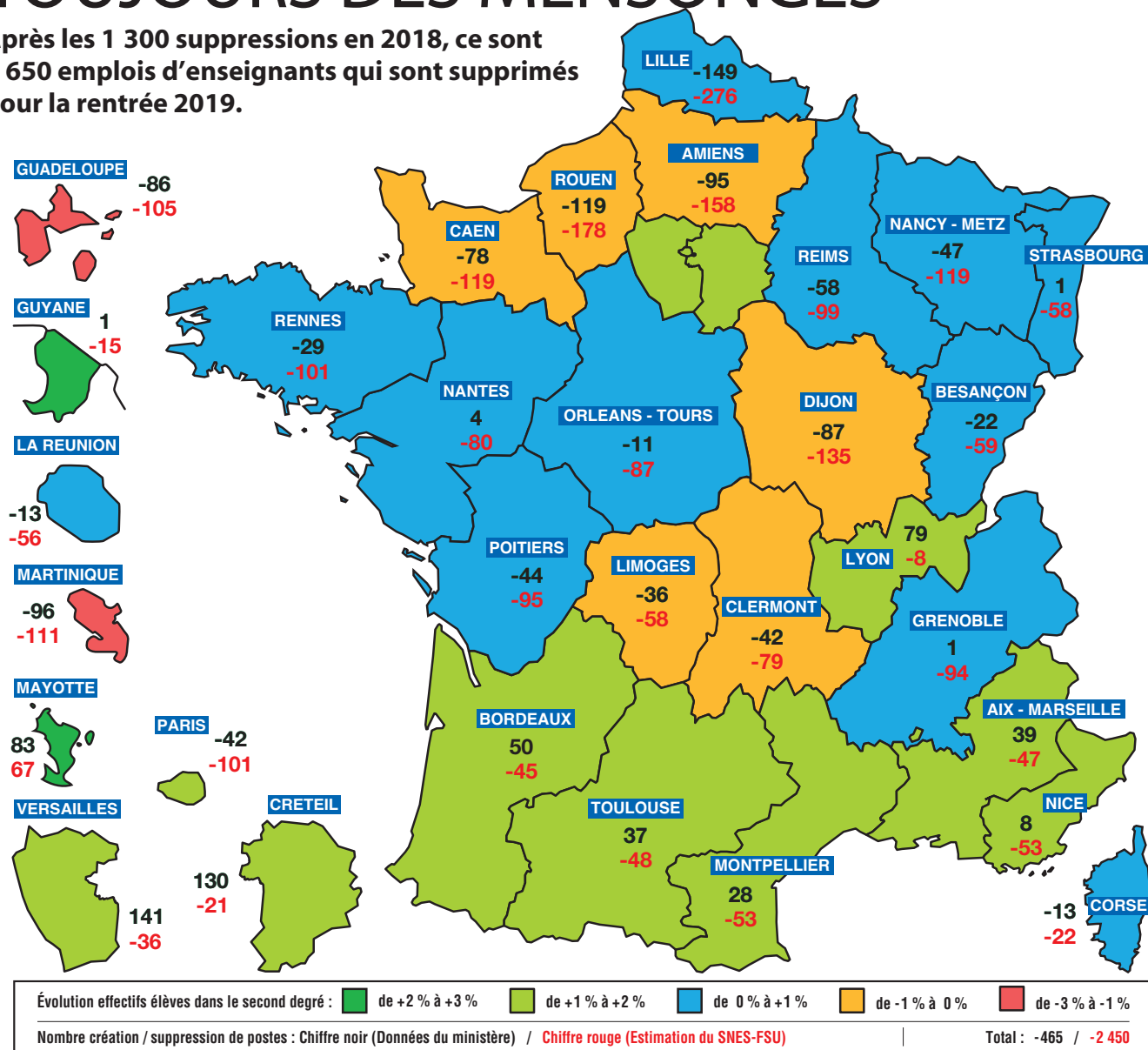
Liste électorale incomplète, espace de vote virtuel dans les établissements, communication *a minima* et campagne électorale cantonnée à une avalanche de courriels ont aussi été au menu d'une procédure à tout le moins inaboutie.

C'est bien le ministère, par le choix du prestataire mais aussi par l'organisation qu'il a arrêtée, qui porte la responsabilité de cet épisode chaotique, et sans les efforts déployés par les organisations syndicales pour faire voter, la participation, en légère augmentation par rapport à 2014, aurait été encore plus réduite. Les ponctions d'emplois administratifs dans les services, du ministère aux établissements en passant par les rectorats et les DASEN, ne sont pas étrangères à ce constat.

On ne peut que s'interroger sur la volonté réelle de faire en sorte que la légitimité des élus soit incontestable, à l'heure où la fonction publique veut réduire le rôle des instances paritaires et où le « dialogue social » s'avère de plus en plus souvent de pure forme. Les événements les plus récents ont pourtant montré la nécessité d'une démocratie sociale forte, au service des personnels et bénéfique aux usagers.

SUPPRESSIONS BLANQUER : TOUJOURS DES MENSONGES

Après les 1 300 suppressions en 2018, ce sont 2 650 emplois d'enseignants qui sont supprimés pour la rentrée 2019.



Malgré les tentatives ministérielles de dissimulation, le SNES-FSU est en mesure de livrer une estimation de la destruction d'emplois dans les académies : - 158 à Amiens, - 276 à Lille, - 178 à Rouen... Toutes les académies perdent des emplois. Pourtant les effectifs augmentent !

L'objectif présidentiel était connu : supprimer 50 000 emplois de fonctionnaires d'État en cinq ans, au nom du dogme de la réduction de la dépense publique. Les conséquences étaient prévisibles avec un affaiblissement programmé des services publics, notamment l'Éducation nationale, qui représente près de la moitié des emplois de la Fonction publique d'État.

C'est une politique complètement déconnectée des réalités du terrain. La cohorte pléthorique 2006-2012 arrive au collège. 20 000 élèves supplémentaires sont entrés dans le second

degré public à cette rentrée 2018 et 32 000 de plus le feront à chaque rentrée de 2019 à 2021 ! À celle de 2022, le second degré comptera 110 000 élèves de plus qu'en 2017. Aucune communication, ni la plus démagogique, ni la plus habile, ne permettra de masquer cette réalité : Jean-Michel Blanquer organise la dégradation des conditions de travail des personnels (professeurs, CPE, AED, Psy-ÉN...).

Réformer pour supprimer

La réforme du lycée, après celle du collège poursuit les mêmes buts, au premier rang desquels supprimer des moyens. Les horaires d'enseignement vont continuer à baisser, l'offre de formation se restreindre, les effectifs de classe augmenter. Pour masquer cette cruelle réalité, le ministre fait une présentation tronquée qui confine à la manipulation. Il dissimule la masse des suppressions en disant

compenser 2 085 suppressions d'emplois par un volume d'heures supplémentaires équivalent. Non seulement 2 650 emplois vont bien disparaître (représentant 2 450 moyens d'enseignement en raison de la suppression de 400 emplois de stagiaires affectés à mi-temps), mais en plus les crédits d'heures supplémentaires garantis en 2019 ne comblent en réalité que 700 suppressions. Le ministère se refusant à donner les chiffres réels de suppressions d'emplois par académie, nous sommes obligés d'en faire une estimation basée sur les stocks (voir carte). Cette estimation se vérifiera, à peu de choses près, dans les comités techniques académiques. Comme au CTM, le SNES-FSU y dénoncera l'abandon du service public d'éducation et le mépris de la communauté éducative. Dans « l'école de la confiance » du ministre, il y a loin de la parole aux actes. ■

Grégory Frackowiak

VRAI REcul POLITIQUE MAIGRES CONCESSIONS BUDGÉTAIRES

En annonçant des mesures sur le pouvoir d'achat, le président de la République fait mine de reculer devant les mobilisations, mais ses annonces sont loin de faire le compte.

Le gouvernement affirme avoir toujours su « que la colère était là » mais il aura quand même fallu attendre cinq semaines pour qu'il aille au-delà de l'abandon de l'augmentation de la taxe carbone. Ce recul prive le budget 2019 de 4 milliards d'euros. Les 6,5 milliards supplémentaires mis sur la table par le gouvernement regroupent une hausse de la prime d'activité pour 2,5 milliards, 1,5 milliard est consacré à la baisse de la CSG (voir plus bas) et 2,5 milliards à la défiscalisation des heures supplémentaires.

Dévoiemment

Soumise à plafond de revenu, la hausse de la prime d'activité ne concerne que 55 % des salariés payés au SMIC. Elle laisse sur le bas-côté 750 000 personnes qui continueront à percevoir 1 185 euros à la fin du mois.

Tout aussi grave sont les effets de l'extension des bénéficiaires à 5 millions de personnes contre 3,8 aujourd'hui. 20 % des salariés – ce n'est pas rien ! – seront donc pris en charge par la CAF parce que leur employeur refuse

d'augmenter les salaires et que l'État ne les contraint pas à le faire. Fait significatif de la faiblesse des salaires enseignants, un certifié en début de carrière relève maintenant de cette indemnité.

Les gilets jaunes réclamaient des hausses de salaires. Ils obtiennent en tout et pour tout une esquisse de redistribution qui a tout d'un « machin » bricolé dans l'urgence. Pas sûr que cela soit de nature à les satisfaire.



Guillaume Duval
@gduval_altereco
En réponse à @gduval_altereco

« Les 100 euros [...] ne sont pas vraiment une hausse du smic et n'auront donc en particulier aucunes conséquences sur les indemnités chômage, maladie ou encore les retraites des smicards. »

« Les salariés du public, dont les revenus sont bloqués depuis dix ans [...], ne reçoivent rien de leur employeur au moment même où le gouvernement exhorte avec de grands trémolos, les entreprises privées à augmenter les salaires... »

Quant à la défiscalisation des heures supplémentaires, elle ne concerne pas que les bas salaires. Elle est par ailleurs de nature à limiter, à terme, les créations d'emplois. Ce *remake* du dispositif sarkozyste sera en effet plébiscité par un patronat trop heureux de profiter d'exonérations de cotisations, au lieu d'embaucher.

Pour le reste, ni augmentation des minima sociaux et des pensions, ni relèvement des bas salaires...

Qui paye ?

Les entreprises, malgré des profits en hausse, sont à l'abri. Même le report, un moment envisagé, de la baisse des cotisations patronales sur le smic (quatre points !) n'aura pas lieu. Le déficit se creusera donc. Rien de catastrophique en vérité, mais cela n'empêche pas le gouvernement d'envisager de nouvelles coupes budgétaires, de l'ordre de 1,5 milliard. De quoi mettre en colère des territoires qui souffrent déjà d'un appauvrissement des services publics... ■ **Thierry Ananou**

RETRAITÉS : UNE MOBILISATION EN JAUNE

La présence de nombreux retraités dans le mouvement des gilets jaunes confirme leur colère et leur mobilisation. Celle-ci ne faiblit pas et de nouvelles actions sont d'ores et déjà annoncées.

Au travers de cette mobilisation s'exprime la colère contre la baisse du pouvoir d'achat : hausse de la CSG, gel des pensions en 2018 et désindexation annoncée un soir d'août, limitant leur revalorisation à 0,3 % pour 2019 et 2020. À cela s'ajoutent la hausse du coût des dépenses contraintes, des tarifs des compléments santé ciblée sur les retraités, tout cela dans un contexte où, du fait des réformes successives, le niveau des pensions recule.

Du mépris à l'injustice

C'est la colère face au mépris d'un Président qui les traite de privilégiés alors que la hausse de la CSG a affecté des pensions modestes, et que, dans le même temps, les riches ont bénéficié, entre autres, de la suppression de l'ISF. Les retraités sont tellement privilégiés qu'ils sont sommés de financer la hausse du pouvoir d'achat de certains actifs, et de supporter eux-mêmes les coûts de la perte d'autonomie.

C'est la révolte contre l'injustice qui leur est faite, à eux, mais aussi à leurs enfants et petits-enfants.

C'est une révolte contre le mépris d'un Président qui refuse de les recevoir malgré les relances du « groupe des 9 » et qui les traite en citoyens de seconde zone, comme s'ils ne jouaient aucun rôle dans la société.

Pas de conflit intergénérationnel

La diversité des âges sur les ronds-points confirme qu'il n'y a pas de conflit intergénérationnel, mais un violent conflit social. De nombreux retraités du SNES et de la FSU ont engagé un dialogue souvent fructueux, même s'il est parfois délicat, notamment parce que nos retraites sont supérieures aux 800 ou 1 000 euros de bon nombre de ces salariés actifs, chômeurs ou retraités : « nous ne sommes pas du même monde » dit l'un d'eux. Et pourtant surgit très vite la nécessité de mener un combat commun pour les salaires, les pensions, des services publics de proximité et le rétablissement de l'ISF.



Combat commun qui s'enrichit des actions spécifiques : les retraités continuent à se battre. À l'initiative du groupe des 9, ils ont de nouveau manifesté le 18 décembre dernier, devant le ministère des Finances. D'autres mobilisations devraient suivre. ■ **Marylène Cahouet**

DÉPENSES D'ÉDUCATION : HAUSSE À RELATIVISER À TOUT PRIX

« Près de 155 milliards consacrés à l'éducation en 2017, 6,7 % du PIB. » La DEPP vient de publier sous ce titre une note sur la Dépense intérieure d'éducation (DIE) en 2017.

La DIE correspond à l'ensemble des dépenses effectuées pour l'éducation. Elle s'élève en 2017 à 154,6 Mds d'euros : l'État pour 57,4 %, les collectivités pour 23,3 %, les entreprises pour 8,5 % et les ménages pour 7,7 %. Cette répartition a peu évolué depuis dix ans, même si la baisse de la part de l'État se poursuit au profit notamment de celle des collectivités territoriales (+ 1 point). La part des

dépenses des collectivités a augmenté régulièrement de 14,7 % en 1980 à 22,9 % en 2007, résultat des importants transferts de compétences de l'État vers les départements et les Régions, liés aux lois de décentralisation des années 1982-1983 et 2003. Les dépenses de l'État sont pour l'essentiel des dépenses de rémunérations des personnels. La croissance de la DIE observée en 2017, la plus forte depuis 2010, est liée à l'aug-

mentation de 3,8 % du budget de l'enseignement scolaire, dernier du quinquennat Hollande qui « soldait » la promesse des 54 000 créations d'emplois dans ce secteur. Malgré cette croissance, l'effort fait par la Nation pour l'éducation doit être relativisé par l'analyse de la part de la DIE dans le PIB (cf. graphique ci-contre).

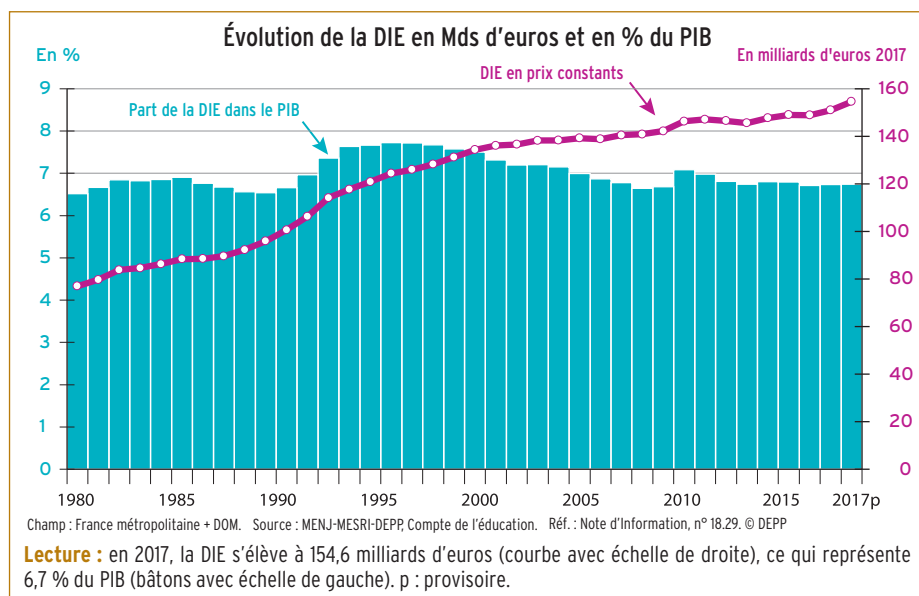
Effort très modéré

En 1996, la France consacrait 7,7 % de son PIB à la DIE. En 2017, elle n'en consacre plus que 6,7 %. Si la France avait consacré en 2017 le même pourcentage du PIB qu'en 1996, elle aurait pu engager près de 23 milliards supplémentaires.

Ainsi, compte tenu de leur poids dans la DIE⁽¹⁾, les budgets des ministères de l'Éducation auraient disposé d'environ 12 milliards d'euros supplémentaires. De quoi améliorer le service public d'éducation : faire baisser le nombre d'élèves par classe en créant des emplois, développer l'offre de formation par exemple ! Quant à la revalorisation de nos salaires, il faudrait seulement 1,5 Md d'euros pour faire bénéficier chaque personnel du second degré de 50 points d'indice supplémentaires. ■

Fabienne Bellin

(1) Les budgets de l'enseignement scolaire et enseignement supérieur représentent 55 % des dépenses d'éducation.



CONCOURS : SCANDALEUSE AUSTÉRITÉ

Après la perte de 2 600 postes à la session 2018, il y en aura encore 400 en moins, cette année, aux concours du second degré. Ce n'est pas comme si on attendait 40 000 élèves en plus...

La baisse du nombre de postes ouverts aux concours des CAPES externes s'accroît avec 373 postes en moins. Le concours des Psy-ÉN EDO est, lui, sinistré avec 32 postes en moins (- 36,78 %), et même 110, si on compte la disparition du concours réservé. Malgré les besoins dans l'encadrement éducatif, le concours externe CPE perd encore 10 postes. Le nombre de postes à l'agrégation a beau se maintenir à son niveau de 2018, il s'agit d'un étiage historiquement bas. Cette baisse globale touche inégalement les disciplines : aux CAPES externes, la dotation augmente en philosophie (+ 50 %), SES (+ 37,65 %) et physique chimie (+ 28,33 %). En revanche, la baisse est très forte en espagnol (- 22,41 %), lettres classiques (- 20,77 %), lettres modernes (- 18,94 %) et SVT (- 20,49 %). L'augmentation des postes aux concours

internes (+ 390), hors agrégation interne, ne compense pas la disparition des concours réservés (2 302 postes à la session 2018) qui permettaient aux contractuels d'être titularisés dans la Fonction publique.

Toujours cette logique comptable

Ce gouvernement n'a choisi d'améliorer ni les conditions d'étude des élèves, ni les conditions de travail des personnels. En revanche, il fait un cadeau au privé en ne diminuant pas les postes au CAFEP. C'est un très mauvais signal qui est donné aux étudiants. Cette baisse va les dissuader de préparer les concours du second degré, contribuant ainsi à entretenir la crise du recrutement. D'ailleurs, à cette session, le nombre d'inscrits a chuté de 9,9 % aux agrégations externes et de 6,7 % aux CAPES externes.

CONCOURS SESSION 2019 : CHIFFRES CLÉS

CAPES externe	5 460 postes	(- 373)
CAPET externe	490 postes	(+ 105)
Psy-ÉN EDO externe	55 postes	(- 32)
CPE externe	260 postes	(- 10)
Agrégation externe	1 555 postes	(maintien)
CAFEP	1 200 postes	(maintien)
Concours internes	2 770 postes	(+ 390)
Concours réservés	0 poste	(- 2 302)
INSCRITS EN COMPARAISON AVEC LA SESSION 2018		
CAPES externe	- 6,70 %	
Agrégation externe	- 9,90 %	

Les syndicats de la FSU exigent un plan pluriannuel de recrutement. Ils appellent à signer massivement la pétition pour exiger plus de postes aux concours : <https://petitions.snes.edu/?petition=42> ■

Alain Billate

PLFSS ADOPTÉ MAIS... EN DÉFICIT !

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, que les sénateurs ont refusé de voter, a été définitivement adopté par les députés le 3 décembre dernier.

Ce texte diffère très peu de celui adopté en première lecture, à ceci près que l'excédent de 400 M€ initialement annoncé pour 2019 pour les régimes obligatoires de base et le fonds de solidarité vieillesse est devenu un déficit de 200 M€. Cette détérioration dans les prévisions est en grande partie liée à la hausse de la dotation de l'UNEDIC en recettes de CSG.

Hold-up !

Le gouvernement a par ailleurs organisé un véritable hold-up contre les caisses de la Sécu. Les excédents de la Sécu, lorsqu'il y en aura, seront systématiquement diminués par des réductions d'attribution de recettes fiscales, lesquelles compensaient depuis 1994 les pertes de recettes sociales dues aux politiques d'allègements de cotisations patronales.

Les politiques de déflation salariale sont arrivées au bout de leurs possibilités, car il n'y a plus de cotisations prélevées au niveau du SMIC, hormis les cotisations accidents du travail et maladies professionnelles, qui sont désormais dans le collimateur du MEDEF.



Des reculs ont été entérinés, comme la désindexation des pensions et des allocations familiales qui vont coûter 1,8 Md€ aux ménages, ou la hausse de 18 à 24 € de la participation forfaitaire pour les actes médicaux coûtant plus de 120 €, hausse qui sera supportée par les mutuelles.

Présenté comme une avancée, le fameux reste à charge zéro en dentaire, en optique et en audiologie, devenu le « 100 % santé », sera mis en œuvre progressivement et pèsera aussi sur les cotisations des adhérents mutualistes,

qui doivent déjà supporter la taxe de solidarité additionnelle (13,27 %) à laquelle a été ajoutée cette année une taxe de 0,8 % visant à financer les forfaits patientèle des médecins généralistes.

Cette loi de financement marque une étape supplémentaire dans le transfert du coût de la santé vers les patients et en transférant une partie de la prise en charge sur les complémentaires, et dans l'ouverture du périmètre du PLFSS à l'assurance chômage. ■

Hervé Moreau

IFSI : DÉSORMAIS DANS PARCOURSUP

Le SNES-FSU a porté au MESRI les inquiétudes des enseignants de la série Sciences et technologies sanitaires et sociales (ST2S) face à la disparition du concours d'entrée en IFSI⁽¹⁾.



Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a décidé de supprimer le concours d'entrée en IFSI, en intégrant l'accès à cette filière dans Parcoursup. Le responsable du projet d'universitarisation des formations paramédicales et de maïeutique du MESRI affirme que le ministère souhaite maintenir la diversité des profils en formation infirmière et y veillera.

Maintenir le vivier

Le ministère indique que les cinq attendus et leurs critères généraux ont été retravaillés dans ce sens : connaissances en santé publique et protection sociale, capacités relationnelles, organisationnelles, expression écrite et orale, aptitudes pour la démarche scientifique et maîtrise des bases de l'arithmétique... permettent d'identifier tous les profils déjà existants et possibles (ST2S, ES, ASSP⁽²⁾, formation continue...). Un regard sera aussi porté sur les élèves boursiers. Les écoles d'infirmier-e-s auront la main sur les coefficients comme c'est le cas pour les filières STS et IUT mais les regroupements prévus pour traiter les demandes devront intégrer dans leurs commissions de

sélection des enseignants du secondaire. La série ST2S est un vivier pour la formation infirmière (30 % des recrutés) comme pour d'autres formations dans le secteur sanitaire et social. Avec le SNES-FSU, les enseignants revendiquent le maintien de ce vivier, mais aussi aspirent à prendre toute leur place dans les futures formations liées au dispositif « oui, si », qu'elles soient pré-bac ou post-bac. Le SNES-FSU l'a rappelé au ministère, qui a pointé les rôles des recteurs à ce niveau.

Pour le SNES-FSU, outre la nécessité de maintenir les préparations pré et post-bac dans les cartes de formations académiques, il est impératif d'avoir une impulsion nationale afin de permettre à d'avantage de jeunes, notamment issus des formations technologiques et professionnelles, de poursuivre des études supérieures dans les domaines de la santé et du social. ■

Claudie Chalmin

(1) Institut de formation en soins infirmiers.

(2) Bac professionnel accompagnement, soins et services à la personne.

Retrouvez l'intégralité de cet entretien sur www.snes.edu/Entretien-entre-le-SNES-FSU-et-Stephane-Le-Bouler

ENQUÊTE SNES-FSU #PASDEVAGUES NE DOIT PAS RETOMBER

Parce que la parole des personnels doit être entendue, le SNES-FSU a lancé des enquêtes en ligne parmi lesquelles la consultation sur le phénomène #pasdevagues.

Les objectifs de l'enquête sont doubles : libérer la parole et dénoncer l'absence de réaction de la hiérarchie, alors même que les incivilités et les faits de violence subis par les collègues lui sont remontés. Les chiffres sont édifiants : quand plus de 57 % des répondants ont été plusieurs fois confrontés à des incivilités ou des faits de violence dans leur activité professionnelle, ils

sont plus de 76 % à estimer que la réponse donnée par l'administration n'a pas été adaptée à la situation qu'ils dénoncent et aux traumatismes qui en résultent. Au-delà de la solitude et du mal-être qui ressortent de ces témoignages, c'est la détresse et la lassitude des collègues face au manque de soutien de l'administration, et à la négation pure et simple parfois des incidents qui lui sont remontés.

Dans son projet d'« école de la confiance », le ministre de l'Éducation nationale affirme qu'« il ne faut pas porter atteinte à la réputation du service public » de quelque manière que ce soit. Pourrions-nous encore dire la réalité vécue sur le terrain ? L'objectif du ministre est clair : verrouiller tout discours critique. ■

Mélanie Faivre



Avez-vous déjà été confronté personnellement à des situations d'incivilité ou de violence dans votre activité professionnelle ?

Non, jamais :	1,5%
Oui, une fois :	5,2%
Oui, plusieurs fois :	59,2%
Oui, souvent :	34,1%



« Lucie, professeure de musique

Un élève me lance une trousse pleine dans la figure. Je suis sonnée. J'exclus l'élève avec calme. L'élève passe en conseil de discipline et est exclu du collège. Le recteur a cassé la décision du conseil de discipline.

Avez-vous signalé ces situations à l'administration ?

Oui, toujours	50,5%
Oui, la plupart du temps	40,6%
Non, la plupart du temps	6,9%
Non, jamais	2,0%



« Sébastien, professeur de français

Des élèves ont menacé des enseignants de mort et ont introduit à plusieurs reprises des bombes artisanales dans l'établissement... L'objectif étant de garder les élèves, on nous demande de faire des rapports ; l'élève est exclu deux, trois jours et revient et ce pendant des années. Le personnel de direction est comme nous, il subit, il exécute des consignes qui viennent d'en haut.

D'une façon générale, trouvez-vous que, dans la plupart des cas, la réponse de l'administration à ces situations est :

Très adaptée	1,5%
Plutôt adaptée	21,2%
Plutôt inadaptée	48,8%
Très inadaptée	28,5%



SÉCURITÉ BLANQUER : DE LA POUDRE AUX YEUX

Contraint par le #pasdevague, le ministre annonce des mesures pour réduire les violences : envoi d'un flyer « faire face à une agression », mise en valeur du Document unique d'évaluation des risques (DUER), meilleure remontée des incidents, point climat scolaire aux CA... Cela ne répond pas aux besoins des personnels d'être écoutés et soutenus par la hiérarchie. Le délai de convocation du conseil de discipline serait réduit à cinq jours et le nombre de ses membres à six. La réponse disciplinaire doit exister

mais ne peut se faire ni par une justice expéditive ni en écartant des acteurs de la communauté éducative. Pour des actions de prévention et le traitement de tous les problèmes, de la plus petite incivilité aux agressions les plus graves, il faut recruter des équipes pluridisciplinaires complètes et en nombre. Supprimer des emplois de profs, n'en créer aucun chez les CPE et réduire le nombre d'AED : cela ne répond pas au besoin de sécurité.

LOI 1905, IL RÉCIDIVE !

Après les déclarations sur « le lien à restaurer avec les Églises », le Président passe à l'acte. Il veut modifier les fondements de la loi de 1905 de séparation entre les Églises et l'État.

Le SNES-FSU s'est associé immédiatement aux mouvements laïques pour dénoncer la dangerosité du projet. Une attaque sur deux principes essentiels de la loi est en effet à l'étude. En inventant un label contrôlé des associations culturelles, le gouvernement créerait un lien structurel entre les Églises et l'État. Autoriser ces associations à posséder et administrer tout bien pour en tirer des revenus locatifs affectés au culte et autoriser les subventions publiques pour la réparation des lieux de cultes postérieurs à 1905, non-propriété des collectivités, reviendrait à introduire du financement public direct et indirect.

Arsenal juridique suffisant

Le SNES et la FSU se sont joints à vingt associations ou syndicats défenseurs de la laïcité pour mettre « en garde contre toute modification de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905,

quelles qu'en soient les voies. S'il s'agit de mieux encadrer des dérives intégristes mettant en cause les principes et valeurs de la République, le titre V de la loi, intitulé Police des cultes, fournit l'arsenal juridique suffisant. S'il s'agit de financer les cultes de quelque manière que ce soit, on entrerait alors dans une procédure concordataire que la loi de 1905 avait précisément pour but d'abolir ». Le Parlement a déjà retoqué en juillet ces dispositions financières qui ainsi reviennent par la fenêtre. C'est sans doute la définition jupitérienne de la démocratie. Faire vivre la laïcité impose de conforter la loi de 1905, de l'appliquer partout et aussi de changer de cap en menant des politiques sociales qui concrétisent, pour tous, ses principes démocratiques et émancipateurs. Faut-il être à ce point enfermé dans ses certitudes et dans sa tour d'ivoire pour ne pas comprendre les urgences du moment ? ■

Grégory Frackowiak



© Olivier Teyraud

CSG : UN MOINS-DISANT SOCIAL

Derrière l'injustice de la hausse de la CSG, c'est bien d'une transformation en douce de la protection sociale dont il s'agit. Le SNES-FSU dénonce cette augmentation et les modalités de compensation.

À sa création en 1991, la CSG était destinée au financement de la branche famille de la Sécu. L'idée était, entre autres, qu'une prestation universelle – accordée à toutes les familles sans condition de contribution au financement par cotisations sociales – devait être financée par un prélèvement lui aussi universel. Elle a progressivement augmenté et jusqu'à l'an passé, elle était affectée au financement des allocations familiales, de l'assurance maladie (qui s'est aussi universalisée), du fonds de solidarité vieillesse et de la CADES⁽¹⁾. Mais à partir de 2019, une part des recettes

de CSG sera aussi attribuée à l'UNEDIC qui finance les allocations-chômage.

Encore et toujours une perte de pouvoir d'achat

Les retraités comme les fonctionnaires vont désormais participer au financement de l'assurance chômage qui de fait n'en est plus une. Le lien entre cotisation et prestation est rompu alors qu'il légitimait la proportionnalité entre l'allocation-chômage et les derniers salaires. Le basculement des cotisations chômage vers la CSG ouvre donc la voie à une allocation qui pourrait devenir forfaitaire (et

forcément de bas niveau), provoque un nouveau recul du paritarisme et crée un champ pour les assurances complémentaires privées. À la suite de l'augmentation de 23 % de la CSG en janvier 2018 (correspondant à une hausse de 1,7 point), l'indemnité compensatrice versée toute cette année pour les fonctionnaires a été calculée sur la base de la rémunération perçue en 2017 et donc ceux qui ont changé d'échelon en 2018 devront attendre 2019 pour voir une correction de cette indemnité au moment où la retenue pour pension augmentera de nouveau. Encore une perte de pouvoir d'achat !

Le SNES-FSU dénonce cette augmentation et conteste les modalités de compensation partielle mises en place. Il réclame une compensation totale et pérenne mois par mois pour l'ensemble des collègues titulaires et non titulaires dont le contrat a été renouvelé cette année. Il rappelle par ailleurs que les gains de pouvoir d'achat doivent découler d'une augmentation des salaires et non d'une logique de moins-disant social et fiscal. ■

Hervé Moreau, Éric Staëlen



© DR

(1) Caisse d'amortissement de la dette sociale.

Lecture

Un programme de réformes nécessaires



Eric Heyer, économiste à l'OFCE, Pascal Lokiec, juriste et Dominique Méda, sociologue ont joint leur talent pour tracer « une autre voie » en défendant le modèle social français pour

« protéger l'emploi ». Au moment de l'action des « gilets jaunes », des propositions qui permettraient de jeter les bases d'une société plus solidaire. Intéressant.

Séniors

France, portrait social

Un numéro spécial de la publication de l'INSEE dresse le portrait social des « séniors ». 13,1 millions de personnes sont âgées de 65 ans et plus, soit 20 % de la population. 5 % des 65-74 ans sont en emploi, un chiffre en forte croissance depuis dix ans, à mettre en lien avec les réformes successives des retraites. Au début des années 2010, le niveau de vie des séniors a stagné tandis que celui des 25-64 ans baissait, en particulier à cause de la montée de la précarité. Même si les écarts de pension entre hommes et femmes tendent à diminuer du fait des carrières plus complètes des femmes, les inégalités de revenus sont élevées entre les retraités et les retraitées. Ce portrait social donne donc une image de la société française en même temps qu'une mise en perspective des conséquences des contre-réformes du système de protection sociale.

Lecture

Une réflexion américaine



Comment notre monde est devenu cheap sous-titré « Une histoire inquiète de l'humanité », de Raj Patel et Jason W. Moore, un économiste et un historien, alimente

la réflexion de cette nouvelle gauche américaine qui ne craint pas le terme de socialisme. Les auteurs centrent leur ouvrage sur le réchauffement climatique en renouant avec les concepts de Marx et en démontrant la nécessité de sortir du capitalisme pour résoudre les crises.

ENTRETIEN AVEC ALAIN BIHR

Aux origines du capitalisme



Professeur émérite de sociologie, Alain Bihr vient de faire paraître chez Page 2/Syllepse *Le premier âge du capitalisme (1415-1763) - Tome 1 : L'expansion européenne*, dans lequel il poursuit le projet théorique entamé en 2006 dans *La préhistoire du capital*, qui traçait à la fois la méthode suivie et les concepts clés à utiliser.

L'auteur veut permettre d'appréhender une période souvent ignorée, ou en tout cas méconnue. Le féodalisme porte en lui une ouverture vers d'autres horizons. Contrairement aux idées reçues, ce mode de production a engendré des rapports sociaux capitalistes. Deux autres tomes paraîtront au printemps et à l'automne 2019. Nous avons interrogé Alain Bihr sur ce programme un peu démentiel.

L'US Mag : À quoi fait référence l'expression « Premier âge du capitalisme » ? Peut-on dire que le capitalisme existait avant le capitalisme ?

Alain Bihr : Pour que le capitalisme se constitue, il a fallu au préalable que se forment les rapports capitalistes de production, qui vont en constituer la structure socio-économique. Dans *La préhistoire du capital*, j'ai cherché à comprendre pourquoi et comment cette formation a débuté au cours du



Moyen Âge européen. Mais le processus n'a pu se poursuivre, s'amplifier et s'accélérer qu'à la faveur de l'expansion commerciale et coloniale en direction des Amériques, de l'Afrique et de l'Asie maritime dans laquelle l'Europe occidentale s'est lancée à partir du XV^e siècle et qui aura rendu possible la

« révolution industrielle » dans le dernier tiers du XVIII^e siècle. C'est dans cette exacte mesure qu'il m'a semblé que ces trois siècles représentent le premier âge du capitalisme, son enfance en quelque sorte, tout en prolongeant sur bien des points le féodalisme dont il dégage.

L'US Mag : Dans ce travail de titan, ne crains-tu pas de perdre le lecteur dans des labyrinthes de référence ?

A. B. : Mon effort a essentiellement consisté à ordonner le matériau historique autour d'un appareillage conceptuel clair et rigoureux de manière à le rendre le plus significatif et compréhensible possible. Il ne s'agit pas de noyer le lecteur dans un océan de références, mais au contraire de lui fournir cartes et boussole pour qu'il puisse se repérer et s'orienter en revisitant une histoire dont les grandes lignes au moins lui sont connues.

L'US Mag : Dans la huitième section du Livre I du *Capital*, Marx traite de cette période comme celle



de « l'accumulation primitive », concept qui ne se retrouve pas toujours dans les réflexions des économistes. Ce concept a-t-il encore un intérêt selon toi ?

A. B. : On s'est mépris sur l'intention de Marx dans cette section du *Capital*, qui n'était certainement pas de fournir une analyse de la genèse du capitalisme. Son objectif était bien différent : défaire la légende libérale à ce sujet, qui se réduit à une variante de *La Cigale et la Fourmi*, qui fait naître le rapport capitaliste de la conjonction entre le labeur et l'épargne des uns, l'impéritie, la jouissance et la fainéantise des autres. Contre cette fable, en rappelant quelques points de l'histoire anglaise moderne, Marx montre que le capital vient au contraire au monde en « suant le sang et la boue par tous ses pores ». Autrement dit, le secret de la soi-disant accumulation primitive n'est autre que la violence multidimensionnelle de l'expropriation et de l'exploitation. Chemin faisant, Marx indique cependant en passant quelques voies et moyens empruntés par ce processus, dont ceux de l'expansion commerciale et coloniale, des guerres qu'elle a occasionnées, de l'édification des appareils d'États militaires, administratifs et fiscaux, la constitution des dettes publiques, etc., sans les développer outre mesure. C'est à explorer systématiquement ces indications que je me suis employé. ■

Propos recueillis par Nicolas Bénéès

AUTRES OUVRAGES D'ALAIN BIHR

- La reproduction du *Capital*, Éditions Page 2, deux tomes.
- La novlangue néolibérale, la rhétorique du fétichisme capitaliste, en coédition Page 2/Syllepse.

Des salaires toujours inégaux

Si l'égalité entre hommes et femmes progresse, elle le fait à petits pas. Les inégalités de salaires, notamment, restent importantes, y compris dans la Fonction publique.

En France, aujourd'hui, tout temps de travail pris en compte, les femmes perçoivent un salaire moyen inférieur de 24 % à celui des hommes, soit un écart d'environ 450 euros par mois. Deux explications à cet écart. La première, c'est que les femmes travaillent moins longtemps dans l'année, elles sont plus souvent en temps partiel subi ou choisi, ont des carrières professionnelles qui connaissent davantage d'interruptions. La seconde, c'est que les femmes sont moins bien payées pour une heure de travail. En équivalent temps plein, les femmes gagnent en moyenne 17 % de moins que les hommes, avec des écarts qui croissent avec le niveau de diplôme.

À diplôme égal, salaire inégal

Le diplôme est en effet moins rentable pour les femmes que pour les hommes et plus on s'élève dans la hiérarchie professionnelle, plus les salaires

sont inégaux. À un niveau de diplôme supérieur ou égal à bac +3, les femmes perçoivent des salaires nets annuels inférieurs d'environ mille euros à ceux des hommes (soit 35 % de moins). Les écarts sont donc plus forts chez les cadres (25 %) que chez les employés et employées (10 %). Pourquoi ces écarts ? Tout d'abord parce que les secteurs professionnels les plus féminisés sont aussi les moins rémuné-

rateurs. Là où les femmes sont majoritaires, les salaires sont plus faibles sans qu'on sache bien quel est le sens de la causalité. Ensuite, les diplômes des femmes sont beaucoup moins valorisés sur le marché du travail. À niveau de diplôme égal, on confie moins de responsabilités aux femmes qu'aux hommes. Ainsi, avec un diplôme supérieur ou égal à bac +3, les deux tiers des hommes sont cadres supérieurs alors que c'est le cas pour seulement un tiers des femmes.

Un index dans le secteur privé

Le ministère du Travail vient de mettre en place un plan d'action basé sur un « index » que toutes les entreprises devront mesurer et publier à partir de 2023. Cet index est une note sur 100 points prenant en compte différents critères : écarts de rémunération, nombre de promotions, rattrapage salarial lors des retours de congés maternité, nom-

bre de femmes dans les dix plus fortes rémunérations. Les entreprises qui auront un score inférieur à 75 auront trois ans pour redresser la barre sous peine d'une amende correspondant à 1 % du chiffre d'affaires.

Protocole d'accord dans la Fonction publique

L'écart est plus important parmi les salariés de la Fonction publique que chez ceux du secteur privé (28 % contre 17 %). Le ministère de l'Action et des Comptes publics a mis en place un protocole sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, dont la FSU est signataire tout en soulignant les insuffisances. Ce protocole prévoit par exemple la suppression du jour de carence pour les femmes enceintes en cas de maladie, une augmentation des places en crèche, et surtout la « neutralisation » de l'impact des congés fami-



© BlueDesign / AdobeStock.fr

liaux sur la rémunération et les parcours professionnels, ce qui pourrait permettre de réduire l'impact des interruptions de carrière, plus fréquentes chez les femmes. Manque à ce protocole un véritable financement et, par ailleurs, les nouvelles règles de mobilité, le recours possible au télétravail ainsi que l'annualisation des temps partiels sont autant d'éléments qui peuvent pénaliser, encore une fois, davantage les femmes que les hommes.

Aussi bien dans le secteur public que dans le privé, la dégradation des conditions de salaire et d'emploi touche toujours davantage les femmes que les hommes. Elles seront aussi les premières à subir les effets induits par la réforme des retraites à venir, qui pénalisera fortement les interruptions de carrière et augmentera encore des écarts de pensions qui sont déjà élevés. ■

Clarisse Guiraud

Lecture

Qu'est-ce qu'une monnaie ?

Comment comprendre la multiplication des signes monétaires ? Les monnaies locales et les crypto-monnaies ont-elles un sens ? Peuvent-elles représenter de la valeur ? Servent-elles uniquement à l'échange ? Et quel échange ? Peuvent-elles permettre de lutter contre la marchandisation ? Toutes ces questions sont traitées dans ce petit livre, *vademecum* de cet entrelacs d'initiatives.



Arrêts maladie

La piste de l'indemnité forfaitaire

Matignon a confié à Stéphane Oustric, Jean-Luc Bérard et Stéphane Seiller une mission de réflexion pour limiter les indemnités journalières des arrêts maladie, jugées trop importantes. Leur rapport comprend une proposition inquiétante : celle d'un forfait unique pour tous les salariés, quel que soit leur salaire. Si cette proposition était mise en œuvre, cela se traduirait par une baisse de revenus pour une part importante des salariés en arrêt maladie.

Lecture

Le retour des domestiques

Les emplois de services à la personne sont soutenus par des réductions d'impôts. Ce secteur compte 1,2 million de salariés, soit 5 % de l'emploi total. Le coût pour les finances publiques est très élevé, pour un résultat limité en termes de créations d'emplois. Et il s'agit essentiellement d'emplois précaires et mal rémunérés, qui contribuent au creusement des inégalités. L'État subventionne ainsi des services de confort pour les plus aisés au lieu de consacrer ces dépenses à des services publics offerts à tous. C'est pour cette raison que les auteurs de cet ouvrage parlent d'un « retour des domestiques », avec une situation comparable à celle du XIX^e siècle, avec de nouveaux pauvres au service de nouveaux riches.



Mécénat d'entreprises

900 milliards de réductions d'impôts...

La Cour des comptes vient de remettre un rapport concernant le mécénat. Cette niche fiscale représente 900 milliards d'euros de réduction d'impôts pour les entreprises, douze fois plus qu'il y a 15 ans. C'est le système le plus avantageux du monde, sans qu'aucun contrôle ne soit exercé sur les dépenses effectivement réalisées. Ce sont essentiellement les grandes entreprises qui diminuent leurs impôts grâce à leurs dépenses de mécénat. Ainsi, les 24 premiers bénéficiaires perçoivent 44 % de l'avantage fiscal. La fondation Vuitton a permis à LVMH de percevoir à elle seule pas moins de 8 % de ce montant, tout en permettant à l'entreprise de faire parler d'elle sans toucher à son budget publicité.

Lecture

Une société ingouvernable ?



Dans cet ouvrage, Grégoire Chamayou explore les stratégies de management qui sont mises en place pour contrôler les citoyens. Contrairement aux idées reçues, le néolibéralisme n'est pas complètement

anti-État puisqu'il a besoin de celui-ci pour discipliner le peuple et contrecarrer sa mobilisation. Un « État fort » pour une « économie libre ».

Gillets jaunes

Miroir

Pour Danielle Tartakosky, dans *Les Échos*, le mouvement des gilets jaunes est « une réponse en miroir au "ni droite ni gauche" d'Emmanuel Macron. On retrouve dans les deux cas le "dégagisme" au profit de la société civile [...]. En restructurant la politique sur une base sociologique et en semblant légitimer par son action une forme de démocratie directe sans corps intermédiaires, Emmanuel Macron a favorisé cet effet miroir ».

Euro

Bon anniversaire

L'euro aura 20 ans au 1^{er} janvier prochain. Il est utilisé par 340 millions de personnes, dans 19 pays, et 60 pays ont rattaché leur monnaie à l'euro. Mais il ne représente toujours que 20 % des réserves des banques centrales et n'est utilisé que pour 15 % du paiement de la facture pétrolière.

CONJONCTURE FINANCIÈRE

Nuages sur l'économie mondiale

Plus de dix ans après une crise qui a montré, s'il en était besoin, la nocivité de la dérégulation financière, les perspectives sont inquiétantes.



Pour l'OCDE la croissance économique mondiale devrait ralentir en 2019, en passant de 3,7 % en 2018 à 3,5 % en 2019. Ces prévisions ont été revues à la baisse à l'automne, et l'institution n'exclut pas un « atterrissage » plus brutal. Le Fonds Monétaire International fait la même analyse en raison des multiples risques qui se sont accumulés.

Le piège mercantiliste

Les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine ne sont pas étrangères à cette incertitude économique, même si D. Trump a suspendu sa guerre commerciale à l'occasion de la réunion des plus gros pollueurs de la planète – le G20 – à Buenos Aires fin novembre. Le libre-échange a favorisé une organisation des processus de production au niveau mondial qui a instauré une véritable dépendance industrielle : l'instauration de droits de douane par les États-Unis sur des matières premières comme l'aluminium entraîne par exemple une hausse du prix des équipements ménagers même s'ils sont produits sur le sol nord-américain.

Les tensions commerciales actuelles s'inscrivent dans une logique mercantile, non coopérative et à courte vue. Le protectionnisme prôné par D. Trump, associé à la sortie des États-Unis de l'accord de Paris sur le climat pourtant non contraignant, est fondé sur la logique nationaliste productiviste du pays qui possède par ailleurs la monnaie dominante. L'économie nord-américaine tourne actuellement à plein régime mais c'est inquiétant. D'abord parce que cette croissance économique continue d'en faire un des plus gros contributeurs au dérèglement climatique et parce que derrière un taux de chômage officiel alléchant de 4 %, 20 % de la population en âge de travailler est exclue de l'emploi stable. Mais aussi parce que cette croissance est en partie liée à une politique fiscale qui ne pourra pas être reconduite. En baissant l'impôt sur les sociétés de 35 % à 21 %, D. Trump a favorisé le déficit budgétaire qui devrait avoisiner les 5 % en 2019. Les États-Unis ne pour-

raient pas survivre dans la zone euro... Ces baisses d'impôts n'ont pas donné lieu à de nouveaux investissements, qui pourraient être intéressants par ailleurs s'ils étaient orientés vers une économie plus sobre et moins polluante, elles se sont transformées en marges supplémentaires pour les actionnaires.

Un risque financier international

Parallèlement, cette croissance économique a poussé la Banque Centrale nord-américaine (la FED) à relever progressivement ses taux d'intérêt de 1,3 % à 2,25 % en un an, pour faire face au risque d'inflation et mais aussi pour avoir la possibilité d'une relance monétaire en cas de crise. Cette hausse a été un des moteurs du plongeon des cours boursiers au mois d'octobre, mais elle fragilise aussi les pays émergents qui ont contracté une dette en dollars et qui subissent une fuite des capitaux au profit des États-Unis, mouvements financiers qui montrent une fois de plus que la globalisation financière est source d'instabilité. Ailleurs, d'autres signes inquiètent les grandes institutions. La croissance de la Chine pourrait ralentir, et en Europe, les tensions budgétaires et politiques internes pourraient aussi dégrader un « climat » économique déjà morose avec une croissance qui devrait stagner sous les 2 %. Globalement, les niveaux d'endettement publics et privés peuvent être source d'une nouvelle crise financière.

Alors que le monde entier aurait besoin que les États soient dans une logique coopérative, notamment pour engager la transition écologique, une nouvelle crise financière et écologique pourrait provoquer des replis délétères où une fois encore seuls les plus fortunés tireraient leur épingle du jeu, et pas pour longtemps. L'OMC doit bien être *a minima* réformée, mais on peut être certain que la réforme annoncée par les dirigeants des pays du G20 ne permettra pas un encadrement du commerce international favorable aux droits sociaux et à l'environnement. En cette fin d'automne, le hiatus entre le G20 et la COP24 aura été édifiant et n'augure rien de bon pour la planète et les populations. ■

Hervé Moreau

DOSSIER

Dérèglement climatique

L'urgence du sursaut



Dossier coordonné par Jean-François Claudon et Benoît Teste.

Ont contribué au dossier : Thomas Brissaire, Tiphaine Colin, Daniel Gascard, Clarisse Guiraud, Hervé Moreau, Julien Rivoire.

**Réchauffement climatique,
catastrophes « naturelles »
de plus en plus violentes,
atteinte sans précédent
à la biodiversité...
Les équilibres favorables au
développement pérenne de
l'humanité sont menacés et
aucune politique ne semble
en mesure de contrarier
cette trajectoire.**

L'accord de Paris de 2016 a certes marqué un tournant en formalisant l'intention de la quasi-totalité des pays de s'engager dans une stratégie commune de lutte contre le réchauffement climatique, mais il doit maintenant se traduire par des décisions concrètes. Or, la COP 24 qui s'est tenue à Katowice en Pologne et qui devait précisément négocier des plans d'actions contraignants et des financements « climat », a une nouvelle fois déçu par la trop faible portée des décisions prises. Aller beaucoup plus loin et beaucoup plus vite est nécessaire. Mais cela implique de remettre en cause les fondements même d'un capitalisme de plus en plus prédateur des hommes comme de la planète. Cela appelle en particulier le développement des services publics, seuls à même de répondre de la défense d'un intérêt général humain. Le SNES et la FSU sont ainsi pleinement dans leur rôle syndical quand ils font des propositions qui vont dans ce sens : développer la formation et l'enseignement public pour sensibiliser aux enjeux environnementaux, et dans l'enseignement agricole permettre une conversion vers l'agriculture durable ; mettre en place une fiscalité environnementale permettant d'assurer les ressources nécessaires aux investissements publics dont l'investissement massif dans le ferroviaire, moderniser le tissu productif au lieu de délocaliser. Le choix n'est pas entre « fin du mois » et « fin du monde ». C'est un choix de civilisation entre économie mondiale prédatrice et défense de l'intérêt général.



Un rapport d'une brûlante actualité

L'effet d'une bombe

Le *Rapport spécial* sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C, rédigé par les membres du GIEC, a été rendu public le 8 octobre dernier.

Issu du travail de plus de quatre-vingt scientifiques du monde entier, il détaille les avantages à viser 1,5 °C de réchauffement, plutôt que 2 °C, comme cela avait été décidé en 2015 lors de la COP 21.

Chaque demi-degré compte. À 1,5 °C, la montée des eaux ne serait « que » de 10 cm, ce qui protégerait dix millions de personnes de la submersion et plusieurs centaines de millions de la pauvreté engendrée par le réchauffement. Comme les précédents, ce rapport tire la sonnette d'alarme. Mais, chose nouvelle, il insiste fortement sur la faisabilité de l'objectif qu'il promet... à condition de mettre en place d'urgence des politiques globales radicales permettant de réduire les

émissions de CO₂ de 45 % d'ici 2030. D'ici 2050, les énergies renouvelables doivent fournir de 70 à 85 % de l'électricité et le charbon doit être abandonné, ce qui nécessite des investissements de grande ampleur – de l'ordre de 900 milliards de dollars par an.

Investir pour l'avenir

Compter sur la seule responsabilité individuelle des citoyens en les culpabilisant ne suffira pas. Les *policymakers* qui sont ciblés par ce rapport doivent repenser les choix énergétiques, de transports collectifs, d'usage des villes et des terres. Ce qui permettra, dit le GIEC, un développement vraiment « durable », au sens où il réduirait les dépla-



Pour le GIEC, chaque demi-degré compte

cements forcés de population, la pauvreté et les inégalités. ■

Quid de la biodiversité ?

Une COP passée sous silence

Sans se recouper totalement, les questions du dérèglement climatique et du recul de la diversité biologique sont liées.

Le dérèglement climatique agit sur la diversité biologique, tout comme la surpêche, l'extension et l'intensification agricole ou la croissance urbaine non maîtrisée.

Sous les radars médiatiques

Toutes les études sur le sujet sont alarmantes. Selon le dernier rapport du Fonds mondial pour la nature (WWF), publié fin octobre, les populations de vertébrés ont chuté de 60 % entre 1970 et 2014, à un rythme inédit, sachant par ailleurs que cette question ne se limite pas à la protection des espèces les

plus visibles et emblématiques. La disparition des oiseaux suivra celle des insectes.

Cette évolution catastrophique est pourtant bien identifiée. Une convention des Nations unies pour la biodiversité a été adoptée à Rio en 1992. C'est dans ce cadre que les représentants de



196 États ont planché du 17 au 29 novembre à Charm el-Cheikh en Égypte lors de la 14^e COP pour la diversité biologique. Un seul quotidien français en a rendu compte !

Cette conférence devait préparer un cadre de négociations pour définir d'ici deux ans de nouveaux engagements qui succéderont aux objectifs d'Aichi, fixés en 2010. Ces derniers n'ont pas été atteints. Parmi ceux-ci figuraient la division par deux du taux de perte des habitats naturels, la création d'aires protégées sur 17 % des surfaces terrestres et 10 % des zones maritimes, ainsi que la restauration d'au moins 15 % des espaces dégradés. ■

Les gilets jaunes taxés d'écoscepticisme ? À voir...

Que n'a-t-on dit sur ces individus incapables de se mobiliser pour de nobles causes, mais prêts à tout dès lors qu'on touche aux prix à la pompe ! Chez certains, l'image des gilets jaunes sourdement hostiles à la transition écologique s'est vite imposée. Pourtant, dans un catalogue de revendications rendu public le 29 novembre, on trouve la défense des petites lignes de train, la priorité à accorder au fret ferroviaire, la taxation du fuel maritime et du kérosène, la création de parkings gratuits dans les centre-villes... Au-delà

des options idéologiques de leurs « porte-parole » – dont la légitimité ne peut qu'interroger –, la masse des gilets jaunes semble pouvoir rejoindre nos vues sur une fiscalité écologique qu'il convient d'envisager dans le cadre d'une réforme fiscale globale et d'assortir de mécanismes de redistribution, notamment en direction des ménages défavorisés. La fiscalité écologique ne peut fonctionner sans le développement des alternatives aux comportements que l'on souhaite réorienter et en menant une politique résolue de réduction des inégalités.

Chronologie

1978

Marée noire de l'Amoco Cadiz

Cette catastrophe écologique au large des côtes bretonnes accélère la prise de conscience du public français sur l'ampleur des enjeux environnementaux.

1987

Naissance du « développement durable »

Dans le rapport Brundtland, présenté à l'Assemblée générale de l'ONU, apparaît pour la première fois la notion de développement durable, défini comme « le développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

1988

Création du GIEC

Le Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat, créé sous l'égide des Nations Unies, a pour mission de « comprendre les risques liés au réchauffement climatique » et d'« envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation ».

Produire plus pour consommer plus ?

Le mythe tenace du toujours plus

À chaque ralentissement de la croissance du PIB, et même dès que les prévisions sont à la baisse, un nombre important de commentateurs s'alarment.

Car une croissance économique faible est dans les faits synonyme de difficultés économiques pour nombre de personnes et d'augmentation du chômage et des déficits publics... C'est encore largement à l'aune de la croissance que les médias jugent les gouvernements. Elle reste pour de nombreux esprits fortement associée à l'amélioration ou à la sauvegarde du bien-être, celui-ci passant alors par le développement de la capacité à consommer toujours plus.

Pourtant, ses effets négatifs sur l'environnement, le climat et la santé sont identifiés et analysés depuis longtemps. Et, depuis trente ans, la croissance a été aussi synonyme de montée des inégalités.

La croissance, pour quoi faire ?

Il ne faut donc pas réifier le PIB. C'est avant tout un indicateur de production écono-

mique : il ne prend pas en compte des éléments qui améliorent le bien-être tout en relevant de l'informel, de l'activité domestique ou du bénévolat. Par ailleurs, les destructions environnementales ne sont pas déduites et, pire, les productions nuisibles et la réparation des catastrophes augmentent le PIB. Cet indicateur a été complété depuis 1990 par l'Indicateur de développement humain (IDH) qui intègre entre autre une mesure des inégalités.

Au-delà des indicateurs, c'est la croissance en elle-même qui est aussi critiquée. Les notions concurrentes sont multiples, de la très contestable « croissance verte » à la

décroissance, en passant par la soutenabilité forte ou faible, de nombreux courants portent des projets d'une transformation plus ou moins radicale des modes de vie. Mais, au-delà des chapelles, il importe de changer de mode de vie. ■

*La croissance économique
garante du bien-être :
la marque d'une époque révolue*

Changer de mode de vie ou changer la vie ?

Après deux siècles de consommation effrénée, recycleries, AMAP, partages d'équipements, marchés de l'occasion se sont développés.

La réglementation a aussi évolué pour limiter certains déchets ou pour favoriser le tri et le recyclage. Mais c'est insuffisant, car les consommateurs sont largement dépendants des produits qu'on leur propose ou qu'on leur impose et, parallèlement, certains objets largement diffusés sont extrêmement polluants à la production et à la mise au rebut (ordinateurs, smartphones...).

La politique au secours de la vertu

Le changement ne viendra donc pas seulement de la somme de comportements individuels vertueux. Les produits doivent être conçus de manière à minimiser leur consommation d'énergie et de matières premières, et à être facilement réutilisables, le recyclage n'intervenant qu'en dernier ressort. Il faut aussi mettre

fin à la fabrication de produits jetables ou à la durée de vie délibérément limitée. On peut donc satisfaire les besoins en produisant autre-

ment et autre chose et en partageant plus. Mais il faut aussi pour cela mettre fin à un partage des revenus de plus en plus inégalitaire. ■



Un emploi pour chacun, la transition pour tous !

limiter le réchauffement climatique implique une transition radicale de nos modèles de production. L'occasion de créer des centaines de milliers d'emplois dans les secteurs nécessaires à la transition écologique : rénovation des bâtiments, agriculture paysanne, mais aussi dans l'éducation et la formation. C'est le sens de la campagne « Un million d'emplois pour le climat », portée par la FSU, Attac et plus de vingt organisations françaises, qui montre comment, avec de la volonté militante et une politique de redistribution des richesses, il est encore temps et possible de répondre au défi climatique.

PLUS D'INFORMATION SUR <http://emplois-climat.fr>

1997

Protocole de Kyoto

Dans la foulée du Sommet de la Terre à Rio (1992), la troisième conférence des Nations Unies sur le climat débouche sur la conclusion du premier traité international de lutte contre le changement climatique puisque les signataires s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

2007-2009

Préparer l'après-Kyoto

Après un sommet de Johannesburg décevant, le processus de lutte contre le réchauffement est relancé en 2009 à Copenhague où est conclu selon Ban Ki-Moon le « premier accord réellement mondial ». Il n'est toutefois ni contraignant, ni assorti d'objectifs quantitatifs.

2015

COP 21 à Paris

L'accord fixant comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5 et 2 °C d'ici 2100 est signé par les 150 États participants. Mais les États-Unis, qui n'avaient pas ratifié le Protocole de Kyoto, se retirent de l'Accord de Paris un an et demi après l'élection de Trump.

2018

L'enjeu du siècle ?

La lutte pour la préservation de l'environnement est la préoccupation essentielle de 39 % de jeunes européens.



Les responsables d'un désastre annoncé

Ces lobbies qui freinent la transition écologique

Pour expliquer sa démission du gouvernement, Nicolas Hulot a dénoncé « la présence des lobbies dans les cercles du pouvoir ». Cette « révélation » n'a surpris que ceux qui ne voulaient pas voir.

Les lobbies de la chimie ou des produits pétroliers sont particulièrement actifs quand il s'agit de défendre des intérêts économiques au détriment du bien collectif. C'est leur action qui a notamment retardé l'interdiction des perturbateurs endocriniens, alors que leur dangerosité était avérée depuis les années 1990...

Les représentants des industries sont très présents dans les couloirs des institutions européennes. Il y aurait ainsi à Bruxelles environ 30 000 lobbyistes – soit presque autant que de fonctionnaires européens. 10 000 entreprises sont inscrites au registre européen des lobbies et toutes les grandes entreprises ont un bureau à moins d'un kilomètre des principales institutions de l'Union. Ces agences disposent de budgets faramineux. Ainsi, en 2016, les industries gazières ont dépensé près de 100 millions d'euros en lobbying à Bruxelles et le millier d'agents



© Clémentin Martin

qu'elles appointent ont rencontré les commissaires européens en charge du climat et de l'énergie pas moins de 460 fois...

Ils ont le pétrole... et les idées courtes

Le lobby pétrolier s'active tout particulièrement pour retarder la mise en place des énergies renouvelables et contribue grandement à ralentir la recherche scientifique dans ce domaine. Ainsi, selon Oxfam, les six plus

Pas moins de 30 000 lobbyistes à Bruxelles

grandes banques françaises ont accordé, entre 2016 et 2017, 42,9 milliards d'euros de crédits aux énergies fossiles contre

seulement 11,8 milliards aux énergies « propres » (éolien, solaire, géothermie).

La transition écologique nécessiterait pourtant que des moyens importants soient mis sur la table. Il est inacceptable que les citoyens se voient dessaisir de cette question décisive au profit des firmes pour qui la défense de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique sont loin d'être des objectifs prioritaires. ■

Libre échange et climat font mauvais ménage

Pour les grandes institutions libérales, telles que l'OMC ou l'OCDE, le développement du commerce international ne serait pas négatif pour l'environnement ou le climat.

Les accords internationaux proscrivent les clauses environnementales limitant les importations, au prétexte qu'il s'agirait de mesures protectionnistes déguisées. Pire, selon certains économistes, le commerce international serait bon pour la croissance, qui elle-même serait bonne pour l'environnement. Cette vue de l'esprit prend appui sur le fait que les pays les plus développés seraient aussi ceux qui protégeraient le mieux l'environnement. Il faudrait donc simplement accroître le commerce et transformer tous les pays du monde en pays riches pour que l'environnement et le climat soient sauvés... Sauf qu'il faut être aveugle pour ne pas voir que les industriels des pays riches polluent largement les pays pauvres en exploitant leurs ressources ou en y installant leurs productions les moins propres.

Irresponsable et insoutenable

En fait, les flux internationaux favorisent les transports, y compris nationaux, et donc l'émission de gaz à effet de serre. Par ailleurs,

les principes du libéralisme commercial ne permettent pas d'imposer l'arrêt de l'extraction des ressources fossiles, limitent les possibilités de subventions aux énergies renou-

velables et entravent, par leurs règles liées au droit de propriété, les possibilités de diffusion des technologies les moins émettrices de gaz à effet de serre. ■

L'enjeu environnemental : l'avis du SNE*-FSU

L'enjeu principal à moyen terme est tout simplement la pérennité du vivant. Bien sûr, il est tout à fait possible d'agir pour ne pas en arriver à cette extrémité inconcevable. Encore faut-il le vouloir, que l'enjeu soit perçu et que chacun s'en saisisse.

Cet « agir » est en l'espèce théorisé par l'indispensable transition énergétique et par la transition écologique et solidaire, qui, elle, est existentielle. Mais, le moyen terme, ça ne parle à pas à grand monde, à commencer par toutes celles et ceux qui sont dans la difficulté et dont l'horizon est souvent le quotidien. Quant à l'empilement de tous les niveaux d'élus, dont l'horizon est également très immédiat, il n'arrange rien à l'affaire...

Les pouvoirs en place, campés sur leurs modèles productivistes régissant la plupart des politiques publiques et ne laissant aux transitions que quelques miettes budgétaires, ne semblent pas prêts à changer de cap. Mais le dérèglement climatique, dont l'une des conséquences visibles sont les catastrophes dites « naturelles » (mais qui le sont de moins en moins), va être l'élément de contrainte imposant le changement de cap – notamment du fait des coûts induits.

Cette situation réinterroge à la fois notre démocratie (soumise aux décisions technocratiques validées par une Assemblée nationale devenue simple chambre d'enregistrement) et notre société qui est travaillée par des inégalités abyssales, causes de situations de plus en plus aberrantes.

*Syndicat national de l'environnement



Syndicat National de l'Environnement



« Le changement climatique nous incite avec force à revisiter la notion de solidarité »



Chantal Pacteau est directrice de recherche émérite au CNRS et co-directrice du hub européen *Urban Climate Change Research Network*. Elle est membre du SNCS et du SNESup-FSU. **Yorghos Remvikos** est quant à lui professeur en santé environnementale à l'université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'US Mag : *Depuis l'explosion de la « crise » migratoire, on commence à évoquer le problème des réfugiés climatiques. Mais qui sont-ils ? Et combien sont-ils ?*

Chantal Pacteau et Yorghos Remvikos : Le terme de crise migratoire est inapproprié, car il tend à « réduire la situation au catastrophisme et la politique à l'urgentisme »⁽¹⁾. Si l'on se reporte à l'histoire et l'évolution, la migration est une modalité de l'adaptation depuis la nuit des temps. Certes, l'accroissement de la population humaine mondiale et son organisation spatiale et politique créent des conditions de verrouillage et des obstacles à la migration que l'on pourrait qualifier de nouveaux.

L'exemple en est fourni par le grignotage progressif du territoire de populations autochtones nomades, comme les éleveurs de rennes en pays Sami (Laponie) ou en Sibérie, dont la culture est menacée. Il y a déjà quelques années, le terme de déplacés climatiques a été proposé pour les habitants de territoires insulaires, situés dans les océans Pacifique et Indien, risquant d'être engloutis par la montée du niveau de la mer.

L'introduction de catégories substantielles comme « réfugiés climatiques » est donc problématique. Ainsi, le changement climatique affecte l'accès à des ressources vitales (par exemple à l'eau ou à des terres fertiles) et, à ce titre, impacte la capacité de subsistance de certaines populations. En outre, il peut augmenter les niveaux de conflictualité autour de territoires qui subissent ses influences. Les migrants issus de ces processus sont-ils « économiques » (ils ne peuvent survivre dans leurs lieux d'origine) ou sont-ils des réfugiés fuyant des conflits ? L'ajout de la catégorie climatique aux controverses actuelles autour de l'accueil des migrants, avec des distinctions entre migrants économiques – à refouler – et réfugiés de guerres – à qui donner l'asile –, ne nous conduit-elle pas à des débats qui rappellent les querelles scolastiques du Moyen-Âge ?

L'US Mag : *Dans quelle mesure le changement climatique impacte-t-il de façon différenciée les populations ?*

C. P. & Y. R. : Les rapports du GIEC⁽²⁾ insistent sur les impacts différenciés du changement climatique, par exemple en termes d'élévation de la température ou de changements de la pluviométrie, ne serait-ce qu'en fonction de la simple latitude. Ce qui justifierait le qualificatif d'inégalités.

L'US Mag : *Vous préférez parler d'« injustices » plutôt que d'« inégalités climatiques ». Pourquoi ?*

C. P. & Y. R. : Pour bien comprendre la distinction entre un terme descriptif (inégalités) et un jugement moral (injustices), il

suffit de se reporter à la figure ci-dessous. Pour rendre visible cette comparaison, une opération de dilatation ou de contraction a été appliquée à la surface des continents, en fonction des responsabilités (émissions de gaz à effet de serre) [A] et des impacts sanitaires, mesurés ici par la mortalité [B]. Le cas de l'Afrique, dont la contribution aux émissions est la plus faible au monde mais où les conséquences sanitaires sont les plus élevées, ne témoigne-t-il pas de ces injustices ?

L'US Mag : *Le problème des « injustices climatiques » se pose-t-il dans les mêmes termes en France ?*

C. P. & Y. R. : Nous ne savons s'il s'agit de différences de degré ou des différences de nature. Ce que nous pouvons affirmer est qu'en France, du fait de la ségrégation socio-spatiale prononcée, malgré la richesse du pays, les populations défavorisées sont confinées à des environnements plus dégradés. De ce fait, les capacités d'adaptation peuvent y être aussi socialement distribuées. Ainsi, alors que nous connaissons le lien entre la présence de

verdure, important facteur d'atténuation en cas de vagues de chaleur, le département le moins doté en espaces verts est aussi le plus pauvre d'Île-de-France, la Seine-Saint-Denis.

L'US Mag : *Comment faire face à ces injustices ?*

C. P. & Y. R. : Les nouveaux problèmes suscités par le changement climatique ne font que révéler les inégalités ou les fractures sociales et économiques qui en sont les causes profondes. L'exemple peut être fourni par le cas de la Nouvelle Orléans, suite au passage de

l'ouragan Katrina. Non seulement les populations les plus pauvres ont supporté la plus grande part des dommages, matériels et humains, mais, suite à la reconstruction, c'est encore les populations les plus défavorisées qui n'ont pu retourner dans leurs lieux de résidence, du fait d'un processus de gentrification lors de la reconstruction, qui a privilégié l'accueil des populations les plus riches. Le changement climatique, phénomène planétaire, vient nous inciter avec force à revisiter la notion de solidarité, qui désormais doit se comprendre à des échelles sans précédent, de continents entiers, avec un axe fondamental « pays riches-pays pauvres » et ce ne sera pas facile. ■

1. Michel Agier, « Démographie et géopolitique. Vous avez dit « crise migratoire » ? », www.humanite.fr, 1^{er} octobre 2018.

2. Téléchargeables à l'adresse suivante : https://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml.



Faire réfléchir ou prescrire ?

L'éducation au climat *en question*

L'éducation aux problématiques posées par le changement climatique fait partie du vaste champ de l'éducation à l'environnement vers un/et au développement durable (EEDD).

Si cet acronyme est parfois discuté pour sa composante développement durable, il a le mérite de montrer que différents champs disciplinaires sont concernés par ces problématiques (SES, géographie, SVT, etc.).

Et dans les autres pays ?

Un rapport de l'UNESCO* de 2017 montre que 51 % de ses États-membres ont intégré les problématiques du changement climatique dans leurs programmes d'enseignement et que 12 % d'entre eux possèdent un plan, un programme ou un enseignement entièrement dédié à cette question. Il est à noter que seuls 7 % des pays ont, à l'heure actuelle, intégré ces problématiques dans la formation des enseignants.

Si, globalement, l'EEDD progresse dans le monde, les pays où elle progresse le plus se situent en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. Ce qui n'a rien d'étonnant : ces zones sont en première ligne face aux conséquences du changement climatique.

Quelques exemples : au Tchad, l'EEDD est considérée par l'UNESCO comme « *intime-ment liée* » à l'éducation à la non-violence, à la démocratie et aux droits humains. En Nouvelle-Zélande, elle est intégrée au curriculum global d'enseignement. Au Guatemala, des initiatives sont prises dans les écoles pour développer les comportements permettant la protection de l'environnement...

* <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002472/247275E.pdf>

Les enjeux et défis liés au climat sont plus ou moins intégrés aux programmes de ces disciplines. L'EEDD s'appuie également et surtout sur des projets pédagogiques croisant plusieurs disciplines afin de développer notamment le sens critique et la capacité de questionnement des élèves à partir de situations complexes. L'EEDD en tant que telle fait partie du « parcours citoyen » défini par la circulaire du 23 juin 2016, mais sa mise en œuvre repose essentiellement sur des volontés locales : certains établissements s'engagent et parfois l'EEDD fait partie intégrante du projet d'établissement (labellisation E3D, formation d'éco-délégués par exemple), mais c'est loin d'être une généralité.

Pas de prêt-à-penser !

La question réelle derrière tout cela reste de savoir ce que l'on veut faire passer aux

élèves. Veut-on réellement développer leur esprit critique, au-delà de toute idéologie ou veut-on simplement gagner leur adhésion de futur citoyen aux politiques « vertes » menées par les gouvernements successifs ? Veut-on émanciper ou formater ?



La position du SNES-FSU est claire : le but de l'EEDD doit être de contribuer à la formation du futur citoyen capable de faire ces choix à l'abri de toutes pressions

politiques, médiatiques. Dans un monde qui se durcit, où les inégalités croissent, où les conflits se développent, il est de la responsabilité du système éducatif de préparer tous les jeunes à une entrée dans la vie citoyenne et professionnelle en étant capable d'en comprendre les enjeux, en leur donnant les clefs et les outils permettant d'être des citoyens et des travailleurs éclairés. ■



Développer l'esprit critique ou faire adhérer nos élèves au capitalisme vert ?

TÉMOIGNAGE



© DR

“ *J'essaie d'en parler chaque fois que c'est possible* ”

Lise Schroun, professeur de SVT, lycée Jules-Ferry, Paris.

Dans mes enseignements, il n'y a pas un cours qui s'intitulerait « le dérèglement climatique » ; les programmes ne sont pas conçus comme cela. Mais j'essaie d'en parler chaque fois que c'est possible.

Par exemple, dans la cité scolaire, nous avons choisi d'approfondir, en Cinquième, un risque météorologique (ouragan, inondation...), et, à cette occasion, nous introduisons la notion de risque climatique (en lien avec le réchauffement global), mais cela reste concis. En

spécialité SVT de Terminale, la partie sur le climat récent est très réduite. On identifie les climats passés à partir d'indices géologiques, puis on évoque les modèles qui permettent d'envisager les climats futurs. Je fais alors travailler les élèves sur les rapports du GIEC, ce qui permet d'aborder la part anthropique de l'accroissement de l'effet de serre et ses conséquences. Il est donc souvent possible de traiter du réchauffement climatique, mais cette question n'est pas traitée pour elle-même.

Les propositions du SNES et de la FSU

Les constats accablants établis précédemment ne doivent pas susciter le découragement, mais bien au contraire provoquer une réaction vigoureuse de toutes celles et de tout ceux qui militent pour un autre monde.



© Clément Martin

Pour la fiscalité écologique ET la redistribution des richesses !

La crise que nous vivons est multidimensionnelle : économique, sociale, écologique, culturelle, politique et géopolitique. Mais le responsable est identifié : c'est le capitalisme financiarisé – avec ses deux corollaires que sont la surexploitation des ressources et la surconsommation dans les pays riches – qui provoque un dérèglement climatique et un effondrement écologique sans précédents.

De la planète aux établissements

Pour le SNES, avec la FSU, la transition écologique est une urgence. Elle implique des transformations économiques et sociales de grande ampleur. Il faut en finir avec le mythe de la croissance infinie ; que l'on parle de « décroissance » ou d'une « autre croissance », ce sont les besoins sociaux et écologiques qui doivent guider une économie durable. Les pays « riches » n'ont pas besoin de davantage de « richesses » et auraient de quoi satisfaire les besoins de leur population si la répartition de la richesse était juste.

Pour le SNES, avec la FSU, cette transition implique une autre manière de se déplacer, de produire, d'investir, de consommer, de gérer les matières premières et les déchets ainsi que l'abandon de la mise en concurrence des territoires au profit d'une collaboration entre eux.

Dans les établissements, les mesures concrètes à prendre sont nombreuses. Il faut mettre en œuvre un plan d'isolation des établissements, le respect des normes HQE (en les adaptant au fonctionnement réel des établissements !) et le recyclage des déchets... Par ailleurs, les cantines scolaires doivent privilégier des produits issus de circuits courts et bio.

Il faut que les problématiques liées à l'environnement soient intégrées à des enseignements et la carte des formations profes-

sionnelles doit comprendre de nouvelles formations axées sur l'écodéveloppement pour répondre à la rapidité des changements technologiques et à l'évolution des besoins sociaux et écologiques.

Énergie et transports

Plus globalement, concernant les transports, il faut réfléchir et agir sur l'éloignement entre lieux de vie et lieu de travail, valoriser les transports en commun, notamment par la gratuité lorsqu'ils sont de proximité (voir à ce sujet la revue *Pour* de novembre 2018).

Du côté de la production d'énergie, le SNES-FSU est opposé à toute tentative de recherches, d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels sur le territoire national par quelque technique que ce soit. Il dénonce tout autant les politiques extractivistes à l'étranger aux conséquences néfastes (minerais rares, gaz de schistes...). Il faut des

investissements publics pour financer la recherche de solutions alternatives et viables au traitement des déchets nucléaires et le développement des énergies renouvelables. Les investissements doivent aussi concerner la rénovation et l'isolation des logements. Pour les salariés des secteurs qui vont être touchés par la transition écologique, il faut organiser les reconversions, ce qui doit être l'occasion d'un renforcement de la démocratie sociale en permettant aux salariés et à leurs organisations de participer à la définition des besoins et des conditions de formation.

La solidarité doit aussi être développée et institutionnalisée avec les populations déjà exposées aux conséquences des dérèglements climatiques pour mettre en place des mesures d'adaptation et de prévention, en tenant compte de la situation des outre-mer particulièrement exposés aux risques naturels.

Un souci de cohérence

Lors de son dernier congrès, le SNES-FSU avait fait le constat – aujourd'hui vérifié – que l'Accord de Paris issu de la COP 21 n'était pas à la hauteur des enjeux et de l'objectif affiché de 2 °C. Il a aussi rappelé que les accords de libre-échange (CETA, TAFTA et autres) ne sont pas compatibles avec la transition écologique.

Enfin, sur le sujet brûlant de la fiscalité, si le SNES-FSU estime qu'une fiscalité écologique est nécessaire, il affirme aussi qu'elle doit s'inscrire dans le cadre d'un partage des richesses radicalement différent de celui que l'on observe aujourd'hui, entre pays et entre classes sociales. ■

IKV : tragi-comédie en trois actes

L'Indemnité kilométrique vélo (IKV) assure le versement sous certaines conditions d'une indemnité par l'employeur pour les salariés qui se déplacent à vélo.

► **Premier acte** : Naissance de l'IKV, par la loi du 17 août 2015 pour le secteur privé, et par la loi de finances rectificative 2015 pour le secteur public – mais pour les seuls agents du ministère de l'Écologie à titre expérimental avec des conditions simplifiées et durcies.

► **Deuxième acte** : Tandis que le bilan de la première année d'expérimentation se fait attendre, le changement de gouvernement de juin 2017 et l'arrivée de Nicolas Hulot coïncident avec le projet de supprimer l'IKV dans la Fonction publique.

► **Troisième acte** : L'IKV n'est finalement pas étendue à toute la Fonction publique au profit d'une indemnité forfaitaire de 200 euros. Appliquée seulement à partir de 2020, elle sera incompatible avec d'autres indemnités comme le remboursement de la moitié du remboursement des abonnements annuels de transports en commun.



© Antoine 49 / Flickr.fr

LYCÉE BLANQUER. À mesure que les projets d'implantation des futurs enseignements de spécialités de la voie générale sont connus, une cartographie profondément inégalitaire de l'offre de formation apparaît.

Les inégalités s'affichent

Des territoires entiers voient l'accès aux enseignements se restreindre. Les établissements ruraux, de villes petites et moyennes et des lycées de banlieue sont les plus durement touchés par la mise en concurrence des établissements. Toutes les disciplines sont concernées par le risque de suppressions de postes mais certaines bien plus que d'autres, comme les enseignements artistiques, les lettres classiques, les langues vivantes et régionales. À l'échelle d'un bassin, des spécialités peuvent même être envisagées uniquement dans l'enseignement privé, le lycée public se contentant de promesse d'ouverture d'options : promesses qui n'engagent à rien l'administration puisque ces options ne sont pas financées.

Des cartes de formations « cibles », sans garantie

Les annonces actuelles en matière d'offres de formation relèvent en effet davantage de l'affichage. Ce sont des « permis de construire » ou une « carte cible », entend-on dire dans les rectorats. Au-delà des promesses, on ne connaît donc pas les effectifs minimums requis pour que ces enseignements de spécialité soient assurés. Doit-on alors s'attendre à des spécialités, affichées en décembre mais fermées en juin, les candidats malheureux à cet enseignement étant contraints d'aller voir ailleurs pour partie de



leur emploi du temps, de s'inscrire au CNED ou de renoncer ?

Choix en trompe l'œil

La liberté de choix, tant vantée dans la communication ministérielle, est bien un leurre. Elle se heurte à la réalité d'une carte des formations qui préserve la diversité de l'offre

dans les établissements aujourd'hui les mieux dotés, et sacrifie les autres. C'est d'autant plus inacceptable que le choix du « parcours » est déterminant pour l'orientation dans l'enseignement supérieur. Malheur à celui qui ne serait pas dans le bon lycée ou n'aurait pas fait le bon choix ! ■

Claire Guéville

PROGRAMMES DU LYCÉE. Après une écriture opaque au pas de charge et des simulacres de consultations menées par le ministère, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) examinait les projets de programmes du lycée les 18 et 19 décembre.

Trop, c'est trop !

Le SNES-FSU a fait adopter un vœu de moratoire sur la réforme du lycée et du baccalauréat. Un autre vœu de report de l'examen des textes les plus problématiques a été adopté. Le ministère n'a apporté aucune réponse, hormis un discours lénifiant sur l'enrichissement de l'offre de parcours pour les élèves.

Ancrés dans la réforme

Plusieurs programmes examinés en CSE sont extrêmement lourds, arides, ou conçus pour jouer un rôle de tri social. Certains comportent des erreurs scientifiques, d'autres des parti pris idéologiques réactionnaires. Le SNES-FSU a déposé des centaines d'amendements pour corriger ces erreurs, tenter de combler les plus grosses « lacunes », alléger certains d'entre eux, etc. Le CSE a adopté la quasi-totalité des amendements du SNES-FSU, mais l'administration

a campé sur ses positions, n'apportant aucune réponse, s'en remettant à « des arbitrages ultérieurs ».

Les membres du CSE ont donc commencé à se prononcer sur des textes sans que ces arbitrages ne soient communiqués et ont donc dû voter à l'aveugle !

Un rejet sans précédent

Dans ces conditions, la quasi-totalité des programmes étudiés a reçu un avis négatif du CSE : zéro voix pour les programmes de français, EMC, SES, EPS, une voix pour histoire-géographie, humanités littérature et philosophie...

Au lieu de s'interroger sur les causes d'un rejet sans précédent à ce jour, le ministère a persisté dans son déni, continué de travestir la réalité et de propager ses infox ! Avec la FSU, le SNES et le SNEP ont demandé une autre méthode de travail. Devant



une telle attitude du ministère très loin du dialogue social et du respect du travail des organisations syndicales, ils ont quitté la séance. ■

Sandrine Charrier

LA CONCERTATION « Ensemble pour une École inclusive », organisée conjointement par le secrétariat d'État auprès des Personnes handicapées (SEPH) et le ministère de l'Éducation nationale a été lancée en juillet et a démarré concrètement en octobre.

« Ensemble pour une école inclusive » ?

Trois axes sont prévus : les attentes des familles et des associations pour une scolarisation de qualité ; un métier d'Accompagnant pour les élèves en situation de handicap (AESH) attractif avec des perspectives d'avenir ; la mise en œuvre de l'expérimentation des Pôles inclusifs d'accompagnement localisé.

Le second degré concerné

Le SNES-FSU a été reçu à sa demande par le ministère une première fois en novembre. Il a pu exposer ses revendications sur l'inclusion en évoquant notamment les difficultés liées aux effectifs trop lourds dans la classe ordinaire, ainsi qu'à l'absence de formation et de temps de concertation des personnels. Ce fut aussi l'occasion de s'étonner de l'absence, dans la concertation, d'une réflexion avec les personnels de l'Éducation nationale sur les évolutions de leurs métiers liées à l'inclusion des élèves en situation de handicap. Cet enjeu important est sous-estimé par

l'institution. Si le ministère a récemment produit un bilan pour le premier degré (voir la note d'information 18.26 de la DEPP), rien n'est dit à ce jour sur le second degré.

La FSU a été convoquée en décembre sur l'axe deux. Elle a pu donner son bilan des conditions de travail des AESH, de leur formation, de leurs attentes, de leurs difficultés concernant le non-respect de leurs missions. Elle a revendiqué pour ces personnels une meilleure reconnaissance et la sortie de la précarité, ce qui passe par un accès au statut de fonctionnaire de catégorie B. Se tient dans le même temps un groupe de travail sur le Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, qui tente de fluidifier l'accès des enseignants à l'enseignement spécialisé et d'améliorer la formation.

Afin de faire le tableau le plus précis possible de la situation, le SNES-FSU a lancé une consultation (dans votre moteur de recherche : SNES enquête flash inclusion). Relayez-la ! ■ **Valérie Sipahimalani**



© Olivier Teyraud

PRÉCONISÉ DANS LE RAPPORT BORLOO, le label des « cités éducatives » a été lancé par le ministre de l'Éducation nationale et le ministre chargé du Logement le 5 novembre 2018.

Cité éducative, rémanence du plan Borloo !

Sous l'égide du principal adjoint du collège, la cité éducative regroupe le collège, les écoles pré-élémentaires et élémentaires et les lieux culturels, associatifs, en lien avec le campus numérique que Jean-Louis Borloo appelait de ses vœux. Les cités éducatives bénéficieraient d'un « programme de réussite éducative » renforcé (PRE+) auquel serait affectée une partie de la dotation horaire des enseignants réservée à la concertation en REP+ (dix-huit demi-journées par an). Les cités éducatives devraient développer les partenariats avec les Cordées de la réussite et les actions de parrainage vers l'emploi. Cela visera, en priorité, les grands quartiers prioritaires, en renouvellement urbain et sans mixité scolaire, soit soixante sites environ en métropole et outre-mer ; 34 millions d'euros ont été budgétés, dans le contexte de réduction de plus de 2 600 postes !

Finalités de l'école ?

Avec le PRE+, la cité éducative devient une nouvelle école du socle avec comme ambition les actions de parrainage vers l'emploi, à mettre en lien avec le développement de l'apprentissage. L'autonomie couplée à une baisse des moyens de concertation conduira inévitable-



ment à une déréglementation et empêchera toute réelle réflexion sur la prise en charge de la difficulté des élèves : restent la mise en œuvre de « bonnes pratiques » pédagogiques et un manque d'ambition pour les élèves.

À l'heure où le ministère annonce une refonte de la politique de l'éducation prioritaire (alors que la relance des REP et REP+ n'a pas fait l'objet d'un bilan !), la mise en place de ce

label sur une soixantaine de sites, en lien avec les seuls REP+, résonne avec le rapport de la Cour des comptes et les préconisations de France Stratégie qui visent à réduire le périmètre de la carte de l'éducation prioritaire aux seuls REP+, et donc la sortie de la majorité des collèges de l'EP avec la suppression de l'indemnité pour les personnels et des dotations pour les établissements. ■ **François Lecoite**

MOUVEMENT. N'oubliez pas d'envoyer votre fiche de suivi au plus tôt !

Les vœux sont faits !



Le serveur SIAM est fermé et les confirmations de demande de participation à la phase inter ont été retournées à l'administration, accompagnées des pièces justifiant l'attribution de certaines bonifications.

Travail de vérification

La prochaine étape pour le mouvement général est la vérification des vœux et des barèmes qui a lieu dans l'académie de départ. Les élus du SNES-FSU, à qui vous avez renouvelé

vos confiance lors des élections professionnelles, vont fournir un important travail de vérification des documents fournis par l'administration. Afin de leur permettre de suivre précisément votre situation individuelle dans le cadre du mouvement, il est indispensable que vous leur envoyiez la fiche syndicale de suivi que vous pourrez télécharger sur notre site (accès par le portail mutations sur www.snes.edu). Accompagnez-la de la copie de votre dossier complet tel que vous l'avez

MAYOTTE : ARNAQUE À L'ISG POUR LES NÉOTITULAIRES

L'indemnité de sujétion géographique (ISG) instaurée en 2013 représentait déjà un recul par rapport au système indemnitaire antérieur. Récemment, le ministère, faisant fi du fort déficit d'attractivité, a décidé de priver les néotitulaires de l'ISG. Il en exige même le remboursement de la fraction déjà versée aux néotitulaires arrivés à la rentrée 2018 ! Le SNES-FSU, qui porte ce dossier depuis le début, considère cette décision injuste, juridiquement et politiquement infondée. Le SNES-FSU étudie toutes les possibilités d'actions, y compris juridiques.

retourné à l'administration avec votre confirmation écrite. Vous pouvez, si vous l'estimez utile, y joindre tout complément d'information à destination des élus SNES-FSU.

Si vous participez au mouvement sur postes spécifiques nationaux, une fiche pour chaque type de mouvement est disponible sur notre site. La fiche syndicale est l'outil indispensable qui permet aux élus du SNES-FSU de suivre votre dossier de mutation. Elle est à envoyer au siège national du SNES-FSU (coordonnées sur la fiche). ■ **Thierry Meyssonnier**

Fiches de suivi mouvement à télécharger en flashant ce code :



AVS/AESH. Alors que les personnels accompagnant des élèves en situation de handicap sont indispensables à la mise en place d'une école véritable inclusive, ils ne sont ni reconnus ni formés ni payés dignement.

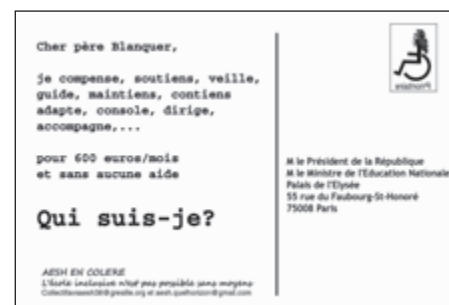
Précarisés, mal payés : les AVS et les AESH disent STOP !

À la rentrée scolaire 2018, dans l'académie de Grenoble, des AVS/AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) ont vu leur emploi du temps auprès des élèves modifié par un tour de passe-passe comptable. Ainsi, le rectorat de Grenoble a demandé aux personnels en contrat à 60 % de travailler auprès des élèves 24 heures au lieu de 21 heures comme les années précédentes, et aux personnels en contrat à 50 % de travailler 21 heures au lieu de 18 heures. Cela alors que ces 3 heures étaient jusqu'à présent dédiées à la reconnaissance d'une partie du travail dit « invisible » : concertation, réunions, préparation d'outils de travail pour les élèves, accompagnement des sorties, temps de déplacement entre établissements...

Personnels mobilisés

Depuis septembre, la mobilisation exceptionnelle de plus de 300 AVS/AESH (quatre rassemblements et trois journées de grève) a fait

reculer le rectorat qui vient de communiquer un courrier sur l'harmonisation du temps de travail hebdomadaire pour les cinq départements de l'académie : 20 heures dont les temps de concertation pour les contrats à 50 %, 24 heures pour les contrats à 60 %. Aujourd'hui, cette reculade demeure insuffisante mais la parole des AESH est libérée. Ils dénoncent leurs conditions d'emploi et de rémunération : temps partiels imposés, rémunérations sous le seuil de pauvreté, chaises musicales des affectations pour optimiser les ressources humaines, défaut de formation... L'École inclusive ne peut se faire sans moyens et sans traiter dignement les personnels ! La mobilisation des AVS et AESH s'amplifie pour revendiquer désormais la création d'un véritable corps de la Fonction publique, avec la possibilité de travailler à temps complet et une véritable revalorisation salariale à la hauteur de celle des grilles de la catégorie B !



Nous appelons l'ensemble des départements à rejoindre cette mobilisation.

Pétition en ligne : <https://www.unepetition.fr/pour-un-veritable-statut-aesh>. ■

Anne-Marie Guillaume, S2 Isère

LOI SUR LA PERTE D'AUTONOMIE. Dominique Libault a pris la tête du Haut conseil du financement de la protection sociale en septembre dernier ; il prépare dans le cadre de ses fonctions un rapport sur la perte d'autonomie.

Agir pour renforcer la solidarité

Le constat est accablant. Les médias se font régulièrement l'écho de la grande difficulté des personnes âgées et de leur famille pour assurer la prise en charge de la perte d'autonomie tant à domicile qu'en EHPAD : reste à charge insupportable surtout en EHPAD, maltraitance institutionnelle pour les personnels et les usagers... Après les mobilisations des personnels au printemps 2018, la situation est toujours aussi critique. C'est à cela que veut répondre la future réforme fixée pour 2019 : « une meilleure prise en charge durable du vieillissement » et de la perte d'autonomie à domicile et en établissement en incluant « les nouvelles formes de logement ou d'hébergement ». Telle est la mission confiée à Dominique Libault qui doit remettre un rapport le 31 janvier 2019.

Question centrale : le financement

La question des financements est cruciale. Les complémentaires voient là une belle opportunité. Faisant l'hypothèse d'un engagement public insuffisant, elles ont bien l'intention de se partager « le gâteau ». Ainsi, Thierry Beudet – président de la Fédération nationale de la mutualité française – penche pour une complémentaire obligatoire qui concernerait une tranche de la population (à partir de 60 ans ?). Emma-



L'Arbre de Vie, Gustav Klimt, 1905

nuel Macron parle de cinquième risque sans en préciser le contenu et d'une seconde journée de solidarité.

Le groupe des 9 rejette ces propositions : la prise en charge doit être assurée à 100 % par la Sécurité sociale financée par la cotisation dans le cadre de la branche maladie. Pour garantir l'égalité et l'accès sur tout le territoire, il revendique un service public de l'autonomie. Au sein du HCA, les représentants du groupe des 9 défendent cette position.

La FSU a rencontré Dominique Libault et a fait part de ses propositions concernant l'ensemble du dossier. Le groupe actifs/retraités de la FSU a, déjà, beaucoup travaillé sur la question et continue : il va remettre, à sa demande, une note au Haut Commissaire sur les métiers de l'aide à domicile. L'enjeu est d'obtenir une loi qui réponde aux attentes des personnels, des usagers et de leur famille. Une loi qui s'appuie sur la solidarité. ■

Marylène Cahouet

RÉFORME DE L'ORIENTATION. Depuis six mois, les DCIO et les Psy-ÉN interpellent le ministre de l'Éducation nationale lors de ses déplacements sur leurs conditions de travail et les menaces qui pèsent sur les CIO et l'ONISEP.

Loin des paroles aux actes

Jean-Michel Blanquer n'a cessé de répéter son attachement au rôle des Psy-ÉN dans l'accompagnement des élèves et des équipes éducatives. Mais les réformes en cours montrent tout autre chose :

- baisse drastique du nombre de postes aux concours ;
- multiplication d'intervenants dans les établissements scolaires sur des missions d'orientation : associations mandatées par la Région, volontaires du service civique, coaches... ;
- transfert des missions aux enseignants avec le projet d'une certification en orientation ;
- mise en place de guichets uniques dans le cadre du service public régional d'orientation qui menacent l'existence des CIO.

Tout cela montre bien le mépris du ministère pour les missions des Psy-ÉN alors que le nouveau statut et la circulaire nationale de missions datent de 2017. Il veut cantonner les Psy-ÉN à un rôle de conseil technique

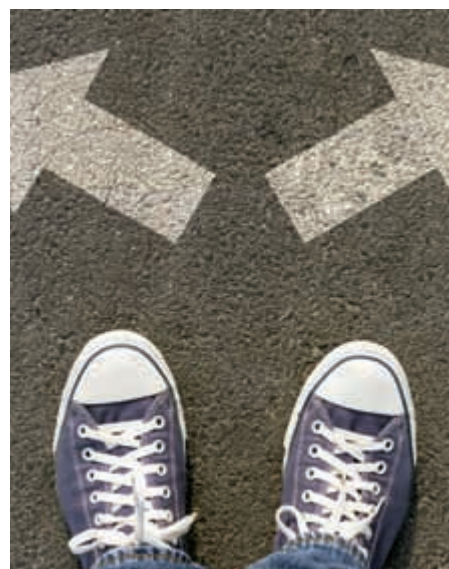
auprès des chefs d'établissement tandis que les enseignants devraient assurer l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leurs projets et leurs choix.

Désorienter pour manipuler

L'École de la confiance du ministre risque fort de se transformer en école du renoncement et de la défiance !

Quand en lieu et place des Psy-ÉN, seront promus dans les établissements nombre d'intervenants de statuts divers, sans formation et sans déontologie, pour « informer et conseiller » les élèves, quand les branches professionnelles viendront directement en classe vanter les mérites de l'entreprise, les élèves seront-ils mieux accompagnés ?

Les effets pervers du « chacun pour soi » et du « chacun à sa place », distillés par ces organismes, ont déjà été mis en évidence par plusieurs études scientifiques. Les généraliser ne pourra qu'accentuer les



© Saittanong / AdobeStock.fr

inégalités sociales dans le processus d'orientation. Le 19 décembre, tous ensemble, nous l'avons dénoncé ! ■

Catherine Remermier, Aude Lemoussu et Marie-Agnès Monnier

Violences scolaires



© Milaneres / AdobeStock.fr

UN INCIDENT GRAVE S'EST PRODUIT FIN OCTOBRE : une enseignante a été braquée par un élève, sur son lieu de travail (académie de Créteil). La vidéo de cet incident a fait le tour des réseaux sociaux. Ces faits ont rappelé combien la violence était récurrente au sein du milieu scolaire ; ils ont aussi déclenché une multitude de témoignages (#pasdevague) sur Twitter, qui ont mis en lumière la souffrance des personnels, et appelé, dans le même temps, des réponses pour le moins inadéquates de la part du ministre.

L'école, reflet de la violence sociale

L'école n'est pas un sanctuaire. Dans une société de plus en plus inégalitaire, la violence sociale s'exerce au quotidien envers les familles qui subissent la pauvreté, le chômage, les temps partiels imposés, un moindre accès aux droits avec l'affaiblisse-

ment des services publics, voire l'exclusion et les discriminations. Les jeunes en sont la caisse de résonance, ils renferment des frustrations et des colères, et l'injustice sociale rejaillit aussi sur le climat scolaire. Lieu éducatif par excellence, l'école doit cependant permettre à l'élève, au jeune en construction, de surmonter cette violence.

lieu dans l'exercice du métier, chiffre supérieur à la moyenne (24 % pour l'ensemble des catégories). Les personnels de l'Éducation nationale sont donc particulièrement exposés. Pour autant, les taux de signalement restent relativement stables. S'il n'y a pas d'augmentation visible, cela signifie-t-il que la situation ne s'est pas dégradée ? Ce n'est pas certain : reste à savoir si les faits de violence sont tous signalés (signaler la violence peut nuire à l'image de l'établissement ; le pilotage par les indicateurs peut également « corseter » la politique de signalements), et si le « ressenti » des personnels n'est pas pour sa part révélateur d'une souffrance qui s'accroît, en raison de difficiles conditions de travail et du peu d'accompagnement de l'institution : les témoignages relèvent avec insistance le manque de soutien de la hiérarchie, voire sa tentative de culpabilisation à l'égard des personnels.

VIOLENCE, CLIMAT SCOLAIRE

Trois enquêtes : 2011, 2013 et 2017

94,1 % des collégiens déclarent se sentir bien dans leur établissement (proportion en augmentation par rapport aux enquêtes de 2013 et 2011).

Près de 88 % des collégiens ont de bonnes relations avec les enseignants, et 84 % jugent bonne ou très bonne l'ambiance entre les élèves. Cependant, la violence à l'école est ressentie par 22 % des collégiens. D'autre part, 18 % des collégiens (8 % de filles contre 6 % de garçons) déclarent avoir subi au moins une atteinte de cyberviolence.

Climat scolaire et insécurité :
note DEPP 17, 30 décembre 2017

De quelle violence parlons-nous ?

Les manifestations de violence scolaire ne sont pas nouvelles et ont donné lieu à de nombreux outils pour en mesurer l'effectivité. Des logiciels aux enquêtes, ces instruments de mesure permettent d'avoir des données. Les incidents sont saisis par le chef d'établissement : le logiciel Signa⁽¹⁾ a été remplacé en 2007 par SIVIS⁽²⁾, centré sur des actes plus graves, et qui prend en compte également le harcèlement. À l'issue des États généraux de la violence scolaire en avril 2010, l'enquête SIVIS est remaniée et se double, en 2011, d'une enquête sur le climat scolaire (voir encadré ci-contre), renouvelée en 2013 et 2017. L'enquête menée par l'ONDRP⁽³⁾ entre 2007 et 2016 nous informe que 11 % des professeurs ont subi des violences (verbales ou physiques), et pour 46 % d'entre eux, ces actes ont eu

Ni répressif, ni sécuritaire : priorité à l'éducatif

Jean-Michel Blanquer, comme d'autres ministres avant lui, édicte une réponse sécuritaire à la violence scolaire : la loi de refondation a déjà affecté des « référents police/gendarmerie » dans l'établissement pour y faire



Éric Mansencal

Cosecrétaire général du **sn U pden** -FSU

L'US Mag : *Comment analysez-vous les témoignages sur les réseaux sociaux (#pasdevague) ? Les personnels ont exprimé un sentiment d'abandon et de mépris de la part de leur hiérarchie : est-il justifié ?*

Éric Mansencal : Les expressions individuelles que j'ai pu lire ne m'ont pas surpris. J'interviens dans des stages syndicaux en France sur le nouveau management public depuis des années et je suis de plus en plus interpellé par des enseignants qui racontent les mêmes faits... Ce qui est dit est une réalité, on ne peut le nier. Chaque expression est une meurtrissure professionnelle. Ce n'est pas l'ensemble des personnels enseignants, heureusement. Mais ce phénomène est révélateur d'une césure qui se creuse entre enseignants et personnels de direction, d'incompréhensions, d'un conflit sur les valeurs. Il ne faut pas minorer et encore moins ignorer la souffrance des personnels qui se sont exprimés sur ce qu'ils vivent comme une injustice flagrante : en tant que syndicalistes, nous cherchons à ce que l'ensemble des personnels s'épanouissent dans leur travail et là, on en est loin...

L'US Mag : *Que peut-on attendre des solutions avancées par le ministre ? L'affectation d'un ancien gendarme comme personnel de direction, par exemple, constitue-t-elle une mesure positive ?*

E. M. : Il y a deux choses différentes que je ne mets pas sur le même niveau, même si l'actualité a fait se percuter des faits de violences et cette nomination. Il faut savoir que l'on peut devenir personnel de direction par détachement (notre métier est obligatoirement une « seconde » voire une troisième carrière...). Il y a eu des personnels issus de France Télécom, puis des personnels détachés de différents ministères, des militaires notamment (en nombre restreint, mais il y en a toujours eu...). La question est de savoir si la présence de policiers (ou militaires) dans un établissement est de nature à permettre une réduction des phénomènes de violence. Mon expérience professionnelle et de syndicaliste me permet de répondre : Nicolas Sarkozy avait institué le dispositif « policiers référents » dans les cinquante-sept établissements jugés les plus difficiles de France. Je dirigeais alors l'un de ceux-là, j'avais expliqué aux ministres Chatel et Hortefeux qu'avoir au sein de l'établissement un policier avec un gilet pare-balles et une arme à la ceinture ne réglerait en rien les problèmes de violence... Et cela n'a rien réglé, au contraire, cela a créé des tensions supplémentaires à gérer dont on se serait passé. Mais c'était une opération de « com » présidentielle... Les relations entre les établissements et la police/gendarmerie ont évolué ces vingt dernières années (renforcement de partenariats, respect des prérogatives de chacun). Mais c'est bien l'éducatif qui doit prévaloir au sein des établissements scolaires. Le travail sur le climat scolaire d'un établissement est long à construire. Face à la violence, seule une politique mettant en place des moyens humains déterminés en concertation avec l'ensemble des personnels, permettra de ramener la sérénité nécessaire aux études de nos élèves.

L'US Mag : *Quelles sont les incidences du mode de management fondé sur des indicateurs de performance ? Cela revient-il à minimiser les incidents pour répondre aux objectifs édictés par les autorités ?*

E. M. : Pour apprécier la manière dont un personnel de direction pilote son établissement, pour comprendre les décisions qu'il est amené à prendre qui semblent dénuées de sens pour la communauté éducative, je me permets de vous renvoyer vers le livre des éditions ADAPT du SNES : *Nouveau management public et éducation, le reconnaître, le comprendre y résister* et en particulier à ce que j'ai écrit au sujet des chefs d'établissement, des mesures disciplinaires, des indicateurs... Le pilotage par indicateurs avec indices de performance fait des ravages. La première victime de ce type de management sera le personnel de direction lui-même. La dernière enquête CASDEN de 2017 sur le « moral des chefs d'établissement » par M. Fotinos (ancien inspecteur général) et José Mario Horenstein (médecin psychiatre) montre que 15 % sont en burn-out clinique avéré, ce qui fait approximativement 2 000 chefs ou adjoints...

de la prévention ou en situation de crise, le ministre quant à lui parle d'installer la police dans les écoles et comme un ancien gendarme à un poste de direction au lycée Utrillo de Stains. Cette surenchère n'est pas la réponse adaptée à la situation. Les personnels d'éducation tiennent au contraire un discours fondé sur la primauté de l'éducatif : « *Il faut du temps pour parler et désamorcer les tensions*, dit Olivier (CPE de l'académie de Clermont-Ferrand), *alors, les problèmes se dénouent. Les tensions sont parfois indépassables en classe, chacun étant dans son rôle, le jeune ne voulant pas perdre la face, et le prof, son autorité. Et devant trente-cinq élèves en lycée, la situation est ingérable* », explique-t-il en insistant sur la lourdeur des effectifs.

Si la violence émane par moment des jeunes, il ne faut pas oublier d'autres violences, insidieuses, fabriquées par l'institution elle-même : elle leur impose un système ségrégatif, et dénie que la sélection constitue bien pour eux une vraie brutalité.

Un problème que l'on pourrait surmonter

Les violences constatées sont souvent verbales, plus rarement physiques. S'il n'est pas avéré que le taux d'incidents violents soit en augmentation, les faits d'indiscipline sont eux très présents. « *Où commence la violence ? Par l'indiscipline, par la transgression des règles : c'est donc bien avec un travail sur le temps long, fait de discussions avec le jeune, de prévention que l'on peut régler les situations* », dit Olivier.

Pour débattre, il faut des personnels en nombre suffisant, et des adultes formés ; or, le gouvernement supprime des postes, et affecte des services civiques sur des emplois qui nécessiteraient des personnels pérennes et qualifiés. Quant aux réformes du collège et du lycée, elles impliquent une réduction des enseignements généraux : « *Si on baisse l'accès aux savoirs*, nous dit encore Olivier, *on diminue de fait la maîtrise de la langue, cela crée des malentendus possibles : les élèves sont démunis, ils n'ont plus les outils pour comprendre, ni les mots pour verbaliser leurs émotions, alors ils passent aux actes* ». Il existe pourtant des leviers pour faire évoluer une telle situation, et les pistes syndicales sont nombreuses : faire confiance aux acteurs de terrain, leur permettre un travail réflexif sur leurs pratiques de façon collective, au sein d'équipes pluriprofessionnelles ; croiser les regards et les approches avec les personnels sociaux et de santé, la vie scolaire, les éducateurs et les Psy-ÉN permettrait de résoudre bien des conflits ; associer les familles, renforcer le lien éducatif avec les jeunes ; se saisir des CHSCT pour améliorer les conditions de travail et remettre l'institution face à ses responsabilités ; renforcer le taux d'encadrement dans les établissements ; maintenir l'exigence de l'accès aux savoirs...

Pour le SNES-FSU, la perspective éducative est la priorité : « *l'EN a la responsabilité de l'éducation de tous les jeunes* »⁽⁴⁾, elle doit donc se donner les moyens de permettre à tous les jeunes d'accéder aux savoirs émancipateurs et ne pratiquer aucune éviction. ■

- (1) Signalement des actes de violence.
- (2) Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire.
- (3) Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.
- (4) Communiqué de presse FSU du 26 octobre.

RÉALITÉ EN CHIFFRES

Au cours de l'année 2016-2017, 13,8 incidents pour 1 000 élèves (établissements publics du second degré). Dans un établissement sur cinq, aucun acte grave n'est déclaré. Les LP concentrent un grand nombre d'incidents. 40 % des incidents sont commis par des élèves envers le personnel. Cette violence, verbale pour la moitié des cas recensés, donne lieu, dans 90 % des cas, à une exclusion, temporaire ou définitive.

Note DEPP 17, 29 décembre 2017

Rubrique réalisée par Véronique Ponvert

L'après-Coupe du monde



LA COUPE DU MONDE EXERCE TOUJOURS UN POUVOIR POSITIF SUR LES SOCIÉTÉS, surtout après une victoire. Championne du monde, la France a connu la liesse en juillet. De courte durée. Car le succès des Bleus n'a pas effacé les bleus à l'âme du sport français frappé de plein fouet par les économies budgétaires.

La coupe est pleine

Événement qui dépasse les frontières du sport, la Coupe du monde possède un pouvoir fédérateur indéniable. Mais après l'euphorie populaire post-victoire des Bleus, aussi éphémère que la descente des Champs-Élysées du bus de l'équipe de France a été rapide (merci Benalla !), qu'en est-il de « l'effet » Coupe du monde ?

Manifestement, l'ère de grâce dont avait bénéficié politiquement et économiquement Jacques Chirac en 1998, pour la première étoile des Bleus, ne vaut pas pour la deuxième. Vingt ans après, politiquement, le parcours d'Emanuel Macron dans les sondages est proportionnellement inverse à l'ascension des Bleus et économiquement, l'impact apparaît très limité. La consommation a effectivement pu être boostée, au fil des tours franchis par l'équipe de France, mais, au final, elle représenterait tout au plus 0,1 point de croissance. Et comme les dernières prévisions de l'INSEE traduisent une dégradation de la croissance française sur la période, l'effet Coupe du monde a été gommé par une conjoncture morose.

Cet effet est à rechercher du côté de la pratique du sport en général et du football en particulier. Comme le handball ces dernières années, la natation ou l'athlétisme il y a quelque temps, la victoire des Bleus tire vers le haut leur discipline. L'effet sur le nombre de licenciés se fait déjà sentir. Les clubs de football constatent depuis

quelques semaines un engouement chez les plus petits, fans des « Bleus » (+ 10 % chez les garçons et 20 % chez les filles).

« Les jeunes viennent avec le maillot de l'équipe de France floqué des nouvelles stars, Mbappé, Griezmann ou Pogba », explique ce dirigeant d'un club de football de la banlieue niortaise. « Dès le mois d'août, je recevais plus de dix coups de fil par jour. » Les effectifs, principalement chez les jeunes âgés de 6 à 8 ans, ont naturellement bondi. Avec son corollaire de problèmes.

Augmentation du nombre de licenciés

Revers de cette deuxième étoile, l'engouement est tel que les refus se multiplient. « On a refusé près d'une centaine d'inscriptions » souligne-t-il, déçu « de renvoyer des gamins ». « On ne peut pas ajouter plus d'équipes, les infrastructures ne suivent pas. Et on a besoin de retours financiers de nos instances sportives. » Dans ce contexte de hausse des effectifs, le manque d'éducateurs et la crise du bénévolat inquiètent tout particulièrement les dirigeants. « On nous a supprimé les contrats aidés qui nous aidaient bien dans cette mission d'éducation et d'encadrement. On nous a ensuite promis des contrats de service civique. Mais on attend toujours ! » poursuit ce responsable d'une école de football en Vendée. Il voit également d'un mauvais œil la baisse des subventions. « Dans un contexte de baisse généralisée des dotations, les mairies et les

autres collectivités territoriales diminuent très nettement leurs aides. » Une étude réalisée par le site « Foot amateur » montre que 80 % des clubs amateurs annoncent avoir du mal à pouvoir tenir un budget parce que les subventions baissent et les contrats aidés sont supprimés. Plus de 3 000 clubs, tous sports confondus, ont mis la clé sous la porte pour des raisons financières ces dix dernières années ! Dans le Val-de-Marne, Philippe Sudre, l'adjoint au sport de Champigny, chiffre cette baisse : « L'an dernier, la ville a perdu 17 millions de dotations. À contrecœur, on a amputé le budget sport de 300 000 euros. Concrètement, ça veut dire qu'on a réduit les heures supplémentaires des agents, et qu'on ferme plus tôt certains équipements ».

LE CHIFFRE

46 %

des associations sportives déclarent rencontrer des difficultés avec la baisse des subventions publiques

Seule alternative pour les clubs, faire appel au sponsoring privé ou, plus facilement, augmenter très sensiblement le prix des licences. C'est une atteinte très forte à la démocratisation de la pratique sportive. Deux mois après ce titre, le sport français se



Denis Massegli

Président du Comité national olympique du sport français (CNOSF)

réveille donc avec la gueule de bois. La faute à la politique sportive du gouvernement qui prévoit une baisse de son budget et des suppressions de postes.

La goutte d'eau fait... déborder la coupe

Alors que l'ancienne ministre des Sports, Laura Flessel, martelait que « *le sport est un enjeu de santé publique* » tout en étant un facteur de « *cohésion et de lien social* », les annonces vont à contre-courant. Et que dire des propos du président Macron qui, dès son arrivée à l'Élysée, avait fixé un cap : mobiliser trois millions de pratiquants supplémentaires d'ici la fin du quinquennat.

La baisse de 6,2 % du budget 2019, après une diminution de 7 % en 2018, les 1 600 postes – la moitié des effectifs du ministère – sur la sellette, dont les Conseillers techniques sportifs (CTS), qui ont pour mission l'animation, la formation des éducateurs et la détection des talents, sont autant de coups durs pour le sport français qu'il soit de haut niveau ou bien amateur. « *Les CTS sont pourtant les garants d'un droit au sport pour tous* » rétorque Philippe Bana, directeur technique du handball français. « *On en a besoin, pour leur expertise du haut niveau, mais aussi à la base. J'habite dans une ville de milieu rural où je suis dépité de voir que 80 % des gamins ne savent pas nager en Sixième* » regrettait dans *L'Équipe* le champion du monde de marche, Yohann Diniz, qui fait partie des 401 sportifs de haut niveau qui ont interpellé, dans une lettre ouverte, le président de la République.

« *La baisse aura des conséquences inévitables sur le programme et les actions du CNDS (Centre national pour le développement du sport) avec moins de moyens pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales défavorisées, pour les publics les plus éloignés de la pratique sportive et les 5 000 emplois sportifs qualifiés* » poursuit Philippe Bana. « *Les clubs, les comités et les ligues seront moins bien subventionnés et en moins grand nombre.* » C'est donc la pratique du sport pour tous qui est touchée par ces coupes sombres. Un paradoxe à quelques années des Jeux Olympiques de Paris.

« *Le gouvernement est en train de détruire le tissu du sport amateur français* », surnommé Pierre Rondeau, économiste du sport,

L'US : *En quoi le sport joue-t-il un rôle dans l'éducation des jeunes ?*

Denis Massegli : Il faut d'abord faire la distinction entre sport et mouvement sportif. Le sport en soi n'est pas éducatif, il ne l'est qu'à partir du moment où il y a un éducateur qui assure le lien avec les pratiquants. D'où le rôle essentiel du mouvement sportif et de la pratique en club. À partir de celle-ci on peut concevoir que l'apprentissage de la règle, le respect de soi, celui des autres sont autant de facteurs éducatifs. Le club sportif crée aussi des repères, permet une identification aux couleurs, à l'histoire, aux autres équipes, repères sans lesquels la formation humaine n'est pas complète. Enfin de manière très générale l'associativité permet de créer un sentiment d'appartenance. De l'adhésion au club résulte une sorte d'idée de copropriété.

L'US : *Comment jugez-vous les mesures de restrictions budgétaires pour le sport français ? Ne marquent-elles pas une rupture dans le soutien au sport ?*

D. M. : Il y a eu en fait une rupture au niveau des annonces pour 2018. Alors que le mouvement sportif français attendait un élan exceptionnel suite à l'obtention de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, il a subi de plein fouet la diminution drastique des emplois aidés et celle de la part territoriale du CNDS. Ces deux éléments ont constitué un très mauvais signal dont les clubs se sont émus à juste titre, attendant que 2019 puisse contredire les indications de 2018. Les mesures prises dans le cadre de l'évolution de la gouvernance du sport et le financement de la prochaine agence nationale, l'implication des collectivités territoriales dans le projet vont dans le bon sens et laissent à penser que la notion d'investissement soit de nouveau prioritaire par rapport à celle de charge. Chacun sait qu'il ne faut pas tout attendre de l'État. Ce qu'on est en droit d'attendre de lui, c'est qu'il ne veuille pas tout faire mais aussi qu'il donne l'impulsion en montrant la direction. Miser sur le sport pour tous ses aspects sociétaux lui permettrait d'avoir une place considérée au sein d'un projet pour la nation. Le mot rupture n'est pas le bon mot pour apprécier le niveau d'engagement de l'État. Il vaut mieux parler d'évolution. Pour ce qui est des contrats aidés, que l'on qualifierait plus volontiers de contrats aidants, il faut revenir à ce qu'ils puissent de nouveau être mis en œuvre au bénéfice des associations.

L'US : *Alors que la France organisera les JO en 2024, quels impacts ces suppressions de postes auront-elles sur l'encadrement de ces jeunes ?*

D. M. : Bien sûr que l'obtention des Jeux représente un formidable espoir et ça le demeure car tout le dispositif organisation et héritage des jeux n'est pas lié à ces emplois et donc aux suppressions de postes éventuelles. Les perspectives offertes par Paris 2024 vont être davantage perceptibles lorsque nous rentrerons dans l'olympiade future et lorsqu'elles s'inscriront dans le cadre d'un projet écrit partagé, élaboré par tous les acteurs du mouvement sportif incluant bien sûr le COJO. C'est l'objectif que l'on s'est fixé qui nécessitera beaucoup de concertation, de compréhension et d'esprit d'équipe, voire même de solidarité. Mais c'est le plus beau des challenges auquel on n'ait été jamais confronté.

vent debout contre cette politique. « *Le sport amateur fait de la France un pays d'excellence en matière sportive. On est quand même la cinquième nation au tableau des médailles olympiques pour un pays qui ne fait que 65 millions d'habitants. C'est justement grâce au monde amateur et à sa force, financé en grande partie par l'État.* » Selon lui, le gouvernement a fait le choix d'une politique sportive élitiste. « *Ce modèle est appliqué depuis*

la fin des années 90 en Grande-Bretagne : mettre de l'argent uniquement là où on pourra avoir des médailles. On arrête le financement du sport pour tous, notamment les infrastructures, et on ne finance que l'excellence. Aujourd'hui, le Royaume-Uni est 4^e au classement des médailles, c'est très bien. En revanche, si vous prenez les quartiers populaires et difficiles, plus de 50 % des enfants ne savent pas nager ou faire du vélo. Le taux d'obésité y est très élevé et la pratique sportive a chuté. C'est ce qui va arriver en France. Le Président veut des médailles, 80 titres, aux JO de Paris en 2024. Il mise sur l'élite en oubliant que le sport est l'affaire de tous et indispensable pour l'équilibre d'une société. On veut briller ! » Le sport, autre vecteur éducatif, fabrique du vivre-ensemble, joue un rôle primordial en matière de santé publique, autant de raisons pour ne pas le sacrifier sur l'autel des économies. ■



LIRE
Notre sélection

► PALINDROME LINGUISTIQUE



« Il n'y a rien d'autre ici qu'un danseur solitaire et heureux. » Chaque livre de la petite maison d'édition marseillaise « Le Port a jauni » se lit « à double sens », en arabe et en français, de gauche à droite et de droite à gauche, comme un palindrome linguistique. Dans *Les danseurs* de l'égyptien Walid Taher, le mouvement et le rythme de la danse sont sublimés à travers une calligraphie arabe réinventée où se répondent les couleurs, les masses et les lignes. Le texte interroge : pourquoi danse-t-on ? « Je danse parce que je voyage. Je danse même si je suis pieds et poings liés. Je danse comme j'aime respirer », écrit Walid Taher. Une œuvre d'art et de poésie qui suspend le temps.

Cécile Exbrayat

• *Les danseurs*, Walid Taher, traduction Mathilde Chèvre, éditions Le Port a jauni.

► POÉSIE DU QUOTIDIEN



Pierre Mainard, éditeur à Nérac (47), se spécialise dans la poésie. Pari risqué qu'il faut soutenir.

Alexandre Pierrepont, critique de jazz, s'oriente vers une réflexion sur son quotidien pour construire une poésie qui

tient autant aux rythmes des jazz que de l'air du temps. *Frontières du monde habité* raconte ses rencontres - notamment à Chicago -, ses rêves mêlés à l'histoire du jazz. Sa prosodie est multicolore. Le quotidien devient extraordinaire.

Nicolas Bénéès

• *Frontières du monde habité*, A. Pierrepont, dessins de Massimo Borghese, Pierre Mainard éditeur, pierre-mainard-editions.com

► ENSEIGNER L'HISTOIRE ?



Les projets de nouveaux programmes d'histoire en lycée révélèrent une vision passéiste de l'enseignement et un retour au vieux « roman national ». Le livre de Laurence de Cock est véritablement salvateur. Elle

offre un panorama solide des programmes de la fin du XIX^e siècle à nos jours et une histoire par « en bas ». *Sur l'Enseignement de l'Histoire* restitue en effet la parole aux véritables acteurs de l'histoire scolaire : les enseignants et les élèves. Ainsi, en observant au plus près les pratiques et les routines de l'enseignement de l'histoire, L. de Cock montre que « loin des braises idéologiques sur lesquelles se plaient à souffler quelques cracheurs de feu professionnels » l'histoire s'enseigne selon « des temporalités très éloignées des calendriers médiatiques et de la valse des scandales ». Un message d'espoir et de résistance.

S. R.

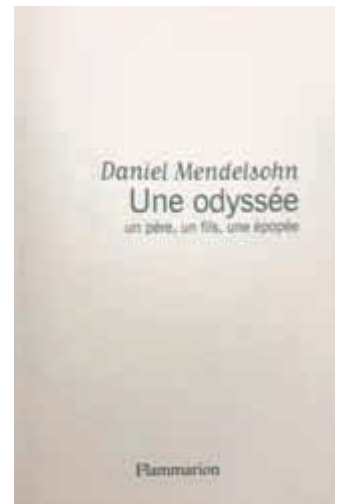
• *Sur l'Enseignement de l'Histoire*, Laurence de Cock, Libertalia, 2018.

LIRE HOMÈRE ET... DÉCOUVRIR SON PÈRE

L'Odyssée, conjuguée au présent

Dans un passionnant parcours à la fois érudit et autobiographique, l'écrivain américain et professeur au Bard College Daniel Mendelsohn - lauréat du prix Médicis étranger 2007 pour *Les Disparus* - signe un adieu à son père émouvant et plein d'humour. Au fil de son séminaire sur *L'Odyssée*, auquel s'est invité inopinément le vieux Jay Mendelsohn, des liens étroits se tissent entre le père et le fils. Le périple du héros d'Homère, dont professeur et étudiants analysent nombre d'épisodes célèbres, est l'occasion d'un vif échange de points de vue sur le personnage d'Ulysse ; le lecteur comprend alors que l'enjeu de la confrontation dépasse le simple terrain littéraire. Tout au long du livre se répondent l'étude du texte grec, l'évocation de souvenirs enfouis et la relecture du roman familial : l'auteur se revoit petit, soucieux de plaire à un père distant et sévère, plus souvent dans son bureau qu'avec sa femme et ses enfants. À l'orée de la cinquantaine Daniel entreprend donc de mieux le connaître, de même que Télémaque, dans les quatre premiers chants de l'épopée, se met en quête d'Ulysse, ce héros

qu'il a à peine connu. Le récit de Mendelsohn, comme celui d'Homère, n'a rien de linéaire, il progresse à coups de digressions, de reprises, de retours en arrière, et donne progressivement sens à ce qui restait vague, incompris ou erroné. Le dialogue trouve son aboutissement lors de la croisière « Sur les traces d'Ulysse » entreprise par les deux hommes à l'issue du séminaire ; là, de façon surprenante, le père se révèle un passager disert et jovial. Le récit permet aussi à l'auteur de transmettre sa passion pour la langue qui donne lieu à des découvertes stimulantes, par exemple au premier chapitre, celle des quatre mots désignant le voyage en anglais, *journey*, *travel*, *voyage* et *odyssey*, dont le dernier condense le sens des trois autres. Mais Daniel Mendelsohn est pardessus tout un helléniste enthousiaste - la page 120 reproduit même les premiers vers de *L'Odyssée* dans la langue d'origine ! -, il se souvient avec délectation de son apprentissage du grec et prend plaisir à livrer aux étudiants ainsi qu'au lecteur des interprétations inattendues de l'épopée antique. Les titres des chapitres correspondent aux



étapes du retour d'Ulysse vers Ithaque, comme au cheminement de Daniel et de Jay jusqu'à l'Anagnorisis, la reconnaissance finale. En définitive, l'approche originale du poème épique et la grande qualité du style séduisent le lecteur, heureux d'avoir partagé ces moments intimes avec les personnages et impatient de se replonger dans l'œuvre d'Homère. ■

Brigitte Cacheux, Geneviève Chourru

• *Une Odyssée, un père, un fils, une épopée*, Daniel Mendelsohn, Flammarion, 2018.

Du côté des polars...

Parot, dernière

Le prince de Cochinchine est la dernière aventure de Nicolas Le Floch située dans le Paris de 1787.



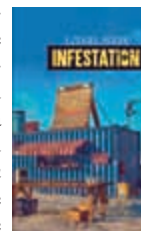
Il ne verra pas se lever l'aube de la Révolution évitant à l'auteur de faire périr son héros. Jean-François Parot nous a quittés le 23 mai 2018.

Les enquêtes du commissaire nous manqueront. Pour cet opus, il a choisi de centrer l'attention sur les débuts de la colonisation française en Cochinchine. Le roi de France décidera d'une intervention pour y soutenir la royauté. Une manière de revoir l'Histoire et le rôle de l'évêque Pigneau de Behaine. Diplomatie et enquête policière se mêlent pour le plus grand plaisir du lecteur.

Invasion des araignées, deuxième

Ezekiel Boone, dans *Écllosion*, tra-

çait une mondialisation étrange d'araignées carnivores venues du fond des temps via une découverte au Pérou. *Infestation* est le deuxième volet de cette trilogie. Ces araignées pondent dans le corps des êtres humains qui deviennent ainsi des cibles d'autres êtres humains. Une forme de guerre civile, dans une société qui voit reculer la solidarité. Dans toutes les parties du monde, des araignées de ce type meurent et naissent sans logique apparente. Comment lutter ? Les solutions les plus radicales sont proposées et mises en œuvre. Peut-on combattre les traces du passé en utilisant les armes du présent ? Une métaphore pour une lecture de notre monde.



Noirs sont les États-Unis

Darktown - la ville noire - tient à la fois du polar, de l'histoire des États-Unis et du document brut.

Thomas Mullen se veut chroniqueur de la réalité du racisme. Atlanta, en 1948 voit se créer une unité policière de huit noirs. Une grande première. Lucius Boggs, fils de pasteur et Tommy Smith issu de la classe ouvrière, ont fait la guerre, l'un dans une caserne du Sud, l'autre en courant à côté d'un char. Une jeune fille de 17 ans, noire, est assassinée. Ils veulent enquêter. Clandestinement. Pour ce faire, ils interrogent la famille de métayer de la jeune fille. Le père sera assassiné et la maison brûlée. Le shérif du bled poursuivra les deux policiers qui éviteront de justesse de se faire assassiner. Une plongée dans le passé pour comprendre les éclatements américains d'aujourd'hui. ■

Nicolas Bénéès

• *Le Prince de Cochinchine*, Jean-François Parot, 10/18 ; *Infestation*, Ezekiel Boone, traduit par Jérôme Orsoni, Actes Sud ; *Darktown*, Thomas Mullen, traduit par Anne-Marie Carrière, Rivages/Noir.

Le jazz dans tous ses états

Laide beauté. Est-ce ainsi, à la suite du titre de Thelonious Monk, que l'on pourrait définir le jazz ? Rien n'est moins sûr, tant cette musique ne se laisse enfermer dans aucun carcan. Mais alors, une tentative de définition et d'histoire est-elle possible ? C'est à cette tâche que Nicolas Beniès s'attache depuis trois ouvrages. Son dernier opus est une plongée dans les origines de cette musique sans nom, à qui les Protestants blancs américains – les WASP – attribuèrent un terme argotique issu du vocabulaire des bordels pour dénigrer cette « *musique de sauvages* », « *du diable* », qui perturbe les cerveaux de la jeunesse et fait germer de mauvaises idées. Accompagné d'un CD de 25 titres dont des enregistrements très rares, *Le souffle de la révolte* frappe par son exigence et son érudition. Le livre remonte le temps pour comprendre cette musique qui supporte mal la définition. On découvre avec passion des itinéraires plus ou moins connus. Celui du cornettiste Buddy Bolden par exemple, musicien de légende de la Nouvelle-Orléans mort dans un asile d'aliénés sans n'avoir rien enre-

gistré. Ou bien James Europe, lieutenant noir chargé en 1916 de recruter des soldats-musiciens afin de construire un grand orchestre qui réunira des milliers de spectateurs en France. On y croise aussi les légendes : Sidney Bechet décrit comme l'émanation du siècle et l'essence de cette musique : « *calme et violent, primitif et sophistiqué, lyrique et brutal, classique et moderne, sauvage et civilisé* », le blanc Paul Whiteman consacré « roi du jazz » par les radios, ou encore Duke Ellington qui en 1929 fit se rencontrer le jazz et le cinéma avec son apparition dans *Black and Tan Fantasy*.

Le succès du jazz est aussi un succès de l'industrie du disque. Il se développe grâce à la diffusion à grande échelle du « 78 tours » et l'explosion industrielle du gramophone. Abandonnant les coûteux cylindres Edison, les galettes standards de 3 minutes sont accessibles au plus grand nombre. Un groupe néo-orléanais, *L'Original Dixieland Jazz Band*, enregistrera à New York, « le premier disque de jazz ».

Plus encore, le jazz s'infiltrait durant l'entre-deux-guerres dans



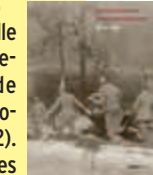
les autres arts et notamment dans la littérature. La quasi-totalité des surréalistes joueront un rôle actif dans sa diffusion. Ils en feront l'incarnation de la spontanéité, la possibilité de recomposer la culture européenne perçue comme ancienne et dépassée. Au terme de cette lecture passionnante, une question nous traverse : cet anti-art – musique d'esclaves, musique des rues – a servi de catalyseur des révoltes au début du XX^e siècle. Demain, un autre anti-art pourra-t-il surgir des profondeurs de cette société qui continue de rejeter massivement les immigrés et leurs cultures ? ■

Stéphane Rio

• *Le souffle de la révolte. 1917-1936 : Quand le jazz est là*, Nicolas Beniès, C&F Éditions, 2018.

► RETOUR AUX SOURCES

Romancier en vue de la Belle Époque, Gaston Chérau devient correspondant de guerre lors du conflit italo-turc pour la Libye (1911-1912). Ses 200 photographies, ses articles dans *Le Matin*, sa correspondance privée et un texte rétrospectif de 1926, retracent la vision occidentale d'un conflit colonial. En nous plongeant dans le quotidien d'un reporter aux débuts du photojournalisme, cette documentation révèle comment ce témoin est tiraillé entre sa mission de rendre compte des événements et sa manipulation par les belligérants et les journaux. L'analyse historique proposée par Pierre Schill est un outil précieux pour les enseignants.e.s qui souhaiteraient utiliser cette source dans leurs cours. Un projet artistique mené autour de cette archive est présenté dans la dernière partie du livre.



A. H.-H.

• *Réveiller l'archive d'une guerre coloniale. Photographies et écrits de Gaston Chérau, correspondant de guerre lors du conflit italo-turc pour la Libye (1911-1912)*, Pierre Schill, Créaphis, 2018.

FOR THE KIDS

Hilarant

Le jour où ses parents hébergent une famille syrienne, la vie de Pauline 8 ans est bouleversée. Cohabitation difficile mais qui lui inspire des réflexions au pragmatisme pertinent sur la guerre, Dieu, l'Europe, la mort et les adultes. Heureusement Zein, la fille aînée de la famille syrienne, fera vite triompher le bon cœur et l'amitié ! « *C'est la seule chose de bien pendant les guerres : les gens s'aident. Faudrait s'aider aussi pendant la paix, mais personne n'en a l'idée...* » De 7 à 77 ans.

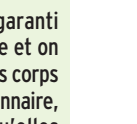
Catie Pillé

• *Mon chien, Dieu et les pokéruics*, M. Duval et C. Dutertre, Rouergue, coll. Dacodac, 2018.



Albums cultes

Les éditions La Ville Brûle rééditent trois albums cultes d'Agnès Rosenstiehl, la créatrice de la célèbre Mimi Cracra : *La Naissance*, *Les Filles* et *De la Coiffure*. Dans *La naissance*, certes maman tricote et papa achète des biberons « pour aider », mais le tout est garanti sans fleur ni chou ni cigogne et on y parle d'amour avec de vrais corps qui s'unissent. Plus révolutionnaire, *Les Filles* nous apprend qu'elles peuvent tout faire et même ne pas devenir mère !



C. E.

• *La Naissance, Les Filles et De la Coiffure*, Agnès Rosenstiehl, éditions La Ville brûle.

Le coin de la BD Une inconnue célèbre



Beaucoup de gens connaissent sans doute le personnage historique de Violette Morris sans le savoir. Elle fut une des célèbres « garçonnnes » de l'entre-deux-guerres, ces femmes qui choisirent de se couper les cheveux courts et d'adopter des vêtements, un mode de vie proches de ceux des hommes. Marie-Jo Bonnet lui a consacré une biographie en 2011 (*Violette Morris, Histoire d'une scandaleuse*) et signe le dossier historique qui clôt l'album.

Pour la narration, les auteurs, qui avaient déjà produit *Un maillot pour l'Algérie* (autre album mêlant étroitement histoire culturelle, sportive, et histoire politique), ont choisi de créer notamment le personnage de Lucie Blumenthal. Le récit commence en Normandie en septembre 1945. Lucie, ancienne résistante, ancienne avocate victime des mesures antisémites du régime de Vichy, s'est reconvertie depuis la Libération dans les enquêtes privées, ouvrant une « *officine pour recherche de personnes disparues* ». Elle accompagne la police qui exhume dans la cour d'une ferme les corps d'une famille de commerçants, les Bailleul, et de Violette Morris, tous exécutés par le maquis Surcouf le 26 avril 1944. Lucie décide d'enquêter sur celle

qui fut sa meilleure amie d'enfance et d'adolescence. Elle veut savoir dans quelle mesure cette célébrité, championne polyvalente, dont l'histoire a inspiré de nombreux récits dans les années 1930, a vraiment travaillé pour l'Allemagne nazie, jusqu'à y gagner le surnom de « *hyène de la Gestapo* ». Parce que Lucie Blumenthal sous l'Occupation a été salie, a perdu toutes les personnes de sa famille, pour ce qu'elle était – juive, elle veut être certaine « *que Violette Morris n'a pas été tuée, elle aussi, pour ce qu'elle était : une femme comme les autres hommes, homosexuelle, d'une liberté absolue, et par là même scandaleuse* ».

Cet album est la première partie d'un récit qui en comptera deux. Il s'achève au début des années 1920, au moment où Madame Gouraud-Morris, « athlète complet » déjà célèbre, publie dans la presse sportive une lettre ouverte demandant au Comité Olympique d'établir pour les femmes un concours d'épreuves athlétiques aux Olympiades d'Anvers. Les auteurs, entrecroisant l'enquête de Lucie Blumenthal et les flash-back sur la vie de Violette Morris, notamment pendant la Première Guerre mondiale en tant qu'ambulancière, éveillent la curiosité des lecteurs. Ces derniers attendront avec impatience la seconde partie pour comprendre la fin tragique de l'héroïne. ■

Amélie Hart-Hutasse

• *Violette Morris. À abattre par tous moyens*, Bertrand Galic et Kris (récit), Javi Rey (dessin), Futuropolis, octobre 2018.

UNE AFFAIRE DE FAMILLE, UN FILM DE KORE-EDA HIROKASU (JAPON)

Famille quand tu nous tiens...

De retour d'un vol à l'étalage dont ils sont coutumiers, Osamu et son fils recueillent dans la rue une fillette. Comme elle porte sur le corps des traces de maltraitance, Osamu et les siens décident de la garder. En dépit de leur habitation exiguë et de leurs maigres revenus, la famille considère très vite Shibita comme leur troisième enfant. Elle vit dans la bonne humeur, dans l'éclatant bonheur d'être ensemble. Jusqu'au jour où un incident survient et révèle en cascades de terribles secrets qui font d'eux une famille dont le lien reposait sur le secret de graves délits.

D'entrée Kore-Eda place le spectateur devant une interrogation : la famille est-elle une bande de malfaiteurs ou une famille généreuse, heureuse, aimante et, de ce point de vue, exemplaire. C'est au moment

où on est conquis face à autant de bonheur et de joie de vivre, que Kore-Eda fait basculer son récit dans une révélation brutale et l'éclatement soudain de cette famille qui se révèle factice. Dans un premier temps, le film fonctionne par petites touches et sur une observation sensible du quotidien harmonieux de la famille. Dès la vérité révélée, le récit change de registre et donne un film anguleux, austère et pathétique. Les révélations bouleversent autant que ce nouveau traitement du récit. *Une affaire de famille* a obtenu la Palme d'or au dernier festival de Cannes. ■

Francis Dubois



CINÉMA

C'est le Pérou



Dans les montagnes reculées du Pérou, Segundo, un garçon de 14 ans prend conscience du poids de son héritage en suivant son père dans la fabrication de retables. À ce

même moment, Segundo, envahi par les questionnements de l'adolescence, découvre un secret que son père taisait. L'édifice familial est remis en question et place Segundo face à un cas de conscience. Le traitement rugueux du sujet s'assortit à l'existence rustique. Le récit, d'une grande sensibilité de ton, fait partie des qualités du film, *Mon Père*, d'Alvaro Delgado. Mais, il faut aller le dénicher dans les rares salles où il sera projeté. Recherche nécessaire vu la grande rareté des productions péruviennes. **F. D.**
• *Mon père*, un film d'Alvaro Delgado Aparicio (Pérou-Allemagne).

SÉRIE

Fascinant



Jimmy Mc Gill, roi de la combine foireuse, avocat véreux de W. White, et Mike Ehr-

mantraut, ancien policier corrompu, sont au centre de cette série, *spin off* de *Breaking Bad*.

L'un est volubile et dans le flou, l'autre taiseux et méticuleux mais tous deux se démènent pour leur entourage. Au fil des quatre saisons existantes, les portraits de Jimmy et Mike tout en opposés, révèlent deux hommes attachants, pétris de contradictions, animés de bonnes intentions mais qui, pris dans leurs trafics, sèment la tourmente. Bonheur !

Catie Pillé

• *Better call Saul*, US, V. Gilligan, AMC.

MUSIQUES

• CLASSIQUE

Charmes de l'Angleterre

À l'heure du Brexit et des longues soirées d'automne, le disque *Perpetual Night, 17th century Ayres and Songs*



semble d'actualité. Il nous plonge dans l'Angleterre du XVII^e siècle, lorsque Henry Frederick Stuart, prince de Galles passionné des arts d'Italie, engagea une troupe de musiciens ultramontains. Un nouveau style fut créé, le chant déclamatoire. Ces airs, souvent chantés lors des représentations théâtrales, sont infiniment touchants, mélancoliques, et parfois graves. *L'Adieu to the pleasures*, par exemple, composé par James Hart, avait été ajouté à la version lyrique de *La Tempête* de Shakespeare. C'est un beau voyage Outre-Manche que nous propose Sébastien Daucé et son ensemble Correspondances. **Nicolas Morvan**
• *Perpetual Night, 17th Century Ayres and Songs*, Lucile Richardson, mezzosoprano, Ensemble Correspondances, dir. Sébastien Daucé, Harmonia Mundi.

• ROCK

Une carrière pour une vie

Enfin un live du Boss documentant les quelque 150 concerts donnés sur Broadway pour accompagner la sortie de son autobiographie. Une performance solo acoustique qu'il a choisi de livrer à New York au théâtre Walter Kerr. Cet opus offre l'occasion d'apprécier cet artiste unique, de l'entendre raconter les petits incidents du quotidien et ainsi retracer sa carrière ou plutôt sa vie. Chaque titre représente un chapitre de son existence, et, au-delà, une petite page de l'histoire populaire américaine. **Éric Loizeau**

• *Springsteen on Broadway*, deux CD ou coffret quatre vinyles, Columbia.

• CHANSON

Folk kabyle

Petite, la mère de Yelli Yelli lui faisait écouter Lounes Matoub et les airs traditionnels kabyles. La fillette avait beau ne pas en comprendre les paroles, les chansons l'entraînaient, mystérieuses. Plus tard, c'est en anglais, sous le pseudo Milkymee, qu'Emilie Hanak s'est fait connaître avant de revenir aux sources fantasmées de la Kabylie. Des compositions originales dans un kabyle appris pour l'occasion avec un coach. Yelli Yelli assume son accent français, qui raconte qui elle est et d'où elle vient. Chaude, brute et sensible, sa voix porte avec l'album *Terre de mon poème* un projet poétique et musical rare. **C. E.**

• *Terre de mon poème*, Yelli Yelli (Beating Drum/Tsunami Addiction).

La tradition bousculée



Les chansons populaires font partie de notre patrimoine dès l'enfance. Les « Têtes de Chien », groupe de cinq chanteurs *a cappella*, ont décidé de mettre en évidence le sous-texte grivois des textes connus dans leur 3^e album *Faces cachées*. Des arrangements novateurs donnent à cet album un ton moderne qui permet la redécouverte de nos airs traditionnels. **N. B.**

• *Faces cachées*, « Les Têtes de Chien », TO&MA-DifferAnt.

• FESTIVAL

Explorations sonores

Les Aventuriers se veut un festival des musiques émergentes, rock, pop, électro..., sis à Fontenay-sous-Bois. Par définition, les découvertes sont multiples dans un



espace « club » de 200 places. Un lieu intimiste pour permettre toutes les expérimentations des têtes d'affiche ou de jeunes talents. Les coups de cœur seront, à coup sûr, multiples. Un festival engagé.

Nicolas Bénéès

• *Les Aventuriers*, du 12 au 20/12, navette gratuite Paris-Fontenay. Contact : www.festival-les-aventuriers.com

• JAZZ

Pour Coltrane

Récemment a été découvert un album inédit de John Coltrane : *Both Directions at Once: The Lost Album* daté de 1963. Un album de transition qui permet d'entendre les transformations de l'art coltrane. Franck Médioni publie une biographie du saxophoniste, *John Coltrane, l'amour suprême* qui synthétise toutes les recherches. La préface d'Archie Shepp montre l'étendue de son influence. **N. B.**

• *John Coltrane, l'amour suprême*, F. Médioni, Le Castor Astral.



IMAGES DE LUTTE



Photographe de rue, Serge d'Ignazio est un homme engagé, sensible au sort des exclus et à la revendication sociale. Témoins, ses multiples et superbes clichés de manifestations qu'il offre aux internautes. Son but ? Susciter la révolte pour transformer le monde.

B. Cacheux, G. Chourreau

• Albums de Serge d'Ignazio, [flickr.com](https://www.flickr.com)



TROIS QUESTIONS À... La galerie Art & Essai de Rennes a la forme et l'apparence d'une galerie, mais c'est en fait un lieu original de formation. *L'US Mag* a demandé à son directeur, **John Cornu**, artiste, maître de conférences en arts plastiques à l'université Rennes 2 de nous la présenter.

Au carrefour des arts contemporains

L'US Mag : Quel est le statut de la galerie et son rôle auprès des étudiants ?

John Cornu : Ce n'est pas une galerie à proprement parler puisqu'elle n'a aucune activité commerciale. Art & Essai est un espace d'exposition, qui dépend administrativement du service culturel de l'Université Rennes 2, installé sur le campus, sous la bibliothèque universitaire.

Art & Essai a deux fonctions : exposer la scène artistique contemporaine et dans le même temps professionnaliser les étudiants : leur apprendre à établir des conventions (conditions des prêts, assurances, transport), décaisser et exposer les œuvres, etc. Une trentaine d'étudiants participent au fonctionnement de la galerie. Essentiellement des étudiants d'arts plastiques, mais aussi d'histoire de l'art, de sociologie, de LEA, etc. Ceux du Master 2 Métiers et Arts de l'exposition prennent en charge, quant à eux, l'organisation d'une exposition chaque année.

Art & Essai offre véritablement aux étudiants la possibilité de s'ouvrir sur le monde de l'art contemporain et de rencontrer les artistes et les structures d'art de la région. En multipliant les contacts avec le FRAC Bretagne (Fonds régional d'art contemporain), avec les centres d'art comme « 40mcube », le musée des Beaux-Arts, en invitant des artistes et des commissaires lors de tables rondes et *workshop*, la galerie leur permet d'accroître leurs connaissances, des connaissances qui peuvent



Quatre cercles à cinq mètres, Felice Varini

ensuite être réutilisées dans les mémoires et les productions. Enfin, la galerie est ouverte au grand public : en termes de surface, c'est le deuxième lieu proposant de l'art contemporain à Rennes. Elle propose de nombreuses médiations.

L'US Mag : La galerie Art & Essai entretient donc des liens étroits avec les autres institutions culturelles ?

J. C. : Elle est membre du réseau ACB (Art Contemporain en Bretagne) où elle côtoie les institutions déjà citées et des centres d'art comme La Criée-Centre d'art contemporain de Rennes, la Passerelle à Brest, les lieux du FRAC comme le domaine de Kerguehennec, mais aussi des structures plus alternatives. Outre des partenariats et *polders* menés dans le cadre d'expositions comme avec le musée des Beaux-Arts et « 40mcube », la galerie vient également de participer à la 6^e édition des Ateliers de Rennes-Biennale

d'art contemporain (commissariat d'Étienne Bernard et Céline Kopp) et présentait à cette occasion une exposition personnelle de l'artiste Paul Maheke. En fréquentant ces structures diverses, les étudiants appréhendent mieux la réalité de l'art contemporain.

L'US Mag : Qu'avez-vous programmé pour cette année ?

J. C. : Après la Biennale, nous accueillons une exposition de l'artiste roumain Matei Bejenaru sur un commissariat de Bruno Elisabeth, et une *project room* de Quentin Lefranc. En février 2019, nous présenterons une double exposition de Claire Chesnier et Estèla Alliaud, et une *project room* de Capucine Vandebrouck. Enfin en mars, ce sera au tour de Zineb Sedira sur une proposition du Master 2 Métiers et Arts de l'Exposition. ■

Propos recueillis par Sylvie Chardon

• Galerie Art & Essai, Université Rennes 2, tél. : 02 99 14 11 42, www.espaceartetessai.com

UN CDN NOMADE Les « Tréteaux de France »

Fondés en 1959 par Jean Danet comme un théâtre itinérant, qui devait porter la voix du théâtre là où on ne l'entendait jamais, les « Tréteaux de France » ont reçu en 1962 leur première subvention et le titre de Centre dramatique national (CDN). La décentralisation ayant permis le développement et la professionnalisation des structures culturelles locales, ils ont pu abandonner leurs caravanes portant chapiteau, gradins et décors, tout en gardant leur mission : créer des spectacles, les diffuser en attirant des publics qui en sont éloignés et développer les échanges avec ce public. Ils sont devenus ce que Robin Renucci, directeur depuis



2011, appelle un théâtre nomade, où « l'essentiel est de procéder à un dialogue avec le public sur des sujets qui le préoccupent et de travailler avec lui en utilisant les outils du théâtre ». Leur dernière création, *La Guerre des Salamandres*, un texte du Tchèque Karel Capek, écrit en 1935, qui dénonce avec un humour noir la folie des hommes prêts à sacrifier la planète pour leur profit et leur pouvoir, rencontre un grand succès dans sa tournée actuelle. ■

Micheline Rousselet

• Voir les critiques pour cette pièce et celles de *L'Avaleur* en 2016 et de *Le Faiseur* en 2015 sur CultureSNES.

POUR LA CLASSE Littérature au féminin

Bien qu'ayant toujours écrit, les femmes sont les grandes absentes des manuels comme des programmes. Cette anthologie entièrement consacrée aux textes d'écrivaines vous aide à préparer vos cours... et regarder le monde autrement.



Cécile Exbrayat

• *Guide de l'enseignement - Des femmes en littérature. 100 textes d'écrivaines à étudier en classe*, Belin Éducation - des femmes - Antoinette Fouque.

CHANSON, THÉÂTRE



Si loin si proche

C'est au festival d'Avignon en juillet où faisait salle comble sa plus récente création en résidence, au Théâtre de la Croix-Rousse à Lyon*, que nous avons rencontré Abdel Sefsaf (voir entretien et programmation sur www.snes.edu/culture). Sur fond d'actualité brûlante, de « crise des migrants » qu'Abdel décrit non comme une crise mais « une fuite de la mort », « *si loin si proche* » est un beau récit théâtral et musical, souvent humoristique, pour une part autobiographique, chargé d'émotion, sur le rêve du « retour au pays ». Sa tournée débute aux Métallos* du 18 au 23 décembre.

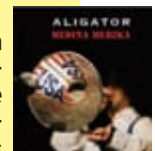
Lise Bergeron, Philippe Laville

* Partenaires Réduc'SNES : www.croix-rousse.com ; www.maisondesmetallos.paris

Aligator

Abdel Sefsaf est aussi un grand musicien, compositeur et interprète, coup de cœur de la chanson française de l'académie Charles Cros en 2004, après 400 concerts et deux albums avec le groupe Dezoriantal. Après avoir fondé en 2010 la C^e Nomade In France, c'est avec Georges Baux qu'il compose chansons et musiques de ses spectacles et fonde en 2015 le groupe Aligator (www.aligator.fr) rejoint en 2018 par Nestor Kea pour *Si loin si proche* dont les styles musicaux nous transportent au-delà des souvenirs et des frontières, comme pour nous relier malgré nos différences au son merveilleux d'instruments atemporels qui suspendent leur vol : la darbouka, la thérémine et le clavier entre les mains des trois joyeux drilles en harmonie.

L. B., P. L.



LE TEMPS DE LIRE ✨ ✨ ✨ ✨ D'ÉCOUTER

Temps de lire, beaux livres, littérature, essais, livres pour la jeunesse... Temps d'écouter des musiques diverses, aussi diverses quitter... Temps de voir via les coffrets DVD pour se refaire des souvenirs... Une sélection loin d'être exhaustive pour offrir et

Beaux Arts ✨ ✨ ✨ ✨



◆ *Jean-Michel Basquiat*, collectif sous la dir. de Dieter Buchhart, coédition Gallimard/Fondation Louis Vuitton, 352 p., 45 €.

Temps de lire. Catalogue de l'exposition d'un artiste qui se redécouvre à chaque fois. Avec des ensembles inédits en Europe.



◆ *Couples modernes, 1900-1950*, sous la dir. d'E. Lavigne avec la collaboration d'E. Biezunski, P. Créteur et C. Pitiot, coéd. Gallimard/Centre Pompidou-Metz, 480 p.

Temps de lire. Être un couple et être artistes : pas toujours facile à concilier mais parfois fécond. Voici le catalogue de cette belle exposition du musée Pompidou-Metz.



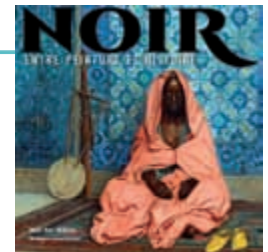
◆ *Meiji, Splendeurs du Japon impérial*, sous la direction de Sophie Makariou et Nasser D. Khalili, Lienart et MNAAG.

Temps de lire. Le catalogue de l'exposition du musée Guimet rend compte de la richesse de la production artistique de cette période où le Japon se transforme radicalement.



◆ *Martin Margiela*, A. Samson (auteur), M. Margiela (dir. artistique), M. Arzalluz (préface), O. Saillard (introd.), Éd. Paris Musées, 180 p.

Temps de lire. Une double exposition (Palais Galliera et musée des Arts décoratifs) pour le créateur belge. Son œuvre époustouflante est à retrouver dans le catalogue.



◆ *Noir, entre Peinture et Histoire*, Naïl Ver-Ndoye et Grégoire Fauconnier, Éditions Omniscience.

Temps de lire. De superbes reproductions et un texte éclairé pour expliquer et réhabiliter la place des Noirs dans la peinture européenne du XIV^e au XX^e siècle.

Littérature ✨ ✨ ✨ ✨



◆ *Dévotion*, Patti Smith, traduit par Nicolas Richard, Gallimard, 137 pages.

Temps de lire. Entre poésie, autobiographie, roman... la découverte de l'univers de la chanteuse Patti Smith.



◆ *Les Fantômes de la Louisiane*, James Lee Burke, Rivages/Noir, 1 280 pages.

Temps de lire. Les trois premières enquêtes de Dave Robicheaux. Superbe !



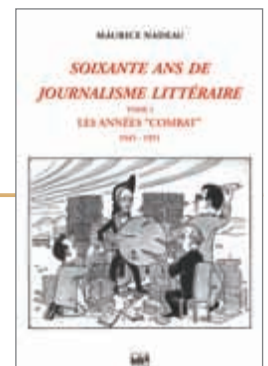
◆ *Encore raté !* Donald Westlake, Rivages/Noir, 1 280 pages.

Temps de lire. Dortmund est un cambrioleur... raté, en trois opus réunis ici. Westlake est un grand spécialiste du polar ironique et quelquefois comique.



◆ *Les Métamorphoses*, Ovide, traduit du latin et présenté par Daniel Robert, Babel/Actes Sud.

Temps de lire les classiques, notamment ce long poème qui a connu bien des vicissitudes.



◆ *Soixante ans de journalisme littéraire, tome 1, Les années "Combat" 1945-1951*, Maurice Nadeau, Éditions Maurice Nadeau.

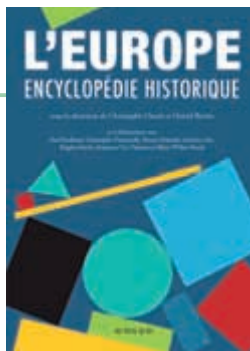
Temps de lire. Enfin réunis, les très nombreux articles de Maurice Nadeau consacrés aux auteurs majeurs de l'après-guerre.

Essais ✨ ✨ ✨ ✨



◆ *La saga des intellectuels français, 1944-1989*. Tome I : À l'épreuve de l'histoire, 1944-1968. Tome II : L'avenir en miettes, 1968-1989, François Dosse, Gallimard.

Temps de lire. Une histoire nécessaire pour faire le point sur nos références.



◆ *L'Europe. Encyclopédie Historique*, sous la direction de Christophe Charle et Daniel Roche, Actes Sud, 2018, 59 €.

Temps de lire. Fondements, permanences et mutations de l'Europe. Une mise au point exhaustive par les plus grands historiens actuels.



◆ *Une histoire des civilisations. Comment l'archéologie bouleverse nos connaissances*, sous la direction de Jean-Paul Demoule, Dominique Garcia, Alain Schnapp, La Découverte/Inrap.

Temps de lire. Tout est dit dans le titre pour un voyage extraordinaire dans le temps.



◆ *Histoire des modes et du vêtement*, sous la dir. de Denis Bruna et Chloé Demey, Textuel, 55 €.

Temps de lire. Une approche neuve et transversale qui va du Moyen-Âge à nos jours, remplace la mode dans son contexte historique, social et économique.



◆ *Parcours 1, tome 1, 1971-1989; Parcours 2, tome 2, 1990-2017*, Jürgen Habermas, Essais/Gallimard.

Temps de lire. Une sorte d'entrée en matière dans la vie et les concepts de ce philosophe qui a fait de l'activité communicationnelle l'axe de sa réflexion.

que notre époque, les rocks, Shostakovich, le chant féministe d'Aretha Franklin qui vient de nous s'offrir des moments de loisirs créatifs.

Jeunesse



◆ *Le Grand Voyage d'Annabelle*, livre-CD dès 5 ans, Éd. des Braques.

Temps de lire. Un conte musical initiatique sur l'amitié, la persévérance et la solidarité. Avec, entre autres, Olivia Ruiz, Magyd Cherfi, Alexis



◆ *Dillili à Paris*, par Michel Ocelot, livre-CD, à partir de 7 ans, Gallimard Jeunesse.

Temps de lire. Lu par Isabelle Carré, ce magnifique album-CD fait revivre toute l'émotion du film d'animation du père de *Kirikou*.



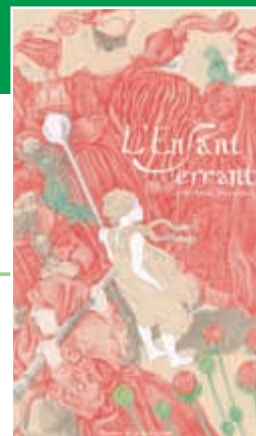
◆ *Enfances*, M. Despleschin et C. Ponti, École des Loisirs.

Temps de lire. Beaucoup des personnalités présentées dans l'album ont changé le monde à leur façon. La plupart portaient en elles et en eux l'adulte qu'ils ou elles allaient devenir... Tous âges.



◆ *Weepers Circus chante n'importe nawak* ! Livre CD dès 5 ans, Gallimard Jeunesse.

Temps de lire. Rock, rap, rythmes africains, berceuses... Joyeusement éclectique et superbement illustré.



◆ *L'Enfant errant*, Gilles Aufray, Marion Janin, L'Atelier du Poisson Soluble.

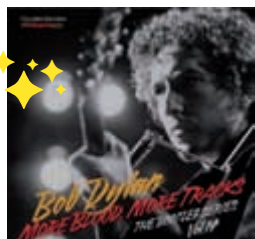
Temps de lire. Un enfant, seul, cherche qui l'accueillera et le protégera. Conte initiatique, album merveilleusement illustré au contenu universel. À partir de 7 ans.

Musiques



◆ *The White Album*, The Beatles, coffret Édition Super Deluxe limitée. Un Blu-ray inclus, 150 €.

Temps d'écouter. Les 50 ans d'un des plus grands albums de l'histoire du rock, réédité avec des prises inédites de studio, des démos remastérisées, un livre, etc. Un monument !



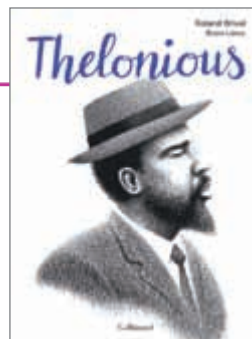
◆ *More Blood, More Tracks: The Bootleg Series, vol. 14*, Bob Dylan, coffret Édition Deluxe limitée. Un livre de 56 p. inclus, 99 €.

Temps d'écouter. Un album mythique de notre Nobel préféré ! Six CD, une anthologie, un must !



◆ *Shostakovich, the Complete String Quartets - Piano Quintet*, Borodin Quartet, DECCA.

Temps d'écouter. Connus pour leurs symphonies parfois monumentales, les quatuors à corde de Shostakovich permettent de découvrir une face plus intime, profonde et tourmentée du compositeur russe.



◆ *Thelonious*, Roland Brival, illustrations de Bruno Liance, Gallimard.

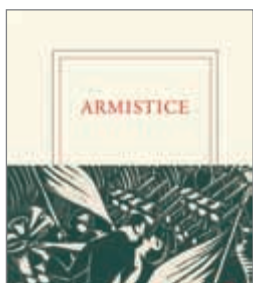
Temps d'écouter. Présentation originale et poétique d'un compositeur de génie sous la forme d'une introspection.



◆ *Collections: Live in Paris pour les concerts « pour ceux qui aiment le jazz »*; Intégrale; Quintessence sont proposés par Frémeaux & Associés.

Temps d'écouter. Notre patrimoine culturel est aussi radiophonique. Les concerts sont des moments-clés.

À ne pas rater



◆ *Armistice*, Gallimard/Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale, 304 pages.

Temps de lire. Une trentaine d'auteurs, une iconographie quasi inconnue (gravures et estampes) pour rendre vivant ce 100^e anniversaire de l'Armistice. Bizarrement loin de la commémoration officielle.



◆ *Moins qu'un chien*, Charles Mingus, traduit par Jacques B. Hess, collection Eupalinos, éditions Parenthèses, diffusion Harmonia Mundi, 272 pages.

Temps de lire. Une vraie fausse autobiographie du contre-bassiste-compositeur fait de rage, de colères, de sauvagerie poétique, qui trace à la fois le portrait des États-Unis et de la musique de ce géant du jazz. Il faut écouter en même temps ses grands albums (chez Atlantic, Candid...).

Cinéma et coffrets DVD



◆ *L'Écran Rouge*, collectif avec préface de Costa-Gavras, Éd. Atelier, 2018, 240 pages.

Temps de voir. Avec une belle iconographie, une dimension artistique et militante peu connue et spécifique de la qualité et de la diversité du cinéma français.



◆ *Woodstock, Three days of peace and music*. Coffret-livre de Michka Assayas + film en Blue-ray.

Temps de voir. Cinquante ans après, l'actualité de ces trois jours de concerts d'une jeunesse révoltée qui communique avec les rocks en ébullition. Un film-souvenir pour le conjurer au présent.



◆ *L'Âge d'Or du Cinéma Japonais, 1935-1975*, volume II, Tomuya Endo et Pascal-Alex Vincent, quatre DVD, Éditions Carlotta, octobre 2018, 60 €.

Temps de voir. Avec 250 photos, souvent inédites, le parcours de 30 stars, un documentaire inédit et trois chefs-d'œuvre pour approcher l'histoire de la principale cinématographie asiatique.

« Le capitalisme, sous sa forme néolibérale, fait le lit du fascisme »

Ugo Palheta est sociologue, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université de Lille. Ses travaux portent sur les trajectoires des jeunes des milieux populaires et sur le danger fasciste.

L'US Mag : Le concept de populisme est aujourd'hui largement préféré à celui de fascisme, ce dernier étant souvent considéré comme appartenant à une époque révolue.

Pourquoi choisissez-vous de ressusciter le concept de fascisme ?

Ugo Palheta : Je dirais qu'il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, la catégorie de populisme est beaucoup trop vague pour caractériser spécifiquement les forces et les projets d'extrême droite ; elle a essentiellement des fonctions polémiques, permettant de mêler gauche radicale et extrême droite dans un même opprobre et d'occulter leur opposition fondamentale, et de stigmatiser le peuple en politique : la critique du populisme est en fait bien souvent une critique du « peuple » en politique, réputé prompt à des délires autoritaires et xénophobes alors même que ce sont les gouvernements qui se succèdent au pouvoir qui ont engagé, notamment depuis une dizaine d'années, un tournant autoritaire et anti-migrants. L'autre raison c'est que la plupart des partis d'extrême droite, dont le FN, n'ont pas renoncé à un projet et à une idéologie de type fasciste, même s'ils ont pris le parti, pour être en capacité de progresser sur la scène électorale, de marquer la rupture avec les modes d'action (milices armées notamment) les plus explicitement associées au fascisme historique ; on devrait néanmoins remarquer que le fascisme historique avait aussi bâti son succès sur une tactique légale (intervention habile dans les élections ou au Parlement, et usage intensif de la propagande).

L'US Mag : Quels sont les principaux traits du fascisme ?

U. P. : Je dirais que le fascisme au sens plein constitue l'articulation stratégique entre une certaine pratique de la violence extra-étatique (des bandes constituant un véritable appareil de mobilisation, d'encadrement et de violence de masse) et un projet nationaliste d'un type particulier. Il est donc important



© Raphaël Schneider

« Le néolibéralisme a cet effet hautement paradoxal de renforcer et d'affaiblir la classe dominante »

de caractériser ce projet ou cette idéologie, car même si les fascistes sont parfaitement opportunistes en matière de programme, cela ne signifie en rien qu'ils n'ont pas d'idéologie. Comme toute idéologie nationaliste, le projet fasciste prétend viser une renaissance nationale, mais les fascistes font dépendre celle-ci d'une double opération de purge politique et de purification ethno-raciale. S'il en est ainsi, c'est que leur vision essentialisée de la Nation, ou leur mythe national, repose sur un fantasme d'homogénéité ethno-raciale (qui n'a pas besoin de reposer sur une vision pseudo-biologique pour être totalitaire) et d'unanimité politique (un objectif d'unité nationale poussé jusqu'au bout). C'est pour eux en imposant cette homogénéité et cet unanimité que la Nation pourra enfin renaître, rayonner à nouveau, dominer, etc.

L'US Mag : Pourquoi le néolibéralisme renforce-t-il les tendances autoritaires de l'État ?

U. P. : Le néolibéralisme a cet effet hautement paradoxal de renforcer et d'affaiblir la classe dominante. D'un côté, cela renforce sa capacité économique à tirer des profits (rogné le code du travail permet d'intensifier l'exploitation, détruire les services publics permet d'ouvrir de nouveaux champs à l'accumulation du capital, etc.). De l'autre, cela déstabilise sa domination politique en délégitimant le personnel politique traditionnel et en brisant la confiance que la majorité de la population pouvait avoir dans la capacité de l'ordre existant à assurer un certain bien-être social. Avec la destruction des compromis sociaux ce ne sont pas seulement les inégalités qui augmentent mais aussi la défiance vis-à-vis des institutions politiques. La conséquence c'est que la perpétuation de cet ordre, puisqu'elle peut de moins en moins reposer sur le consentement des populations, tend à se fonder de plus en plus sur la répression de toutes les formes de contestation mais aussi de la pauvreté (ce dont

témoigne le traitement particulièrement brutal des quartiers populaires), ainsi que sur le contournement des instances élues et des votes des peuples quand ceux-ci se prononcent pour l'arrêt de l'austérité.

L'US Mag : Est-ce qu'on peut pour autant considérer ce renforcement des tendances autoritaires comme du fascisme ?

U. P. : Non, un État autoritaire n'est pas un État fasciste au sens où les formes démocratiques minimales et certaines garanties juridiques sont maintenues, mais la pente vers l'autoritarisme favorise à l'évidence les fascistes, pour différentes raisons. Tout d'abord, cela banalise leurs programmes ultra-autoritaires, amenant des secteurs de la classe dominante à considérer d'un œil plus favorable l'arrivée au pouvoir des fascistes. Ensuite, cela renforce les appareils

de répression de l'État où les idées fascistes sont particulièrement implantées, certains services (la BAC notamment) pouvant aisément constituer le noyau de futures milices armées. En outre, cela crée toute une base institutionnelle et un arsenal juridique qui permettraient aux fascistes, parvenant au pouvoir seuls ou en alliance, d'empêcher toute contestation et de liquider toute opposition. Enfin, l'autoritarisme tend à habituer les populations à se tenir tranquilles, par peur de la répression et légitimation du traitement brutal imposé aux minorités (migrants, musulmans, noirs, roms, etc.) et aux mobilisations sociales.

L'US Mag : Vous parlez d'une offensive raciste et nationaliste, où prend-elle sa source ?

U. P. : Elle prend d'abord sa source dans l'existence en France d'un racisme structurel dont sont l'objet les immigrés et descendants d'immigrés non européens. Pour celles et ceux qui en sont la cible, ce racisme ne se présente pas uniquement sous la forme de mots ou de regards vexatoires mais aussi et surtout de discriminations systémiques (à l'embauche, à la promotion, au logement, etc.), de ségrégations (spatiale, scolaire et professionnelle), de contrôles au faciès et de violences policières (pouvant aller jusqu'au crime). S'il en est ainsi c'est que la France est une vieille puissance impériale qui n'a jamais affronté son passé colonial et son présent néocolonial, où le racisme n'a donc cessé de muter tout en demeurant ce qu'il est fondamentalement, un processus d'infériorisation matérielle et de dégradation symbolique.

Ce que je défends spécifiquement dans mon livre, c'est que le racisme a progressé dans l'ensemble du champ politique depuis les années 1980, favorisant la renaissance puis l'ascension du fascisme.

Non seulement une parole s'est libérée (contre les migrants, les musulmans, les roms, les noirs, etc.), mais les politiques visant les minorités ethno-raciales sont devenues de plus en plus brutales et discriminatoires. La responsabilité première n'en revient pas au Front national, puisqu'il n'a pas été au pouvoir, mais aux gouvernements qui se sont succédé depuis les années 1980. Le PS a joué un rôle crucial dans ce processus : en se ralliant aux positions de la droite, et notamment à l'idée que l'immigration et l'islam seraient fondamentalement des « problèmes » pour la société française, il a largement contribué à façonner un double consensus, antimigratoire puis islamophobe, dont il est très difficile de s'extraire sans passer pour « angéliste », quand on n'est pas accusé d'être une sorte de traître à la patrie. Cet aiguisement du nationalisme et du racisme dans la politique française me semble s'expliquer par le fait que, tous ces

gouvernements menant des politiques impopulaires sur le plan économique et social, ils sont tentés de conquérir une forme d'hégémonie sur un autre terrain : celui du nationalisme, de la xénophobie et du racisme. Il s'agit par là, d'une certaine manière, de donner le sentiment à la majorité blanche que, peu importe les énormes inégalités qui la traversent, elle constituerait un bloc moralement et culturellement supérieur, et aurait à ce titre des droits spécifiques sur la nation française (« on est chez nous »), notamment le droit d'exclure, de dominer ou d'inférioriser celles et ceux qui, même s'ils sont juridiquement français, devraient être considérés et se considérer comme de perpétuels invités.

L'US Mag : Le Front national est-il selon vous en mesure d'imposer un régime fasciste en France ?

U. P. : À lui tout seul et avec ses forces actuelles non, mais l'histoire est capricieuse, jamais donnée d'avance : des segments de la droite pourraient s'en détacher en prenant au sérieux les convergences idéologiques et finir par s'allier avec le FN, le poussant

« L'autoritarisme tend à habituer les populations à se tenir tranquilles, par peur de la répression »

ainsi au pouvoir. Même une victoire lors d'une élection présidentielle n'est pas à exclure à mon sens, étant donné la profondeur de la crise politique et en particulier la défiance généralisée envers le personnel politique traditionnel. Une telle conquête du pouvoir ouvrirait un cycle politique imprévisible et extrêmement dangereux : non seulement la Cinquième République – particulièrement avec le durcissement autoritaire des dix dernières années – se prête assez parfaitement à une transition vers un régime de type fasciste, mais on peut imaginer que les dirigeants fascistes seraient suffisamment habiles pour maquiller dans un premier temps leurs intentions puis d'user de toutes les occasions (attentats, manifestations, etc.) pour construire un pouvoir ultra-autoritaire rendant impossible ou presque toute forme de lutte ouverte, politique ou syndicale, et même toute forme déclarée d'opposition.

L'US Mag : Comment peut-on conjurer le désastre que serait l'avènement du fascisme ?

U. P. : Il faut reprendre les choses à la racine. Qu'est-ce qui fait le lit du fascisme ? Le capitalisme sous sa forme néolibérale, avec son cortège d'inégalités monstrueuses et de précarité ; il faut donc



une rupture avec le néolibéralisme, ce qui implique nécessairement de s'attaquer aux profits et à la propriété privée des grandes entreprises. Mais c'est aussi le racisme, en particulier sous la forme de l'islamophobie qui constitue l'un des axes principaux de renforcement du fascisme en Europe de l'ouest ; il faut donc briser le racisme structurel

par des politiques systématiques de lutte contre les discriminations, par l'abrogation des lois et circulaires islamophobes, par la liberté de circulation et d'installation, etc. C'est enfin l'autoritarisme qui favorise les fascistes et avec lequel il faut donc rompre, non pour revenir à ce qui précédait mais en visant la construction d'une démocratie réelle, supposant à la fois une transformation radicale des institutions politiques et une politisation démocratique des lieux de travail, avec un principe simple : dans une entreprise et dans l'économie tout entière, c'est à celles et ceux qui produisent toutes les richesses, donc aux salariés, de décider. C'est sur la base d'une orientation de ce type que l'on pourrait faire durablement reculer les fascistes, mais cela suppose par ailleurs qu'un tel programme soit porté par un front uni (politique, syndical et associatif), permettant à la fois de se défendre face à des fascistes de plus en plus agressifs mais aussi de partir à la conquête du pouvoir politique, pour transformer radicalement cette société et éradiquer ainsi le poison fasciste. ■

Propos recueillis par Clarisse Guiraud

LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES DU TRIANGLE NORD (Guatemala, Honduras, Salvador) vers les USA ont pris une certaine ampleur médiatique ces dernières semaines. Les caravanes de migrants honduriens sont une des cibles privilégiées de Donald Trump en pleine campagne législative.

Raisons d'un exil de 3 000 km



Frontière américaine à Tijuana (Mexique).

Le 13 octobre, plus de 4 000 Honduriens ont quitté leur pays, et notamment la ville de San Pedro Sula, pour rejoindre les États-Unis. L'association *Pueblo sin fronteras* (Peuple sans frontières) avait déjà créé un précédent en mai 2018 où quelque 400 personnes avaient pu arriver jusqu'à la ville frontalière mexicaine de Tijuana. L'association poursuit plusieurs objectifs en initiant ces départs groupés spectaculaires : elle espère attirer l'attention médiatique et la solidarité internationale tout en permettant aux réfugiés de franchir plus facilement certaines frontières (les autorités du Guatemala n'ont ainsi pas pu retenir un tel nombre de personnes) dans des conditions d'insécurité moins élevées. Au fur et à mesure du voyage, le cortège a grossi et plus de 7 000 personnes font partie des caravanes. Cet événement très médiatisé s'inscrit dans un mouvement plus général. Ainsi, en 2014, pour la première fois dans l'histoire de l'immigration d'Amérique latine, le nombre de migrants venus du Triangle nord a dépassé ceux du Mexique à la frontière avec les États-Unis. Entre 2010 et 2015, les expulsions du Mexique vers le Triangle nord sont en hausse de 179 %⁽¹⁾. D'après le HCR, de plus en plus de demandeurs d'asile sont des personnes vulnérables dans leur pays d'origine : femmes, enfants et jeunes hommes (dont l'enrôlement dans les gangs violents est fréquent et forcé), personnes LGBTQ.

Violences et pauvreté

Le Honduras, pays de 9 265 067 habitants en 2017, entouré par la mer des Caraïbes, le Guatemala, le Nicaragua, le Salvador et l'océan Pacifique, cumule, comme ses voisins, les statistiques négatives⁽²⁾. Le Hondu-

ras est le 27^e pays le plus pauvre de la planète puisque 70 % de la population vit sous le seuil de pauvreté tandis que le taux d'inégalité y est le plus élevé d'Amérique latine ; le pays est classé 133^e sur 189 pour l'Indice de développement humain (santé, éducation et niveau de vie) ; la corruption y est importante selon Transparency International qui a classé le Honduras au 123^e rang sur 176 en 2016 ; enfin la criminalité y est extrêmement élevée, le nombre d'homicides est de 56 pour 100 000 habitants en 2016 (1,3 pour la France cette même année). La drogue colombienne exportée vers le nord du continent passe par le Triangle Nord. De nombreux gangs, nommés *maras*, prospèrent donc grâce au trafic de stupéfiants, mais leurs membres, les *mereros*, se livrent à une rivalité dans d'autres activités criminelles : proxénétisme, racket, cambriolages, etc.

Les conséquences des politiques américaines

Les *maras* ont pris leur essor dans les années 1990 lorsque les États-Unis renvoyèrent dans leur pays d'origine de nombreux prisonniers centraméricains, notamment ceux du gang Mara Salvatrucha sévissant à Los Angeles. Dans les années 1970 et 1980, les États-Unis ont en partie soutenu les régimes militaires autoritaires en place pour lutter contre toute révolte communiste. Ces régimes ont ainsi poussé de nombreuses personnes à l'exil et à rejoindre la Californie notamment. Certains, déjà en lien avec des groupes armés dans leur pays d'origine, relégués socialement à leur arrivée à Los Angeles ou ailleurs et accueillis avec hostilité par certains gangs locaux, basculèrent à leur tour dans la cri-

iminalité organisée. Renvoyés, après incarcération, dans leur pays, ils n'eurent que peu de mal, étant donné la situation politique et économique du Triangle nord, à faire prospérer la logique des gangs dont de nombreux habitants fuient aujourd'hui la violence.

Bis repetita

Des milliers de migrants sont actuellement au Mexique, en particulier à Tijuana, ville frontalière des États-Unis. Ils espèrent pouvoir déposer des demandes d'asile. Mais pour le Président américain, ces 7 000 personnes représentent un danger pour les plus de 320 millions d'Américains. Promesse de campagne des élections législatives, environ 9 000 soldats sont actuellement à la frontière pour lutter contre « l'invasion ». Un décret signé le 9 novembre 2018 prévoyait un rejet automatique des demandes d'asile déposées par des personnes ayant illégalement franchi la frontière, mais le décret a été suspendu par un juge fédéral de San Francisco jusqu'à une audience programmée au 19 décembre. La frontière pourrait être aussi totalement fermée ; en attendant, les dossiers sont traités au compte-gouttes. Enfin, le Président a annoncé des coupes dans les aides accordées au Honduras, au Guatemala et au Salvador pour n'avoir pas su prévenir et endiguer ces mouvements migratoires, au risque de les affaiblir encore plus et de pousser plus de personnes à l'exil. ■

Benjamin Decornois

(1) Source : Amnesty International : <https://www.amnesty.org/download/Documents/AMR0148652016FRENCH.PDF>

(2) Source : Banque Mondiale

À L'OCCASION DE SA CONFÉRENCE DE MI-MANDAT, qui s'est tenue du 26 au 28 novembre 2018 à Athènes, le Comité syndical européen de l'éducation a débattu du rôle des syndicats de l'enseignement dans la construction de l'Europe de demain.



Des syndicats tournés vers l'avenir

Pour le CSEE qui représente la région Europe de l'Internationale de l'Éducation, nombreux sont les défis à relever : insuffisance des investissements publics, pressions exercées sur l'éducation par le secteur privé et les entreprises, montée des extrémismes de droite, affaiblissement voire disparition de toute forme de dialogue social, remise en cause des droits syndicaux et atteintes à la liberté pédagogique.

Résolutions

Dans bon nombre de pays, la profession continue de souffrir d'un manque d'attractivité et son statut n'a cessé de se dégrader ces dernières années. Les 300 délégués représentant 132 syndicats à travers l'Europe ont beaucoup insisté sur la nécessité de renforcer les capacités d'intervention des organisations en

menant des campagnes d'adhésion et de formation des militants et en procédant au renouvellement des équipes en intégrant mieux les « jeunes enseignants » aux responsabilités à tous les échelons du syndicat.

Un renouvellement syndical auquel doit s'ajouter une réaffirmation des principes que porte l'éducation dans la promotion de la justice, de l'équité et de la démocratie. Les délégués ont dit non à la volonté de certains gouvernements de réduire l'essentiel de l'éducation aux compétences et aux résultats scolaires aux seules fins de répondre aux besoins du marché du travail et des entreprises. Parmi les six résolutions adoptées (disponibles sur le site du SNES-FSU, partie international – CSEE), l'une rappelle qu'il est impératif d'impliquer les enseignants dans l'ensemble des processus décisionnels ayant une incidence sur la pro-

fession et les systèmes éducatifs. Réinstaurer un véritable dialogue social est d'autant plus nécessaire que l'on assiste à une dégradation de la légitimité institutionnelle et sociale des syndicats. Pour Susan Flocken, directrice européenne, « l'avenir de l'Europe repose sur l'intervention de syndicats puissants, indépendants et démocratiques, à la fois partenaires légitimes, promoteurs de l'éducation de qualité et des valeurs démocratiques au travers de l'éducation et défenseurs des droits et des prérogatives de l'ensemble des personnes de l'éducation ».

Dans un tel contexte, le CSEE a pris la décision de mobiliser dès à présent ses organisations membres sous la bannière d'une nouvelle campagne menée à travers l'Europe « Façonner l'avenir de l'Europe avec les enseignants ». ■ **Odile Cordelier**

AFRIQUE. L'Internationale de l'Éducation région Afrique organisait début novembre sa IX^e conférence régionale en Côte d'Ivoire, ce fut l'occasion pour tous les syndicats africains d'échanger autour des thèmes de l'unité syndicale, du renforcement de l'action syndicale et de la coopération.

Coopération syndicale : quels enjeux ?

Les syndicats du Nord, engagés de longue date dans des programmes de coopération avec des syndicats africains, sont principalement européens (britannique, allemand, français, suédois, norvégien, danois et néerlandais). Ils ont évoqué ensemble leur satisfaction de nouer ainsi de riches contacts humains et de beaucoup apprendre des syndicats africains soumis à des difficultés bien plus grandes que les syndicats européens, mais ils ont aussi souligné que la fragmentation syndicale qui prévaut dans certains pays d'Afrique est une entrave à l'efficacité. Un autre handicap au développement

syndical en Afrique tient aux ressources propres des syndicats qui ne peuvent percevoir de leurs membres que de très faibles cotisations, sommes qui sont parfois même impossibles à prélever.

Vers l'autonomie

Au cours d'une séance plénière qui réunissait plus d'une centaine de délégués, les partenaires africains ont reconnu que si leur pauvreté matérielle était un obstacle au développement du syndicalisme, en revanche le poids moral et politique de leur organisation pouvait les renforcer : en négociant avec les gouver-

nements de meilleures conditions de travail et un salaire décent, en étant présents dans tous les débats sociétaux et en déployant auprès de leurs adhérents de vraies compétences syndicales (conseil, accompagnement juridique, santé), ils gagnent en crédibilité et en adhérents. Pour Fridolin Mve Messa, du SENA (Gabon), les syndicats doivent pouvoir offrir des services à leurs membres et c'est dans ce domaine que la coopération des pays du Nord apporte beaucoup : financements de publications ou de réunions décentralisées par exemple. Pour Issoufou Arzika du SNEN (Niger), si la coopération est une étape essentielle, elle ne doit pas être une fin en soi et il faut que les organisations syndicales africaines tendent vers une autonomie financière en percevant plus régulièrement et plus sérieusement les cotisations des adhérents. La coopération Sud-Sud est aussi souhaitable et a déjà commencé entre le principal syndicat sud-africain, la NATU et ses proches voisins. Rappelons qu'en Afrique, le SNES-FSU participe à des projets de coopération bilatéraux avec la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, la Guinée, le Niger, le Tchad et Djibouti. Il est un des acteurs clés de la solidarité syndicale au sein du comité syndical francophone de l'éducation et de la formation. ■

Élisabeth Jacquet et Jean-Hervé Cohen



Droits de l'homme

La ligue a 120 ans

Fondée en 1898 pour soutenir Dreyfus, la LDH est la plus ancienne organisation de défense des droits en France. En 120 ans, elle a mené des combats déterminants : défense des syndicalistes, lutte pour la réhabilitation des « fusillés pour l'exemple » de la Grande Guerre, contre la montée du fascisme et du nazisme, décolonisation, abolition de la peine de mort, droit à la contraception et à l'IVG... Ses combats d'aujourd'hui – pour la citoyenneté sociale, contre le racisme et les discriminations, alternatives aux politiques sécuritaires et répressives... – sont aussi ceux du SNES et de la FSU. La Contemporaine consacre à partir de décembre une exposition virtuelle à cette histoire : www.lacontemporaine.fr.

Migrants

La solidarité enfin reconnue !

Victoire pour les citoyens solidaires ! Après la censure par le Conseil constitutionnel, c'est au tour de la Cour de cassation d'annuler la condamnation de Cédric Herrou et Pierre-Alain Mannoni, symboles de l'aide aux migrants, poursuivis pour leur avoir apporté une aide humanitaire et un peu de fraternité.

Tests de virginité

Une atteinte aux droits des femmes

Les Nations Unies lancent une campagne pour mettre fin aux tests de virginité qui perdurent. La pratique, mondiale et séculaire, n'a aucune valeur scientifique et peut causer des dommages physiques et psychologiques aux personnes qui la subissent. Le test de virginité, réalisé par des médecins, des agents de police ou encore des leaders communautaires, est un examen gynécologique censé permettre de déterminer si une fille ou une femme ont eu un rapport vaginal. C'est « une pratique médicalement inutile, souvent douloureuse, humiliante et traumatisante », souligne l'ONU. « Le mot "virginité" n'est un terme ni médical, ni scientifique. » Il renvoie plutôt à « une notion qui reflète la discrimination dont les femmes et les filles font l'objet ».

ENFERMEMENT DES MINEURS

Changer de logique

La volonté du gouvernement de promulguer par ordonnance un « code de la justice des mineurs » témoigne de sa fébrilité. Le problème de l'enfermement des mineurs est cependant d'ampleur. L'explosion du nombre de mineurs placés en centre de rétention administrative (multiplié par 6 entre 2014 et 2017) est scandaleuse et contestable sur le fond. Mais plus de 800 mineurs sont par ailleurs incarcérés, alors que la délinquance juvénile n'a pas sensiblement évolué : c'est le nombre de détentions provisoires ainsi que l'augmentation de la durée des peines prononcées qui expliquent cette explosion (+ 17 % depuis janvier 2016).

Privilégier la prévention

Dans un contexte où la condition carcérale ne fait que se dégrader, cette inflation est inquiétante, et plus encore pour les filles, qui, du fait de leur nombre restreint, ne « méritent » pas les investissements nécessaires au respect de la loi quant à leurs conditions de détention, et notamment la séparation des condamnées mineures et majeures.

En 2017, la commission nationale consultative des droits de l'Homme avait émis une série de recommandations restées pour l'instant lettre morte. Une mission sénatoriale d'information sur la réinsertion des mineurs enfermés a ensuite été constituée. Elle a rendu son rapport en septembre dernier. Celle-ci a élargi son travail au point aveugle de la privation de liberté des mineurs placés en isolement ou enfermement thérapeutique (souvent en soins psychiatriques). Elle avait insisté sur la nécessité d'un



travail de prévention, émis de sérieux doutes sur les centres éducatifs fermés, où exercent des personnels peu ou pas formés, voire livrés à eux-mêmes – ce qui est à l'origine de dérives trop fréquentes – et préconisé un élargissement des missions de la protection judiciaire de la jeunesse. Le gouvernement semble au contraire vouloir persister dans une politique essentiellement répressive, visant l'affichage plus que le résultat.

La FSU et d'autres organisations syndicales (CGT, Solidaires, Syndicat de la Magistrature, Syndicat des avocats de France), associées à la Ligue des Droits de l'Homme et à l'Observatoire international des prisons ont exprimé en commun leur refus d'une réforme par voie d'ordonnance. Toutes exigent l'ouverture d'un véritable débat, et réclament une justice des enfants protectrice et émancipatrice, ce qui passe, dans l'immédiat, par le redéploiement des moyens consacrés à l'enfermement vers les structures éducatives. ■ **Hervé Le Fiblec**

HABITAT INSALUBRE

En finir avec les taudis

La tragédie de Marseille a rappelé l'ampleur de l'habitat indigne dans notre pays et a mis en évidence l'incurie des acteurs locaux et de l'État. Ce n'est pas un cas isolé. Derrière ce drame, une réalité : l'insécurité, l'humidité et les moisissures, le froid, la présence de cafards et même de rats... qui attaquent aussi bien santé morale que physique et minent les familles et les individus. Face à de telles situations, l'Agence nationale de l'habitat rénove quelques milliers de logements tous les ans. Des municipalités, avec l'aide de l'État ont fait le

choix de s'investir sur la question et appliquent les rares dispositifs de la loi. Mais les élus de Marseille s'y sont opposés.

Construire des logements sociaux

L'insalubrité de l'habitat est symptomatique d'une politique. La loi Élan est bien insuffisante et en 2018, le logement a été marqué par un rabotage des aides sociales (baisse des APL) et par des mesures d'économie exigées par les bailleurs sociaux. Le désengagement de l'État va conduire à une baisse de 5 à 10 % de construction de logements sociaux. Pourtant, les besoins sont immenses et en dépit des engagements du candidat Macron, les SDF n'ont pas disparu.

Les solutions sont connues pour mettre enfin un terme au mal-logement : construction en nombre de logements sociaux, entretien du parc immobilier, encadrement des loyers, lutte contre les logements insalubres et les marchands de sommeil. Il en va de la responsabilité de l'État, de son engagement pour assurer à toutes et tous un logement décent, accessible. ■ **Marylène Cahouet**



casden



La banque coopérative
de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social: 1 bis rue Jean Villeroy 75020 Champs sur Marne - Siren n° 784 275 728 - RCS Meuse. Immatriculation: ORIAS n° 07 027 138 - BPCI - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 151 891 890 €. Siège social: 50 avenue Pierre Mendès France - 75001 Paris Cedex 11. RCS PARIS n° 463 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 700. - Conceptions: INSCIGN - Photographie: Roman Jehanno - La CASDEN remercie Isabelle, Ophélie, Gilles et Fatoumata d'avoir prêté leur visage à cette campagne.

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique.
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points*: l'épargne de tous
permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

*Les Points cumulés dans le cadre du Programme 1,2,3 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

casden.fr

01 64 80 64 80
Appel 24h/24
100% service client gratuit



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE

LES MODES DE VIE ÉVOLUENT, VARILUX AUSSI...



VARILUX® Comfort 3.0

Confort de vision
Précision des détails
Adaptation facilitée



Disponibles exclusivement dans les matériaux EYE PROTECT SYSTEM
pour une protection efficace contre la lumière bleu-violet nocive.

LES BONNES RAISONS DE CHOISIR DES VERRES VARILUX® :

1^{ère} marque
de verres progressifs
au monde*

96%
de porteurs
satisfaits

Conception française
& technologies
exclusives

Des dispositifs médicaux sont des produits de santé réglementés, livrés à l'application dans des pochettes marquées. CE conformément à la réglementation, ils doivent être montés dans des montures adaptées par des opticiens qualifiés. Consultez votre opticien pour plus d'information.
© Essilor International - SAS au capital de 277 845 700 € - 147 rue de Paris 94 220 Charenton-le-Pont - RCS Créteil 433 969 854. Sous réserve d'erreurs typographiques, images non contractuelles. Essilor®, Varilux®, Varilux® Comfort 3.0, Eye Protect® System sont des marques déposées d'Essilor International. Novembre 2018. *Source : Euromonitor, données 2018. Valeur marchande PVD dans la catégorie des verres ophtalmiques. La marque appartient à des verres progressifs.

VARILUX®

Libérez votre vision